



AOÛT
2018

COÛTS ET PERFORMANCES DES PLANS ET PROGRAMMES DE PRÉVENTION

Référentiel final

RAPPORT

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

REMERCIEMENTS

Membres du Comité de Pilotage

Pour l'ADEME :

Dominique TRAINÉAU
Pierre GALIO
Alexandra GENTRIC
Solenn LEGENDRE

Pour AWIPLAN:

Magali GASS

Pour L.M. Environnement :

Lydia MORLOT

CITATION DE CE RAPPORT

ADEME, AJBD, AWIPLAN Magali GASS, LM Environnement, Lydia MORLOT, Cabinet Isabelle LEDUC. Août 2018. Référentiel des coûts et performances des plans et programmes de prévention. Rapport. 82 pages.

Cet ouvrage est disponible en ligne www.ademe.fr/mediatheque

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

Ce document est diffusé par l'ADEME

20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

Numéro de contrat : 1577E0001

Étude réalisée pour le compte de l'ADEME par le groupement AJBD,
AWIPLAN, L.M. Environnement. Cabinet Isabelle LEDUC

Coordination technique - ADEME : Dominique TRAINÉAU
Direction Économie Circulaire et Déchets / Service Consommation et Prévention

TABLE DES MATIERES

Résumé	5
Introduction	6
1 Aide à la lecture du rapport	7
1.1 Graphiques de dispersion	7
1.2 Eléments de méthode pour le calcul des écarts significatifs	7
1.3 Rappel sur les 3 niveaux du cadre des coûts	8
1.4 Tableau des indicateurs de performance	9
2 Echantillon pour le cadre des coûts et le tableau des indicateurs de performance des PLP	10
2.1 Collectivités de l'échantillon	10
2.2 Structure de l'échantillon	10
2.2.1 Constitution de l'échantillon	11
2.2.2 Représentativité de l'échantillon	11
3 Analyse des cadres des coûts	12
3.1 Charges des PLP (cumulées sur les 5 ans)	12
3.1.1 Charges des PLP selon les niveaux du cadre des coûts de la prévention	13
3.1.2 Charges globales par typologie d'habitat	14
3.1.3 Charges globales par taille de collectivité	15
3.1.4 Part relative des 3 niveaux sur le coût global	15
3.1.4.1 Charges de niveau 2	15
3.1.4.2 Part des apports des partenaires par rapport au budget annuel réalisé (I01)	17
3.2 Structure des charges de niveau 1	18
3.2.1 Répartition globale	18
3.2.2 Structure de chaque axe d'action en fonction des types de charges	19
3.3 Produits	21
3.3.1 Produits totaux	21
3.3.2 Structure des produits par type de produit	22
3.3.2.1 Produits industriels	23
3.3.2.2 Soutiens et autres aides	23
3.3.2.3 Aides ADEME	25
3.3.3 Part du financement du PLP provenant de l'ADEME (Indicateur I2)	27
3.3.4 Financement global des PLP (ADEME + autre)	29
4 Tableaux des indicateurs de performance pour les PLP	30
4.1 Taille de l'équipe projet	30
4.2 Mobilisation des partenaires	33
4.3 Mobilisation des relais	37
4.4 Actions d'éco-exemplarité	40

4.5	Évolution des OMA	42
4.5.1	Création de sous-échantillons en fonction de la baisse des OMA	42
4.5.2	Analyse des résultats par sous-échantillons (en fonction de la baisse des OMA)	44
4.5.3	Répartition des charges au sein des collectivités en fonction de leur performance	46
4.6	Évolution des DMA	48
5	Tableaux des indicateurs de performance pour les PTP	49
5.1	Informations issues des tableaux des indicateurs des PTP	50
5.1.1	Taille de l'équipe projet	50
5.1.2	Actions d'éco-exemplarité	50
5.1.3	Réunions de réseau des animateurs de prévention	50
5.1.4	Taux de couverture des Plans territoriaux en Programmes locaux de prévention	50
5.1.5	Évolution des OMA	50
5.1.6	Évolution des DMA.....	51
5.1.7	Coût annuel du PTP.....	51
6	Estimation de l'efficacité, coûts de gestion évités	51
6.1	Evolution des tonnages	52
6.2	Evolution du coût de la gestion globale – comparaison 2010-2016.....	54
6.2.1	Coût global du service déchet.....	54
6.2.2	Avec / sans PLP et avec / sans TI	54
6.2.3	Application d'un calcul liant baisse de tonnages et des coûts	56
7	Conclusions	59
7.1	Synthèse des résultats	59
7.2	Efficacité des programmes	61
7.3	Extrapolation des résultats au financement global de la prévention	64
8	Annexes.....	66
8.1	Annexe 1 : Analyse de tableaux des indicateurs des PTP (données et graphiques du chapitre 3.2).....	66
8.1.1	Taille de l'équipe projet	66
8.1.2	Actions d'éco-exemplarité	67
8.1.3	Réunions de réseau des animateurs prévention	69
8.1.4	Taux de couverture des Plans territoriaux en Programmes locaux de prévention	71
8.1.5	Evolution des OMA	73
8.1.6	Evolution des DMA.....	75
8.1.7	Coût annuel du PTP.....	77
8.2	Annexe 2 : Analyse de l'évolution des tonnages (à partir des données de l'enquête « collecte », chapitre 6.1)	78
	Index des tableaux et figures	81
	Sigles et acronymes	82

Résumé

Les collectivités engagées dans les Plans et Programmes Locaux de Prévention des déchets ont produit chaque année un « cadre des coûts » et un « tableau des indicateurs » rendant compte des moyens engagés sur les différentes actions et des résultats obtenus sur un nombre réduit d'indicateurs.

Ce rapport présente l'analyse des données compilées et traitées de 106 collectivités ayant terminé leur programme et ayant restitué des informations complètes et cohérentes pendant les 5 ans de PLP, et des plans (menés par les départements et la région Ile de France) qui ont des résultats analogues. La dépense moyenne engagée par les collectivités pour les PLP est d'environ 10 EUR par habitant sur 5 ans, financée à 60 % par l'ADEME. Ces 2 EUR/ an /hab. sont une faible part des 113 EUR/ an /hab. consacrée chaque année à la gestion des déchets.

Les moyens humains ont été prioritaires (56 %) pour mener à bien les actions de prévention, le fonctionnement représentant 29 % et l'investissement, qui porte presque exclusivement sur l'achat de composteurs, 15 %. Les axes de gestion des biodéchets (35 %) et de sensibilisation (19 %) sont ceux sur lesquels les collectivités ont le plus investi, les actions transversales (gestion du programme, formation) arrivant en 3^{ème} position avec 16 % des moyens. Ces choix anticipent et préparent l'application de la Loi TECV (tri des biodéchets, sensibilisation des usagers, montée en compétence des collectivités sur les nouveaux enjeux : la réduction des gaspillages et l'économie circulaire).

La réduction des OMA pour l'ensemble de l'échantillon (8 %) s'inscrit dans la moyenne française (7 %), mais certaines collectivités obtiennent de très bon résultats : 48 % d'entre elles dépassent les 10 % de réduction et 22 % dépassent 15 %. Ces dernières ont toutes réalisé des actions d'optimisation de gestion des déchets parallèlement au PLP, et 2/3 d'entre elles ont mis en place une tarification incitative.

Bien qu'une relation entre quantité de déchets et coût de gestion ait été établie (voir le Référentiel national des coûts du SPPGD), les coûts globaux de gestion de déchets (113 EUR en moyenne) ne sont pas significativement diminués par la mise en place des PPLP, car ils sont soumis à d'autres variations que celles découlant de la diminution des tonnages (charges de structures, frais fixes incompressibles, nouvelles obligations, inflation...).

Introduction

Dans le cadre des objectifs nationaux du développement de la prévention de la production des déchets, l'ADEME a apporté un soutien à des collectivités s'engageant dans un « programme local de prévention », déployé sur 5 ans, correspondant au développement d'un certain nombre d'actions de prévention.

Une des obligations contractuelles consiste à rendre compte des actions engagées et de leurs résultats dans un rapport comprenant un "cadre des coûts de la prévention" et un "tableau des indicateurs de performances de la prévention" qui,

Pour le cadre :

- Rend compte des charges et des produits engagés par la collectivité, par type d'action, avec mise en évidence des aides de l'ADEME et leur part dans le financement global,
- Évalue l'utilisation par l'équipe projet prévention des charges de structure de la collectivité et d'autres ressources humaines du service déchets,
- Recense les dépenses et /ou le temps bénévole engagés au titre de la prévention par les partenaires de la collectivité,

Pour le tableau, détaille le suivi de 6 indicateurs :

- Évolution des OMA (Ordures Ménagères et Assimilés) ;
- Évolution des DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) ;
- Nombre d'équivalents temps pleins de l'équipe projet ;
- Nombre d'action d'éco-exemplarité ;
- Nombre de partenaires mobilisés ;
- Nombre de relais mobilisés.

Ces cadres et tableaux doivent être remplis selon des conventions communes à toutes les collectivités engagées dans les PLP afin de permettre :

- Un suivi pluriannuel et une évaluation économique et des performances des PLP par les collectivités elles-mêmes,
- Une exploitation collective, à partir de tous les cadres et tableaux transmis à l'ADEME en vue d'approcher le coût moyen de la prévention (si possible par catégorie d'action), les facteurs ayant une incidence sur la dispersion des coûts, le poids économique de cette nouvelle dynamique au sein du coût de gestion totale des déchets et son efficacité au regard de la réduction des tonnages à gérer.

Un premier rapport produit en 2013 constituait une première analyse des enseignements que l'on pouvait tirer des cadres des coûts de la prévention saisis sur SINOE. L'objectif était également d'établir un cadre et une méthodologie d'analyse et de définir des valeurs repères ainsi qu'un premier point d'étape pour une analyse ultérieure. En 2016, un nouveau rapport a permis de disposer de plus de données émanant des collectivités, dont quelques-unes avaient atteint les 5 années de programme et la fin du contrat, ce qui permettait d'associer un chapitre sur les indicateurs de programme.

Ce dernier rapport clôture le bilan sur les coûts des programmes de prévention, en lien avec les indicateurs renseignés par les collectivités. L'analyse porte cette fois-ci non plus sur les évolutions annuelles, mais sur la totalité du PLP. La méthodologie de récolte et d'analyse des données est identique, soit :

- une première étape de validation des cadres et des tableaux afin de garantir leur fiabilité, condition nécessaire pour rentrer dans le panel de cadres analysés. L'analyse du cadre a été complétée par un entretien avec la collectivité pour vérifier les valeurs, consigner des éléments d'explications, apporter des corrections en cas d'erreur sur les règles de remplissage.
- une deuxième étape d'analyse des valeurs consignées dans les cadres (compilation des 5 cadres correspondant aux 5 années de programme) et des tableaux, traitée dans le présent rapport.

1 Aide à la lecture du rapport

1.1 Graphiques de dispersion

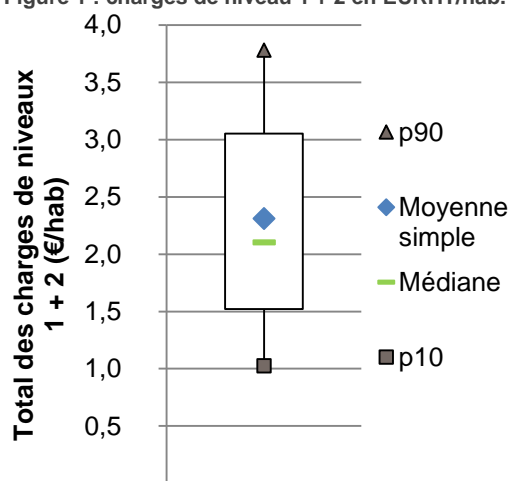
Bon nombre de graphiques illustrant le rapport présentent des plages de valeurs observées. Les statistiques suivantes y figurent :

- 1^{er} décile ou p 10 : 10 % des collectivités ont un coût inférieur à cette valeur ;
- 1^{er} quartile ou p 25 : 25 % des collectivités ont un coût inférieur à cette valeur ;
- Moyenne ;
- Médiane : 50% des collectivités ont un coût inférieur à cette valeur et l'autre moitié des collectivités ont un coût supérieur à cette valeur ;
- 3^{ème} quartile ou p 75 : 75 % des collectivités ont un coût inférieur à cette valeur ;
- 9^{ème} décile ou p 90 : 90 % des collectivités ont un coût inférieur à cette valeur ;
- 50 % des collectivités se situent entre le 1^{er} et le 3^{ème} quartile ;
- 80 % des collectivités se situent entre le 1^{er} et le 9^{ème} décile.

Exemple de lecture du graphique ci-contre pour le total des charges/ an de niveaux 1 + 2 :

- La moyenne du total des charges est de 2,3 euros par habitant ;
- 50 % des cadres ont un total des charges de niveaux 1 + 2 se situant entre 1,5 euros et 3,1 euros par habitant (charges situées entre le 1^{er} et le 3^{ème} quartile) ;
- 80 % des collectivités ont un coût technique se trouvant entre 1,0 et 3,8 euros par habitants (charges situées entre le 1^{er} et 9^{ème} décile) ;
- 10 % des cadres ont des charges inférieures à 1 euro et 10 % des charges supérieures à 3,8 euros par habitant.

Figure 1 : charges de niveau 1 + 2 en EURHT/hab.



1.2 Éléments de méthode pour le calcul des écarts significatifs

Pour chaque chapitre de l'analyse, des tests de Kruskal-Wallis ont été réalisés. Ce test permet de déterminer, si d'un point de vue mathématique et compte tenu des écarts d'une collectivité à l'autre, les différences enregistrées selon les critères étudiés sont statistiquement significatives ou non. Cette précaution est importante car l'essentiel de nos graphiques portent sur des sommes variant entre quelques centimes et 3 ou 4 euros/ habitant, (soit des montants très faibles par rapport au coût de gestion des déchets) où la moindre variation même peu importante, est visible. Ce test ne requiert pas la normalité de la distribution des données.

Les collectivités atypiques ont été retirées du test, afin que ces quelques données ne viennent pas systématiquement perturber l'analyse des écarts significatifs.

Ces valeurs atypiques peuvent être liées à des erreurs d'affectation que nous ne pouvons pas déceler lors de l'entretien avec les collectivités (si la collectivité a imputé en prévention des charges qui ne relèvent pas de la prévention (communication par exemple) ou de décalage d'une année sur l'autre entre le moment où les charges ont été effectivement engagées et le moment où les recettes, et notamment l'aide PLP, ont été perçues (ce décalage sera compensé sur la durée du programme))

En dehors de ces raisons, on peut également trouver des « cas particuliers », c'est-à-dire des collectivités qui ont mené délibérément leur programme de façon différente des autres, notamment en investissant beaucoup plus dans leur programme ou dans certaines actions plutôt délaissées par d'autres. Ces cas particuliers sont donc potentiellement intéressants. Ils seront traités séparément à la suite de l'analyse globale, afin que l'on puisse en tirer les enseignements sans perturber les valeurs moyennes et médianes utiles dans un référentiel.

La suppression des valeurs atypiques de l'analyse statistique conduit donc à de petites différences sur le nombre total de cadres / tableaux analysés aux différentes étapes de l'étude. Le nombre d'éléments pris en compte est précisé pour chaque graphique.

1.3 Rappel sur les 3 niveaux du cadre des coûts

Le niveau 1 rend compte des charges et produits directement associés aux actions de prévention. Il est organisé en 8 colonnes et sous-colonnes correspondant à tous les axes de la prévention, et a une neuvième colonne où sont regroupées les charges liées à l'animation globale du programme. Les charges sont réparties en 3 catégories : le personnel, le fonctionnement et les amortissements (dont les composteurs qu'ils soient amortis ou non). Les charges de niveau 1 sont intégralement répercutées dans la ligne « prévention » de la Matrice des coûts. Cette décomposition permet une analyse de l'utilisation des moyens sur les différents axes d'actions et par type de dépense, réalisée dans cette étude.

Les produits sont présentés en 3 catégories également, les produits industriels (ventes), les aides et soutiens autres que ceux de l'ADEME et les aides de l'ADEME. Les produits sont également repris dans la Matrice des coûts.

Niveau 1 : Evaluation des charges et produits directs liés à la prévention		1. Sensibilisation des publics à la prévention des déchets	2. Actions éco-exemplaires de la collectivité	3. Actions emblématiques nationales		4. Actions d'évitement de la production de déchets		5. Actions de prévention quantitative des déchets des entreprises et prévention qualitative		6. Programme de prévention - actions globales et transversales	TOTAL	Participation tarifation Incitative (pour info)
				3.1 Prévention et gestion de proximité des biodéchets	3.2 Autres actions	4.1 Réparation, réemploi	4.2 Autres actions d'évitement	5.1 Déchets des entreprises	5.2 Déchets dangereux			
Charges	Personnel collectivité											
	Autres charges de fonctionnement											
	Amortissements/composteurs											
Total charges (à reporter dans la ligne prévention de la matrice : soit le total, soit colonne par colonne)												
Produits (à reporter dans les lignes concernées de la matrice : soit le total, soit colonne par colonne)	Produits industriels											
	Soutiens sociétés agréées et autres aides											
	Aides ADEME (subventions)											
	Total produits											
Coût aidé HT												
TVA acquittée												
Total TTC Aidé												
Population de la collectivité concernée par le programme prévention												
Total des charges directes en CHT/hab.												
Total des charges directes moins les produits en CHT/hab.												

Le niveau 2 ne comprend que 2 cases de charges : une évaluation des charges de structure du service déchet, imputables à la prévention, et le cas échéant, le montant correspondant à des charges de personnel hors de l'équipe prévention qui auraient participé. Ces charges sont déjà intégrées dans la Matrice des coûts sur d'autres lignes que la ligne prévention. Ce niveau est généralement établi par une évaluation par ratio et n'est donc pas toujours homogène selon les collectivités.

Le niveau 3 rend compte, quand elles existent et ont pu être recensées, des charges engagées en propre par les partenaires de la collectivité (communes, écoles, entreprises, etc...). Ce niveau n'est donc pas potentiellement exhaustif.

Niveau 2 : Evaluation des charges indirectes de la collectivité	Evaluation	Charges HT
Frais de structure de la collectivité imputés à la prévention (en général % des frais de structure)	Clé utilisée	Montant HT
Temps de personnel technique hors niveau 1 et structure	Evaluation temps passé	Montant HT
Total des charges indirectes		
Total des charges directes et indirectes		
Part de financement du Programme venant de l'ADEME		

Niveau 3 : Evaluation des charges engagées par des partenaires extérieurs	Evaluation	Charges HT
Temps de personnel <i>(préciser l'unité de temps, heures ou jours)</i>	Evaluation temps passé	Montant HT
Autres charges		Montant HT
Temps de bénévoles		
Total charges prévention partenaires extérieurs		
Total charges prévention collectivité + partenaires extérieurs		

1.4 Tableau des indicateurs de performance

Le tableau des indicateurs de performance saisi par les collectivités dans SINOE® (voir la figure ci-dessous) comprend en ligne 6 indicateurs, en colonne les valeurs pour :

- L'année de référence ;
- L'objectif pour l'année 5 du PLP ;
- Les valeurs réalisées tout au long des années du PLP.

Figure 2 : tableau des indicateurs de performance

Indicateurs	Valeur pour l'année de référence 2009	Objectif pour l'année 5 du PLP	Valeurs réalisées							
			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Evolution des kg/habitant	OMA	338.0	315.0	329.0	328.0	316.0	310.0	295.0		
	%		-6.8%	-2.7%	-3.0%	-6.5%	-8.3%	-12.7%		
	DMA	483.0	0	540.0	553.0	545.0	539.0	543.0		
	%			11.8%	14.5%	12.8%	11.6%	12.4%		
Nombre d'ETP de l'équipe projet	1.00	2.50	1.00	2.20	2.10	2.40	2.40			
Nombre d'actions d'éco-exemplarité		17	1	4	10	13	15			
Nombre de partenaires mobilisés		73	3	7	38	59	77			
Nombre de relais mobilisés		146	14	54	58	125	134			

2 Échantillon pour le cadre des coûts et le tableau des indicateurs de performance des PLP

2.1 Collectivités de l'échantillon

Contrairement aux référentiels précédents qui portaient sur les coûts annuels, l'analyse finale porte sur le **PLP complet (5 ans)**. Cela implique la compilation des cadres produits pendant toute la période, afin de **disposer de la totalité des dépenses et des recettes au cours du PLP et de mesurer l'impact du programme dans sa totalité**.

L'échantillon est donc concentré sur les collectivités **ayant réalisé un PLP complet et ayant restitué chaque année leur tableau d'indicateur et leur cadre des coûts**, qui sont la base de données de cette analyse. Seules 52 collectivités étaient dans ce cas à la fin de l'année 2017 ; l'échantillon a donc été élargi aux collectivités ayant 4 cadres des coûts seulement (mais ayant bien renseigné 5 années de tableau des indicateurs), ce qui porte leur nombre à 106 collectivités.

Il a donc été nécessaire de réaliser des extrapolations pour passer de 4 à 5 années de cadres pour les collectivités à qui il manquait une année, en tenant compte des évolutions moyennes constatées d'une année sur l'autre. Les modalités retenues sont les suivantes :

- Charges de niveau 1 :
 - Cadre année 1 manquant : évolution moyenne entre année 1 et années 2 à 4 pour les collectivités ayant 5 cadres : 13,6% ;
 - Cadre année 5 manquant : évolution moyenne entre année 2 à 4 et année 5 pour les collectivités ayant 5 cadres : 7,2% ;
 - Cadre année 2, 3 ou 4 manquant : moyenne des deux autres années intermédiaires disponibles (par exemple : année 3 manquant : moyenne des années 2 et 4) ;
- Charges de niveau 2 :
 - Cadre année 1 manquant : évolution moyenne entre année 1 et années 2 à 4 pour les collectivités ayant 5 cadres : 8,8% ;
 - Cadre année 5 manquant : évolution moyenne entre année 2 à 4 et année 5 pour les collectivités ayant 5 cadres : 6,9% ;
 - Cadre année 2, 3 ou 4 manquant : moyenne des deux autres années intermédiaires disponibles ;
- Charges de niveau 3 et produits : stables :
 - Cadre année 1 ou 5 manquant : moyenne des années 2 à 4
 - Cadre année 2, 3 ou 4 manquant : moyenne des deux autres années intermédiaires disponibles

Au total 106 collectivités ont été retenues, mais elles ne sont pas présentes dans toutes les analyses : certains cadres et tableaux sont bons sauf sur un critère : ex : cadre ok sauf pour la répartition entre les axes.

2.2 Structure de l'échantillon

Le profil de l'échantillon est rapproché de celui de l'ensemble des collectivités ayant signé un PLP. **Il est réalisé sur 106 collectivités (données "échantillon")**. Ces données "échantillon" sont comparées aux données nationales qui concernent 375 collectivités ayant un PLP terminé ou en cours en 2017.

2.2.1 Constitution de l'échantillon

Les cadres des coûts de la prévention saisis sur SINOE® sont la source de données de ce 3^{ème} référentiel des coûts et performances de la prévention. **Plus de 1 000 cadres et 300 tableaux ont été analysés pour ne conserver que des données consolidées** (sur un potentiel théorique de 375 *5 soit 1 875 cadres et 375 tableaux si toutes les collectivités avaient rempli et saisi leurs cadres et tableau) au regard des différentes vérifications effectuées, à savoir :

- Pour les cadres :
 - Modalités de répartition des charges entre les types d'actions ;
 - Intégration des aides de l'ADEME ;
 - Calcul des charges de niveau 2 ;
 - ...
- Pour les tableaux :
 - Quantités d'OMA et de DMA ;
 - Nombre de partenaires et relais ;
 - ...

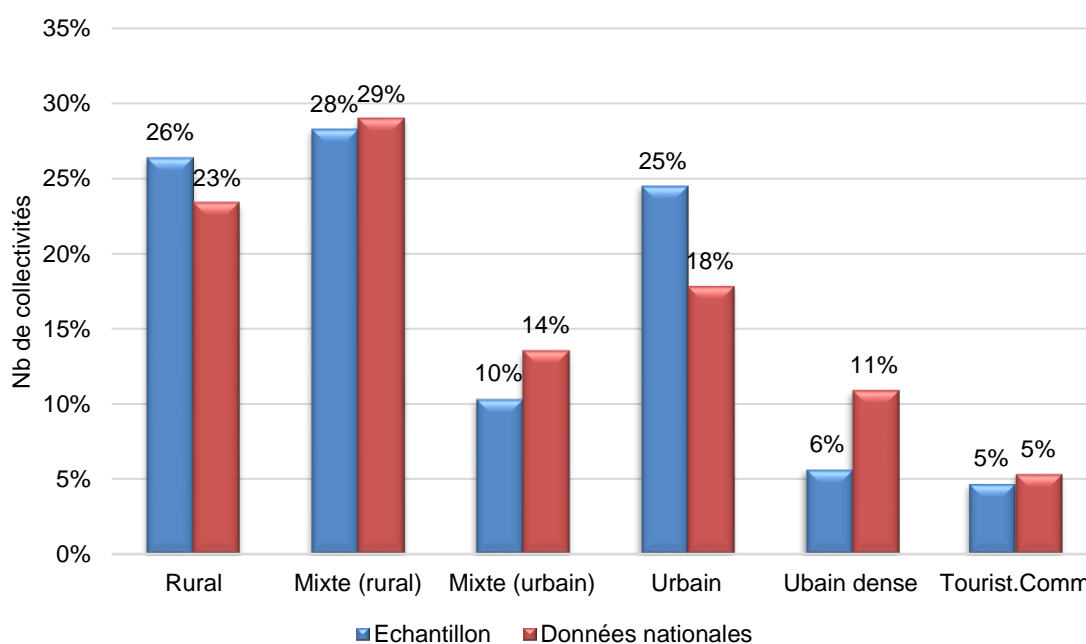
Au final, le référentiel porte sur 106 collectivités ayant des données complètes ou raisonnablement extrapolables sur 5 ans de PLP, représentant :

- 13,3 millions d'habitants ;
- 28% des collectivités engagées dans un programme local de prévention ;
- 29% de la population concernée par un PLP.

2.2.2 Représentativité de l'échantillon

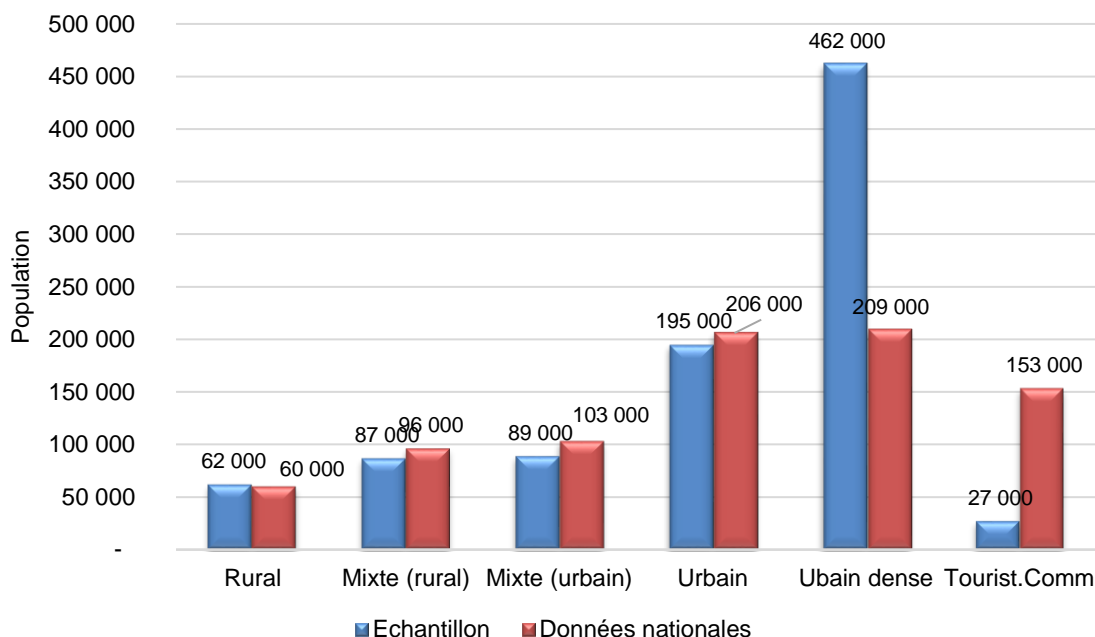
Les collectivités de l'échantillon sont présentes dans les 6 typologies d'habitat. Les habitats urbain et rural sont légèrement plus représentés par rapport à l'ensemble des collectivités ayant signé un PLP (données nationales dans la figure ci-dessous), les habitats mixte et urbain dense un peu moins.

Figure 3 : répartition des collectivités selon la typologie d'habitat



Les collectivités concernées par l'analyse ont en moyenne un nombre d'habitants sensiblement égal à celui des collectivités ayant contractualisé un PLP, sauf pour le type « urbain dense » ou l'échantillon représenté de collectivités plus peuplées, et les zones touristiques, où c'est l'inverse.

Figure 4 : population moyenne selon la typologie d'habitat



3 Analyse des cadres des coûts

3.1 Charges des PLP (cumulées sur les 5 ans)

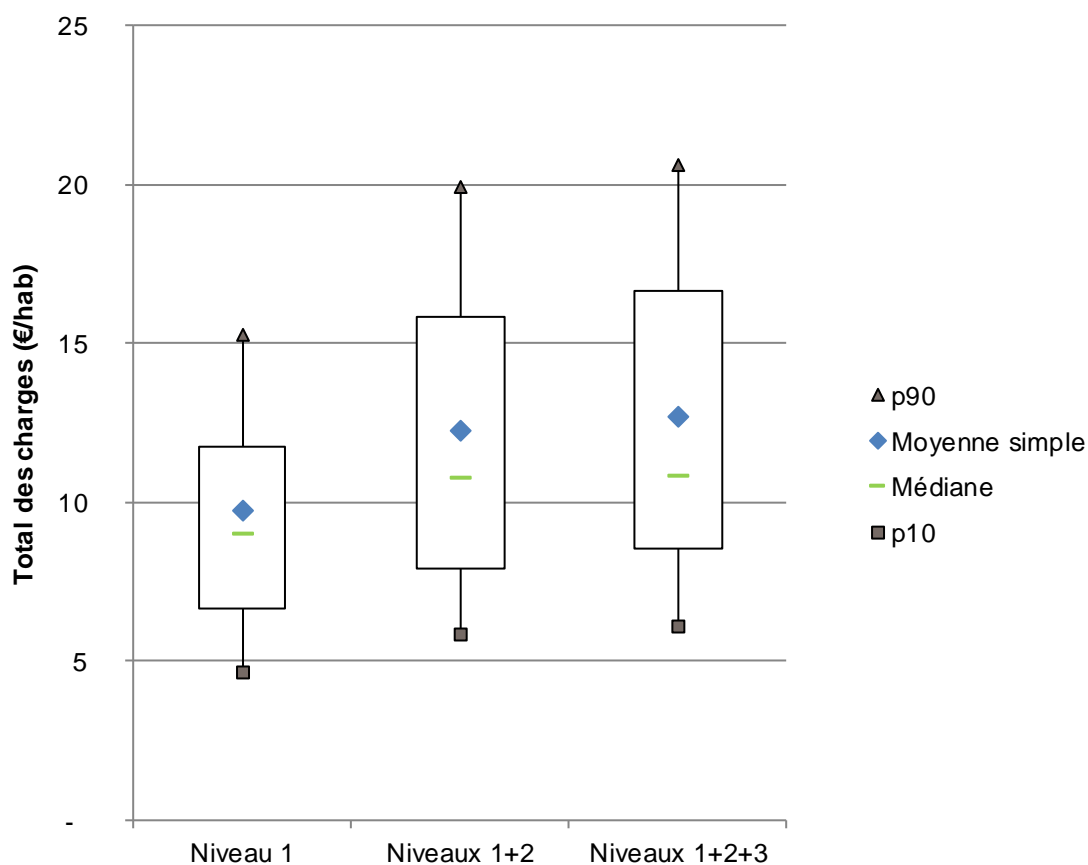
Remarques préalables :

- L'analyse a été menée à partir des **données en EUR HT/habitant cumulées sur les 5 années** ;
- Sauf précision contraire, l'échantillon est le même pour toutes les analyses de chapitre : **96 collectivités**.
 - 9 ont été exclues car le niveau 2 a été mal renseigné ;
 - 1 collectivité a été exclue car très atypique, avec plus de 52 EUR sur le total des charges de niveau 1 à 3. Cette collectivité a comptabilisé le personnel interne intervenant de façon exhaustive, ce qui l'a conduit à surévaluer le coût de personnel (2 ETP pour 13 000 habitants, ...).

3.1.1 Charges des PLP selon les niveaux du cadre des coûts de la prévention

Figure 5 : dispersion des charges des PLP selon les niveaux du cadre (en EURHT/hab sur 5 ans)

	Niveau 1	Niveaux 1+2	Niveaux 1+2+3
Nb de collectivités	96	96	96
Total des charges (€/hab)			
Maximum	37	40	40
p90	15	20	21
p75	12	16	17
Médiane	9	11	11
Moyenne simple	10	12	13
p25	7	8	9
p10	5	6	6
Minimum	2	2	2

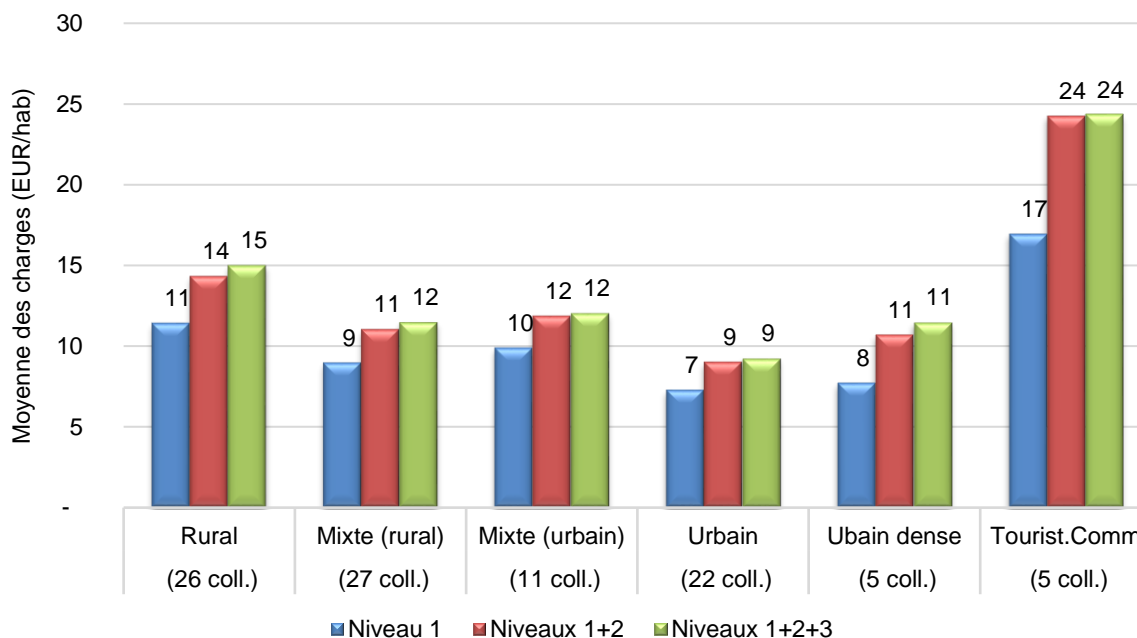


Les charges liées à la mise en œuvre d'un PLP sont en moyenne de 10 EUR/hab. pour le niveau 1, et 12 EUR/hab. si on ajoute le niveau 2 (principalement des charges de structure). Le niveau 3 est peu complété par les collectivités (seul 37 cadres sur 96 comportent un niveau 3). La part relative des 3 niveaux sur le coût global est détaillée dans le paragraphe 3.1.4.2.

3.1.2 Charges globales par typologie d'habitat

Afin de ne pas accumuler trop de tableaux et graphiques qui ont servi de base à l'analyse, ce chapitre présente des tableaux et graphiques de synthèse pour chaque axe de l'analyse.

Figure 6 : moyenne des charges de niveau 1, niveaux 1+2 et niveaux 1+2+3 par type d'habitat (en EUR/hab sur 5 ans)



	Écarts significatifs*
Niveau 1	T > MR et U
Niveaux 1+2	R > U
Niveaux 1+2+3	T > MR, MU et U R > U

* R = Rural ; MR : Mixte à dominante rurale ; MU = Mixte à dominante urbaine ; U = Urbain ; UD = Urbain dense ; T = touristique

Le niveau de coût s'établit entre 7 et 11 EUR/ habitant pour le niveau 1 suivant les types d'habitat, et passe à 17 EUR/ habitant en zone touristique.

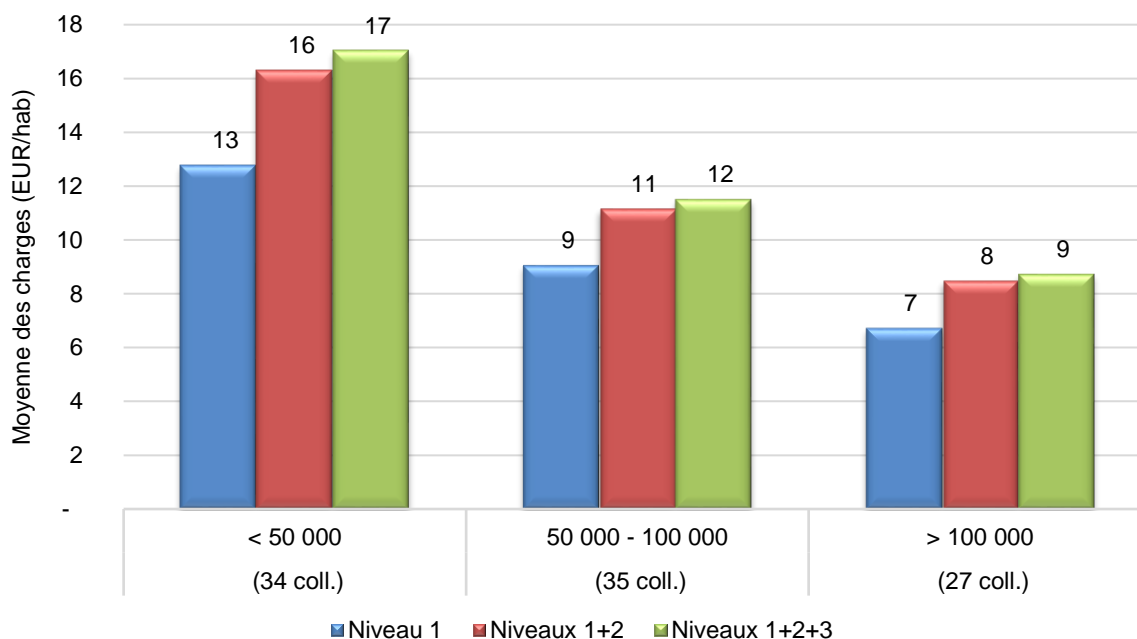
De même pour le niveau 1 + 2, la moyenne des charges est de 11 à 14 EUR/ habitant pour tous les types d'habitat sauf pour les zones touristiques où elle passe à 24 EUR/ habitant.

On note plusieurs écarts significatifs entre les divers types d'habitat qui différencient globalement les zones rurales des zones urbaines et des zones touristiques :

- **Les collectivités rurales ont un niveau de financement des PLP rapporté au nombre d'habitants significativement supérieur à celui des collectivités urbaines ;**
- **Comme c'était le cas dans les analyses annuelles (précédents référentiels), les collectivités touristiques ont un niveau financement supérieur à tous les autres types de collectivités :**
 - ⇒ Les zones touristiques ont donc des ratios « coût/habitant » nettement supérieurs, mais ces ratios sont calculés sur les habitants permanents. Néanmoins la prévention implique aussi les touristes, parfois de façon spécifique, induisant des actions et des charges supplémentaires ;
 - ⇒ A noter que dans les zones touristiques, la part des charges de structure (intégration du niveau 2) est beaucoup plus élevée.

3.1.3 Charges globales par taille de collectivité

Figure 7: moyenne des charges de niveau 1, niveaux 1+2 et niveaux 1+2+3 par taille de collectivité (en EUR/hab sur 5 ans)



	Écarts significatifs*
Niveau 1	< 50 000 par rapport aux deux autres
Niveau 1+2 Niveau 1+2+3	Tous les écarts sont significatifs

- Comme le montrait l'analyse annuelle, on constate une **décroissance significative des charges mobilisées quand la taille de la collectivité augmente**. Cette évolution paraît logique si l'on considère que certaines actions indispensables, comme les créations de communication ou les étapes de lancement sont relativement fixes quelle que soit la population. Elles seront donc davantage réparties dans les grosses collectivités. Dans ce cas la politique d'aide de l'ADEME, plus importante pour les petites collectivités (ramenée à l'habitant), est pertinente.

3.1.4 Part relative des 3 niveaux sur le coût global

- **Les charges de niveau 1 représentent en moyenne 80%** des charges engagées par la collectivité (niveau 1 + niveau 2). Elles sont consignées en détail par nature de charge et par affectation suivant les types d'action, et font l'objet d'une analyse détaillée au chapitre 4 ;
- **Les charges de structure (niveau 2) représentent donc en moyenne 20%** des charges de niveaux 1 + 2 ;
- Les charges des partenaires, lorsqu'elles sont saisies, représentent en moyenne 5% des charges totales des PLP.

3.1.4.1 Charges de niveau 2

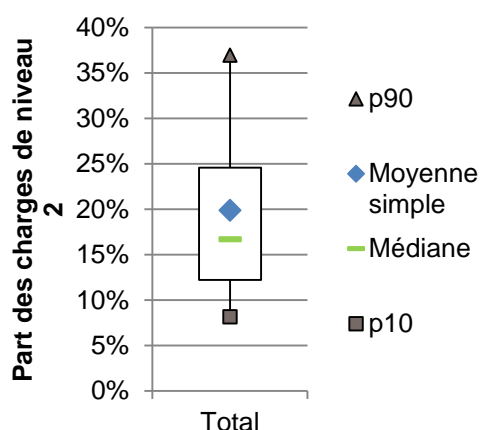
Le niveau 2 représente les charges de structure affectées à la prévention, et parfois, une part des charges de personnel intervenant sur la prévention mais non affecté spécifiquement à cette étape. Elles sont calculées par les collectivités :

- Soit en prenant un % des charges de structure au prorata du personnel impliqué dans la prévention en regard du personnel global ;
- Soit en prenant un % des charges de structure correspondant au temps du personnel de structure consacré à la prévention par rapport à leur temps global ;
- Soit en faisant une évaluation poste par poste des charges de structure utilisées pour la prévention (temps passé, m² de bureau, fournitures, etc.).

Suivant la modalité choisie et le type de collectivité (communauté de commune généraliste ou syndicat à vocation déchet) le résultat peut être assez différent. La fiabilité des résultats est donc moins importante sur ces charges (qui résultent d'une quote-part) que sur les charges de niveau 1 (charges directes calculées sur la base de factures et de salaires).

Figure 8 : part des charges de niveau 2 par rapport aux charges de niveaux 1+2

	Total
Nb de collectivités	96
Part des charges de niveau 2	
Maximum	50%
p90	37%
p75	25%
Médiane	17%
Moyenne simple	20%
p25	13%
p10	9%
Minimum	4%



Méthode de calcul de la part des charges de niveau 2 : Niveau 2 / Niveau 1 + niveau 2

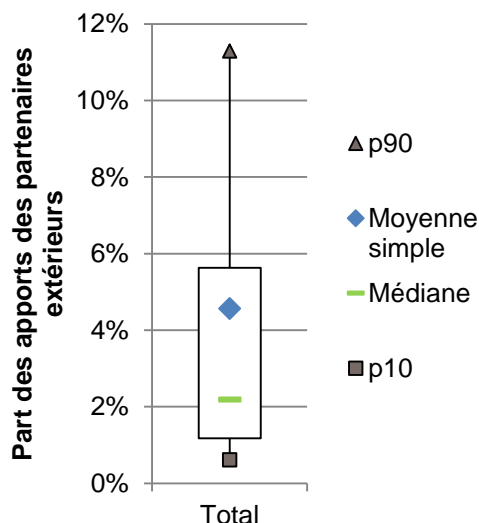
- **En moyenne le niveau 2 représente 1/5 des charges engagées par la collectivité, mais cela peut varier de façon relativement importante (entre 13 et 25 % pour 50% des collectivités)**
- Une partie de la dispersion peut s'expliquer par le fait que des modalités d'affectation différentes sont possibles en fonction du choix d'affectation du personnel dans la Matrice des coûts : en effet, suivant qu'une part du personnel de communication ou du personnel de structure strictement identifié sur des actions de prévention est déplacée en niveau 1 ou pas, les pourcentages niveau 1 et niveau 2 peuvent changer, mais le total niveau 1 + 2 restera cohérent.

Nous avons pu constater que la méthode d'évaluation peut aboutir à des résultats allant du simple au double ; si l'évaluation du niveau 2 reste intéressante pour définir le coût total d'un PLP sur 5 ans, l'analyse sur les moyens engagés doit porter uniquement sur le niveau 1 (objet des chapitres 3.2 et 3.3 suivants).

3.1.4.2 Part des apports des partenaires par rapport au budget annuel réalisé (I01)

Figure 9 : part des apports des partenaires

	Total
Nb de collectivités	37
Part des apports des partenaires extérieurs	
Maximum	21%
p90	11%
p75	6%
Médiane	2%
Moyenne simple	5%
p25	1%
p10	1%
Minimum	0%



Méthode de calcul de la part des charges de niveau 3 :

- Niveau 3 / Niveau 1 + niveau 2 + niveau 3

Seulement 37 collectivités affichent des valeurs dans le niveau 3, et 11 d'entre elles ne l'ont pas complété chaque année ; plusieurs raisons peuvent être avancées :

- Le niveau 3 n'est pas obligatoire et les collectivités, surtout en début de programme, se contentent peut-être des 2 premiers niveaux ;
- La mobilisation des partenaires demande du temps ; de fait le nombre de partenaires augmente au cours des années ;
- Les données doivent être collectées hors de la collectivité, auprès des partenaires, ce qui implique une démarche de recherche d'information qui n'est pas forcément aisée.

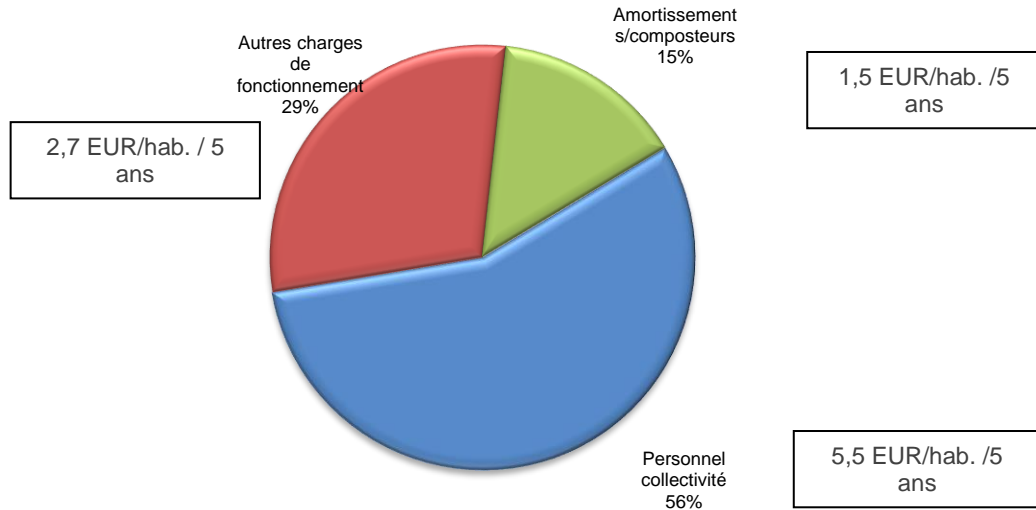
La part de financement **recensée** des partenaires reste modeste par rapport au financement public, 5 % en moyenne.

En conclusion on peut considérer que **le renseignement du niveau 3 est un indicateur qui montre juste que la prévention s'est développée au-delà des seules actions de la collectivité**, ce qui est un élément de réussite. Du fait du caractère non obligatoire pour le renseignement de ce niveau, qui par ailleurs relève du « déclaratif » ou d'une évaluation, **les coûts moyens engagés** par les partenaires et leur part dans le financement des PLP **ne peuvent être considérés comme des données fiables**.

3.2 Structure des charges de niveau 1

3.2.1 Répartition globale

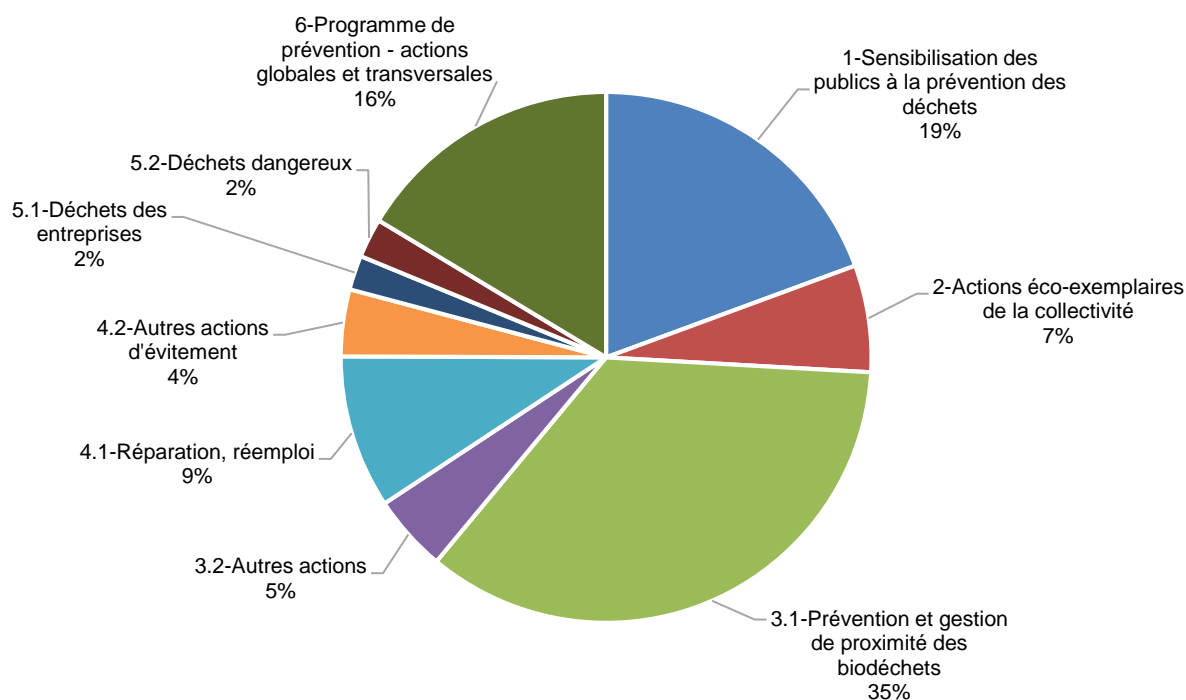
Figure 10 : structure des charges de niveau 1 par type de charge (104 collectivités)



Les charges de personnel représentent plus de la moitié des charges engagées, avec 56 % du total. Les deux autres postes couvrent 29 % des charges pour les charges de fonctionnement et seulement 15 % pour la fraction amortissements ou achat de composteurs.

Les charges de fonctionnement représentent souvent de l'emploi externe : agence de communication, appui d'un bureau d'étude pour le diagnostic, formations diverses et animation d'ateliers... Peuvent aussi y figurer des subventions octroyées par la collectivité à des partenaires, ou à des acteurs de la prévention (recyclerie par exemple, ou associations intervenant dans la prévention ou mettant en place une manifestation éco-exemplaire, etc...). Elles comprennent enfin les frais divers de la collectivité (impressions de documents, matériel informatique ...).

Figure 11 : structure des charges de niveau 1 par axe d'action (83 collectivités)



Cette analyse ne peut être faite que sur 83 collectivités, 23 sur les 106 n'ayant pas correctement réparti les charges par axe (notamment suivi du temps passé).

70% des moyens sont engagés sur les trois axes principaux que sont la prévention et gestion de proximité des biodéchets, la sensibilisation des publics et les actions globales et transversales :

- La prévention et gestion domestique des biodéchets représente 35 % (3,46 EUR/ hab. sur les 5 ans) des charges ; ce poste est toujours majoré par l'achat des composteurs, qui vient presque systématiquement en appui de cette action ;
- La sensibilisation des publics représente 19 % (1,82 EUR/ habitant sur 5 ans) des charges de niveau 1. Cet axe reste l'action clé des programmes de prévention, puisqu'il s'agit de changer les comportements et qu'elle soutient toutes les autres actions.
- 16 %, (1,53 EUR/ habitant sur les 5 ans) des charges de niveau 1 sont mobilisées pour l'animation transversale du PLP.

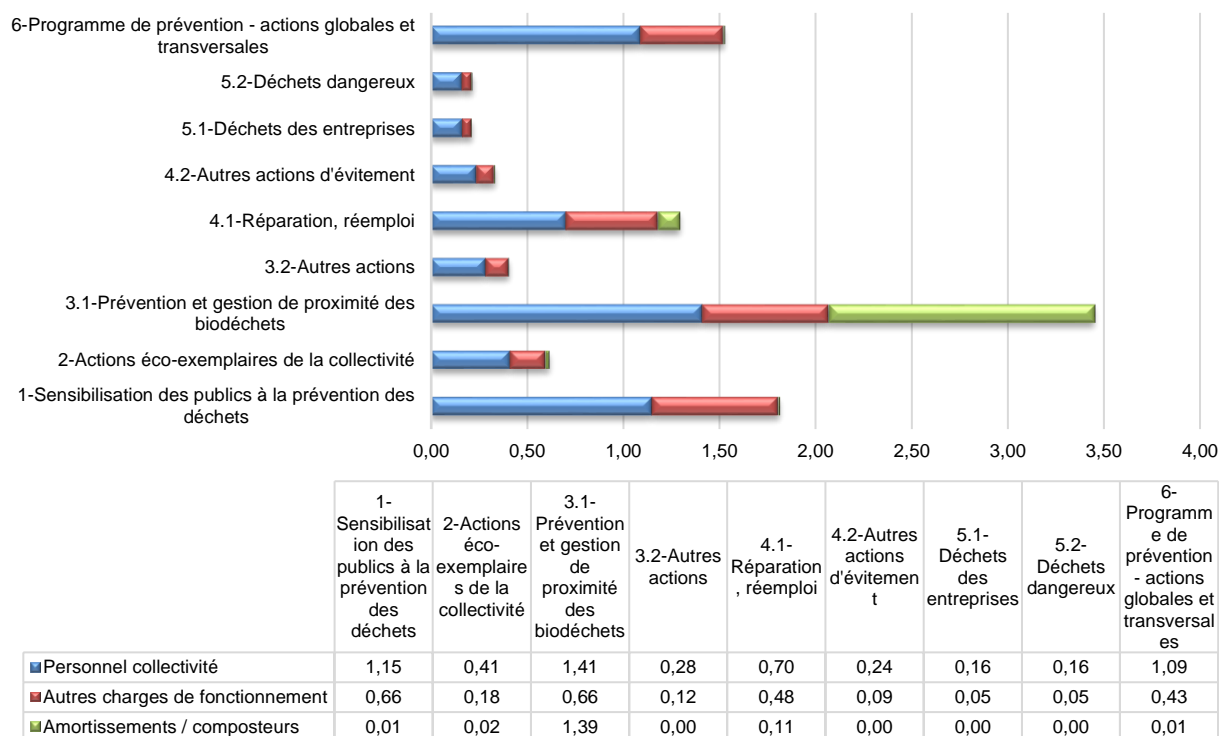
Suivent la réparation-réemploi avec 9 % des moyens (1,29 EUR/ habitant), les actions éco-exemplaires des collectivités (7 %, soit 0,61 EUR/ habitant), les autres actions mobilisant chacune moins de 5% (moins d'1/2 EUR par habitant).

3.2.2 Structure de chaque axe d'action en fonction des types de charges

Point de vigilance : les valeurs moyennes présentées ci-dessous prennent en compte pour chaque axe l'ensemble des cadres, y compris ceux pour lesquels il y a « zéro dépense » pour une action. Il faut lire « pour tel axe, l'ensemble des collectivités ayant renseigné les cadres des PLP a engagé X % des moyens », et pour le tableau, « XX euros par habitant sur les 5 ans ».

La figure ci-dessous synthétise **le montant moyen affecté par habitant pour 5 ans pour chaque axe d'action** avec la répartition entre les charges de personnel, les autres charges de fonctionnement et les charges d'amortissement ou d'achat de composteurs.

Figure 12 : structure des charges par type de charge et par type d'action (valeurs moyennes, EURHT/hab. sur 5 ans)



La répartition en % pour chaque axe est résumée dans le tableau qui suit.

Tableau 1 : structure des charges par type de charge et par axe d'action (valeurs moyennes, %)

	Personnel collectivité	Autres charges de fonctionnement	Amortissements / composteurs
1-Sensibilisation des publics à la prévention des déchets	63%	36%	0%
2-Actions éco-exemplaires de la collectivité	67%	30%	3%
3.1-Prévention et gestion de proximité des biodéchets	41%	19%	40%
3.2-Autres actions	70%	30%	0%
4.1-Réparation, réemploi	54%	37%	9%
4.2-Autres actions d'évitement	71%	28%	1%
5.1-Déchets des entreprises	76%	23%	1%
5.2-Déchets dangereux	75%	24%	1%
6-Programme de prévention - actions globales et transversales	71%	28%	1%
Tous axes confondus	56%	29%	15%

Ces tableaux permettent de voir que l'axe "prévention et gestion domestique des biodéchets" pèse fortement sur la répartition moyenne des charges :

- Par son poids relatif : c'est l'action qui mobilise le plus de moyens (35% du total niveau 1) et cela sur chacun des postes (personnel, fonctionnement, investissement) ;
- Par sa structure de charge différente, puisqu'elle mobilise 40 % des moyens qui y sont consacrés sur l'achat de composteurs (et parfois broyeurs ou poules dans les dernières années) alors que pour toutes les autres actions ce poste de charge oscille entre 0 et 5%, c'est-à-dire très peu ;
- A l'inverse, les charges de personnel pour cet axe atteignent 43 %, alors qu'elles oscillent entre 54% et 79% pour toutes les autres actions.

3.3 Produits

Concernant les produits, les données sur 5 ans sont complètes pour 105 collectivités

3.3.1 Produits totaux

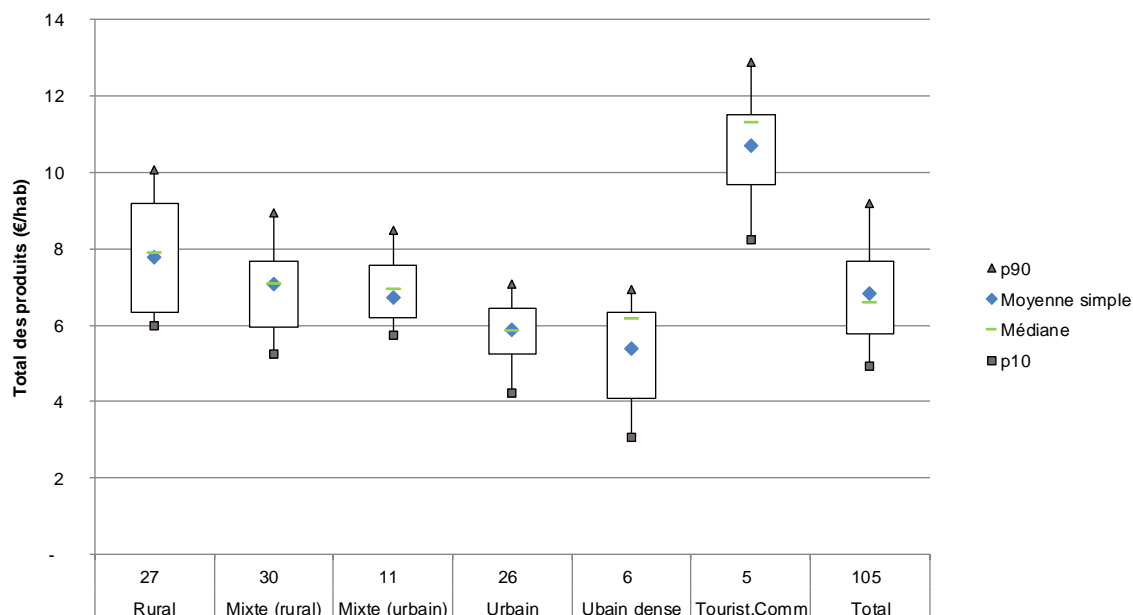
Les produits représentent en moyenne **7 EUR/habitant/ 5 ans** ; ils varient entre 6 et 8 EUR/habitant pour la moitié des cadres, et 6 et 10 EUR/habitant pour 80% des cadres.

Entre les différents types d'habitat, les collectivités touristiques se détachent (écart significatif par rapport tous les autres habitats) et, comme pour les charges, les zones rurales ont des produits significativement plus élevés que les zones urbaines.

Les produits sont essentiellement liés aux aides PLP qui représentent en moyenne 90 % des produits. La dispersion globale est donc liée aux critères ADEME (aides majorées pour les zones touristiques en fonction de l'augmentation de population, et aide à l'habitant plus importante pour les petites collectivités).

Figure 13 : total des produits en fonction de la typologie d'habitat (en EUR/hab. sur 5 ans)

	Rural	Mixte (rural)	Mixte (urbain)	Urbain	Ubain dense	Tourist.Comm	Total
Nb de collectivités	27	30	11	26	6	5	105
Total des produits (€/hab)							
Maximum	11	12	9	10	7	14	12
p90	10	9	8	7	7	13	9
p75	9	8	8	6	6	12	8
Médiane	8	7	7	6	6	11	7
Moyenne simple	8	7	7	6	5	11	7
p25	6	6	6	5	4	10	6
p10	6	5	6	4	3	8	5
Minimum	5	3	3	4	3	7	3



Ecarts significatifs
R et MR > U et UD
MU > U
T > Tous

- Une collectivité a été exclue de l'analyse car atypique, à plus de 18 EUR/habitant de produits, en raison de ventes et recettes liées à la recyclerie, gérée en régie.

3.3.2 Structure des produits par type de produit

L'aide PLP représente 90 % des produits, avec une moyenne de 6,3 EUR par habitant sur 5 ans, les produits industriels et autres aides et soutiens représentant moins de 1 EUR par habitant (soit 5% chacun).

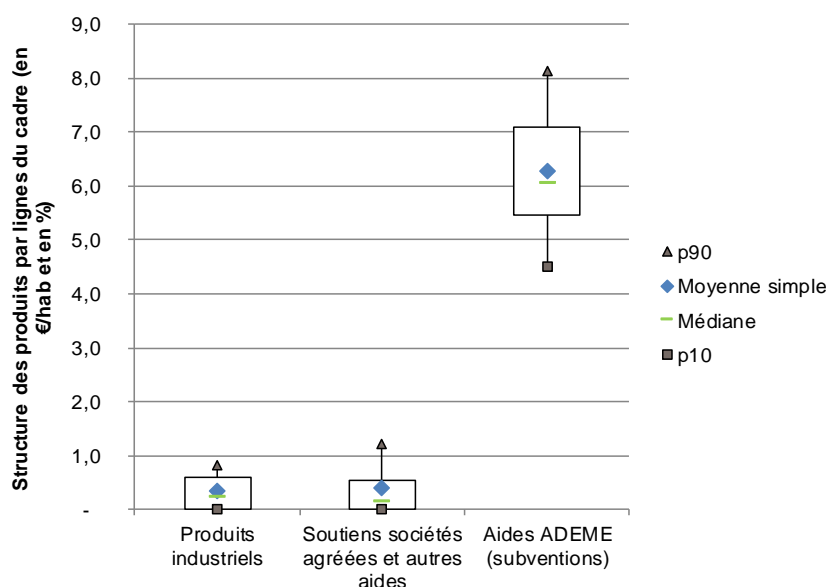
Point de vigilance :

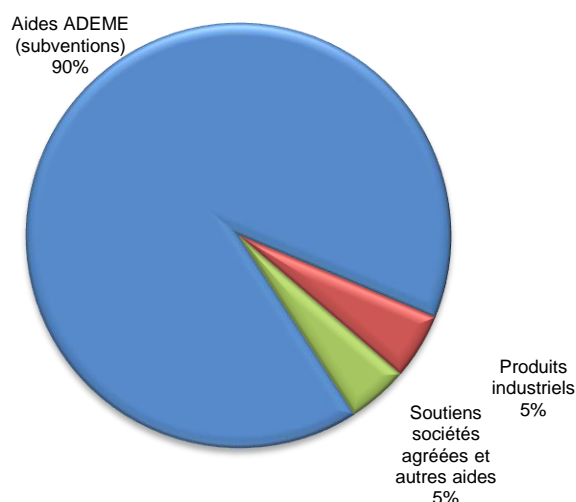
- les moyennes en euros par habitant présentées dans les 3 premières colonnes sont une moyenne sur les 105 collectivités, y compris celles qui n'ont pas de produits industriels ou d'autres aides. Il faut donc lire le tableau ainsi : « Les produits industriels pour les 105 collectivités s'élèvent en moyenne à 0,3 EUR par habitant ». Il en va de même pour les %.

On constate que l'essentiel des produits est assuré par l'aide aux PLP, ce qui peut poser des problèmes pour la pérennité des actions à la fin des programmes, alors même que la prévention de la production des déchets est désormais intégrée dans les obligations légales via les plans régionaux de gestion des déchets.

Figure 14 et Figure 15 : structure des produits par type de produit (en EUR/hab. sur 5 ans et en %)

	Produits industriels	Soutiens sociétés agréées et autres aides	Aides ADEME (subventions)	Produits industriels	Soutiens sociétés agréées et autres aides	Aides ADEME (subventions)
Nb de collectivités	105	105	105	105	105	105
Structure des produits par lignes du cadre (en €/hab et en %)						
Maximum	1,6	2,9	12,8	22%	27%	100%
p90	0,8	1,2	8,1	11%	15%	100%
p75	0,6	0,5	7,1	7%	7%	97%
Médiane	0,2	0,1	6,1	4%	2%	92%
Moyenne simple	0,3	0,4	6,3	5%	5%	90%
p25	0,0	-	5,5	0%	0%	85%
p10	-	-	4,5	0%	0%	81%
Minimum	-	-	2,3	0%	0%	51%





3.3.2.1 Produits industriels

75% des collectivités présentent des produits industriels. Parmi elles, **96% affichent des produits liés à la revente des composteurs (type d'action 3.1)**, auxquels il convient d'ajouter, de manière plus ponctuelle :

- La refacturation de l'achat de bouteilles ;
- La participation financière d'écoles pour des animations ;
- Des ventes ou consignes non rendues pour les gobelets réutilisables ;
- Des recettes perçues pour le recyclage de vieux ordinateurs de la collectivité ;
- De recettes liées à une recyclerie ;
- Une revente de conteneur à une association pour du jardinage ;
- La vente de composteurs à des entreprises.

3.3.2.2 Soutiens et autres aides

64% des collectivités bénéficient des soutiens et autres aides.

Ces soutiens et autres aides se concentrent essentiellement sur la prévention et la gestion de proximité des biodéchets, les actions globales et transversales et sur la réparation et le réemploi. Dans le détail, cela concerne :

- 1 – Sensibilisation des publics (17 collectivités), par exemple :
 - Subvention du Département pour la semaine de la réduction des déchets ou une action de communication spécifique ;
 - Participation du syndicat de traitement pour des actions de communication ;
 - Aide pour une opération "foyers témoins" ;
 - Contrat aidé, réparti en fonction des actions ;
 - Soutien Eco-Emballages pour des responsables d'ambassadeurs de tri dont une partie du temps est comptabilisé sur la prévention ;
- 2 – Actions éco-exemplaires (8 collectivités), par exemple :
 - Aide de l'agence de l'eau et de la Région pour l'achat d'un broyeur ;
 - Soutien versé par Eco-Systèmes pour un éco-festival ;
 - Soutien du Département pour des actions spécifiques ;

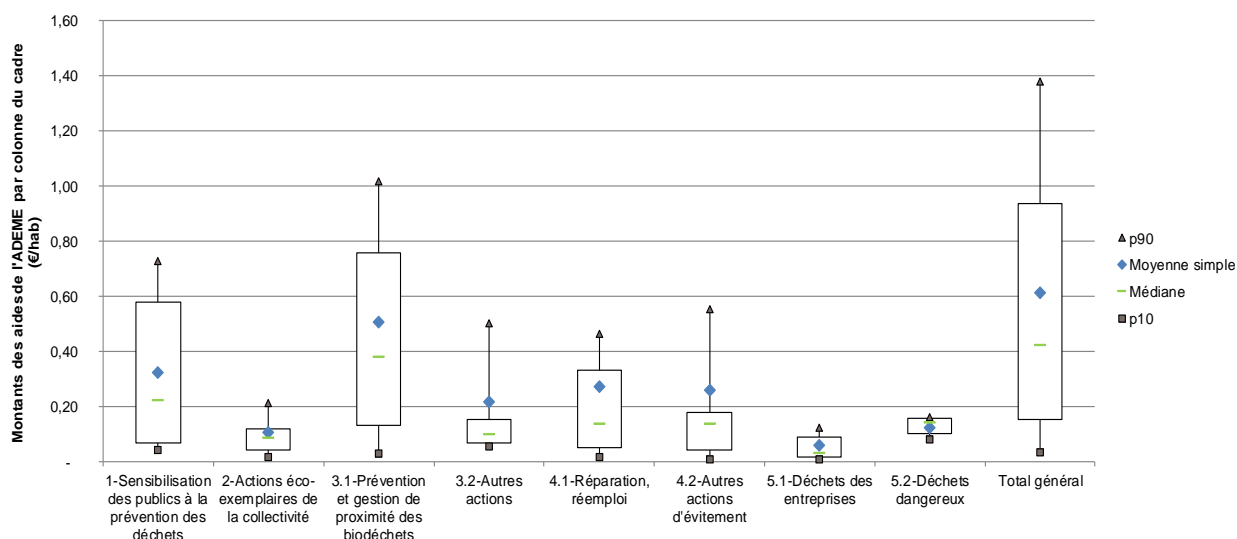
- 3.1 – Prévention et gestion de proximité des biodéchets (41 collectivités)
 - Principalement des subventions pour le compostage domestique
- 3.2 – Autres actions emblématiques nationales (7 collectivités), par exemple :
 - Subvention de la DRAAF pour le gaspillage alimentaire ;
 - Soutien ciblé du syndicat de traitement ou du Département ;
- 4.1 – Réparation, réemploi (21 collectivités)
 - Principalement des subventions pour des ressourceries ;
- 4.2 – Autres actions d'évitement (7 collectivités)
 - Principalement des aides Eco TLC ;
- 5.1 – Déchets des entreprises (4 collectivités), par exemple :
 - Contrat aidé, réparti en fonction des actions ;
 - Aides spécifiques sur des actions visant des déchets d'entreprises ;
- 5.2 – Déchets dangereux (8 collectivités), par exemple :
 - Soutien du Département pour des actions spécifiques ;
 - Aide de l'Agence de l'Eau pour une plaquette sur les déchets dangereux ;
 - Contrat aidé, réparti en fonction des actions ;
- 6 – Programme de prévention (21 collectivités) aides de Départements ou autres pour la globalité du programme.

3.3.2.3 Aides ADEME

Sur les 105 collectivités intégrées dans cette analyse, la moyenne et la médiane de l'aide forfaitaire pour le PLP pendant 5 ans (axe 6) sont toutes deux de 5,9 EUR par habitant. 68 collectivités présentent des aides de l'ADEME dans les autres axes, pour une moyenne de 0,6 EUR/hab et une médiane de 0,4 EUR/hab.

Figure 16 : montants des aides de l'ADEME par colonne du cadre (EUR/hab. sur 5 ans)

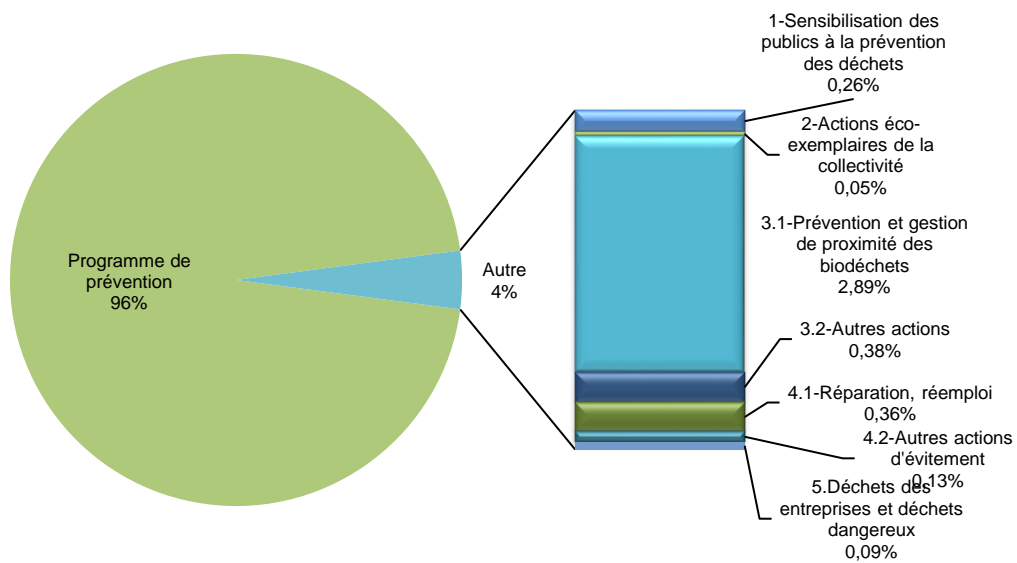
	1-Sensibilisation des publics à la prévention des déchets	2-Actions éco-exemplaires de la collectivité	3.1-Prévention et gestion de proximité des biodéchets	3.2-Autres actions	4.1-Réparation, réemploi	4.2-Autres actions d'évitement	5.1-Déchets des entreprises	5.2-Déchets dangereux	Total général
Nb de collectivités	7	6	63	6	11	8	3	3	68
Montants des aides de l'ADEME par colonne du cadre (€/hab)									
Maximum	0,75	0,30	3,00	0,84	1,38	1,34	0,1	0,2	3,5
p90	0,73	0,21	1,02	0,50	0,47	0,56	0,1	0,2	1,4
p75	0,58	0,12	0,76	0,15	0,33	0,18	0,1	0,2	0,9
Médiane	0,22	0,08	0,38	0,10	0,14	0,14	0,0	0,1	0,4
Moyenne simple	0,33	0,11	0,51	0,22	0,27	0,26	0,1	0,1	0,6
p25	0,07	0,04	0,13	0,07	0,05	0,04	0,0	0,1	0,2
p10	0,04	0,02	0,03	0,05	0,02	0,01	0,0	0,1	0,0
Minimum	0,01	0,00	0,01	0,04	0,00	0,00	0,0	0,1	0,0



Le montant total de l'aide ADEME en 5 ans pour ces 105 collectivités est de 61 millions d'euros. Comme on peut le voir dans le graphique ci-dessous, elle est essentiellement liée aux contrats PLP, les autres aides étant liées :

- Soit à des actions engagées antérieurement à la signature du PLP, essentiellement le compostage domestique ;
- Soit à des actions spécifiques éligibles au titre de l'aide à l'investissement, comme les recycleries par exemple.

Figure 17 : cibles des aides ADEME répertoriées dans les cadres des coûts



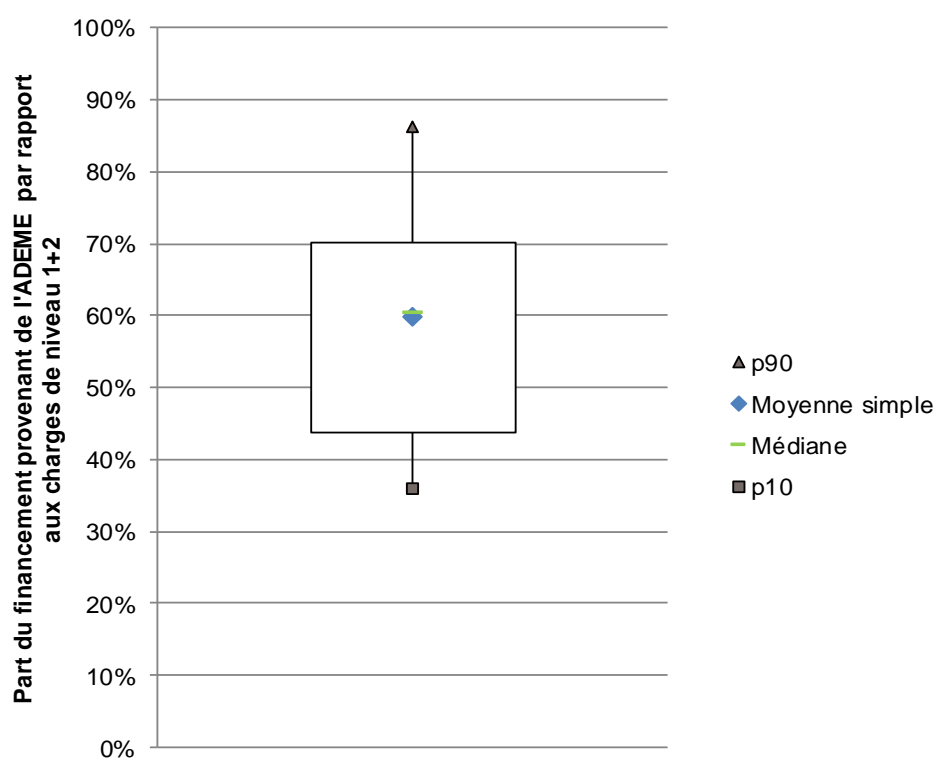
3.3.3 Part du financement du PLP provenant de l'ADEME (Indicateur I2)

Rappel : la part de financement de l'ADEME est calculée sur le niveau 1 + 2 (pas de prise en compte des moyens engagés par les partenaires) ; il s'agit donc de la part de l'ADEME sur le montant des charges (Niveaux 1 + 2) engagées par la collectivité.

L'indicateur I2 exprime la part de financement de l'ADEME sur la totalité du programme (5 ans)

Figure 18 : part du financement total du PLP provenant de l'ADEME

Nb de collectivités	94
Part du financement provenant de l'ADEME par rapport aux charges de niveau 1+2	
Maximum	123%
p90	86%
p75	70%
Médiane	60%
Moyenne simple	60%
p25	44%
p10	36%
Minimum	24%



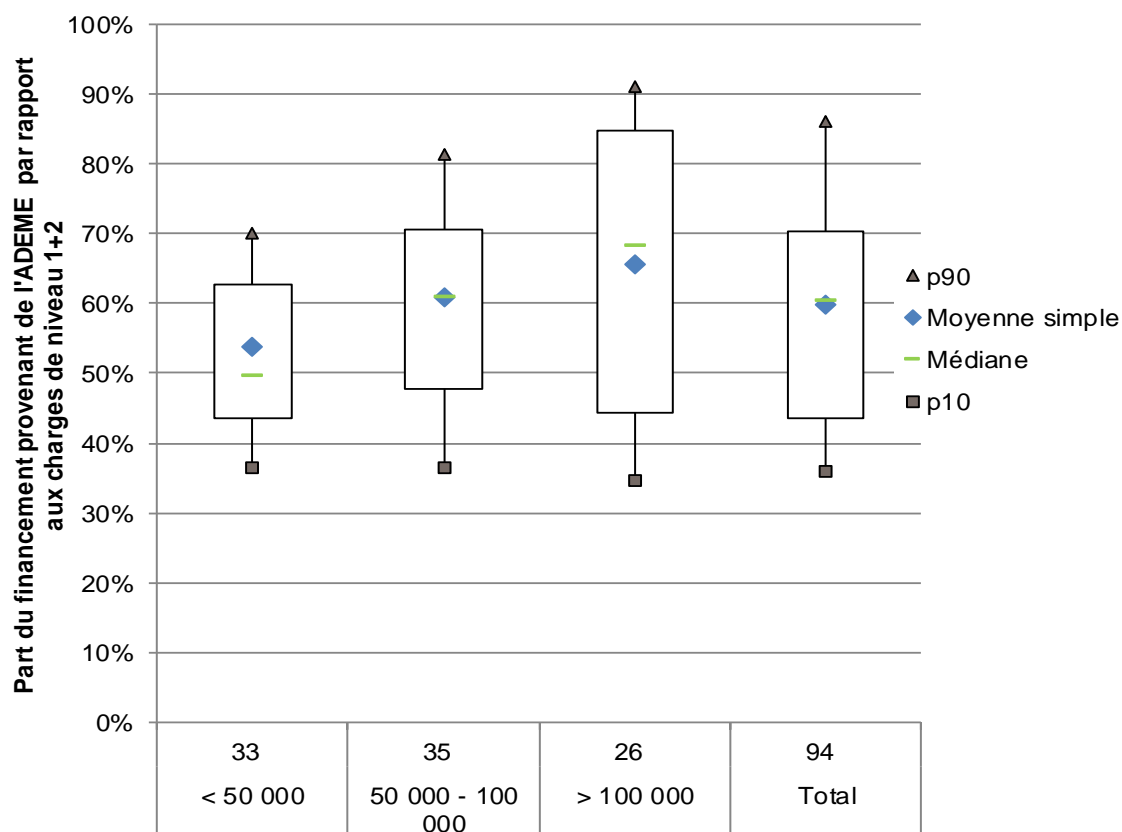
La part de financement moyen de l'ADEME est 60 % des charges hors partenaires, comme la médiane, ce qui dénote une certaine homogénéité de comportement des collectivités. La part de financement autre que l'ADEME reste néanmoins nettement inférieure que celle de l'ADEME, alors que l'objectif était de 50 %.

La différence de nombre de collectivités entre les typologies ne permet pas d'avoir des résultats significatifs (seulement 5 collectivités « touristiques » et 5 collectivités « urbain dense » sur un total de 94) concernant la part de l'aide ADEME dans les PLP, même si on note une nette différence pour les collectivités touristiques, avec un taux de financement par l'ADEME de seulement 40 %.

L'analyse par taille de collectivité est plus probante et montre la progression de la part de l'aide ADEME avec la taille des collectivités, avec des écarts significatifs entre les collectivités de moins de 50 000 habitants et celles de plus 100 000 habitants.

Figure 19 : part du financement de l'ADEME en fonction de la taille des collectivités

	< 50 000	50 000 - 100 000	> 100 000	Total
Nb de cadres	33	35	26	94
Part du financement provenant de l'ADEME par rapport aux charges de niveau 1+2				
Maximum	104%	120%	123%	123%
p90	70%	81%	91%	86%
p75	63%	71%	85%	70%
Médiane	50%	61%	68%	60%
Moyenne simple	54%	61%	66%	60%
p25	44%	48%	44%	44%
p10	36%	36%	35%	36%
Minimum	31%	24%	28%	24%

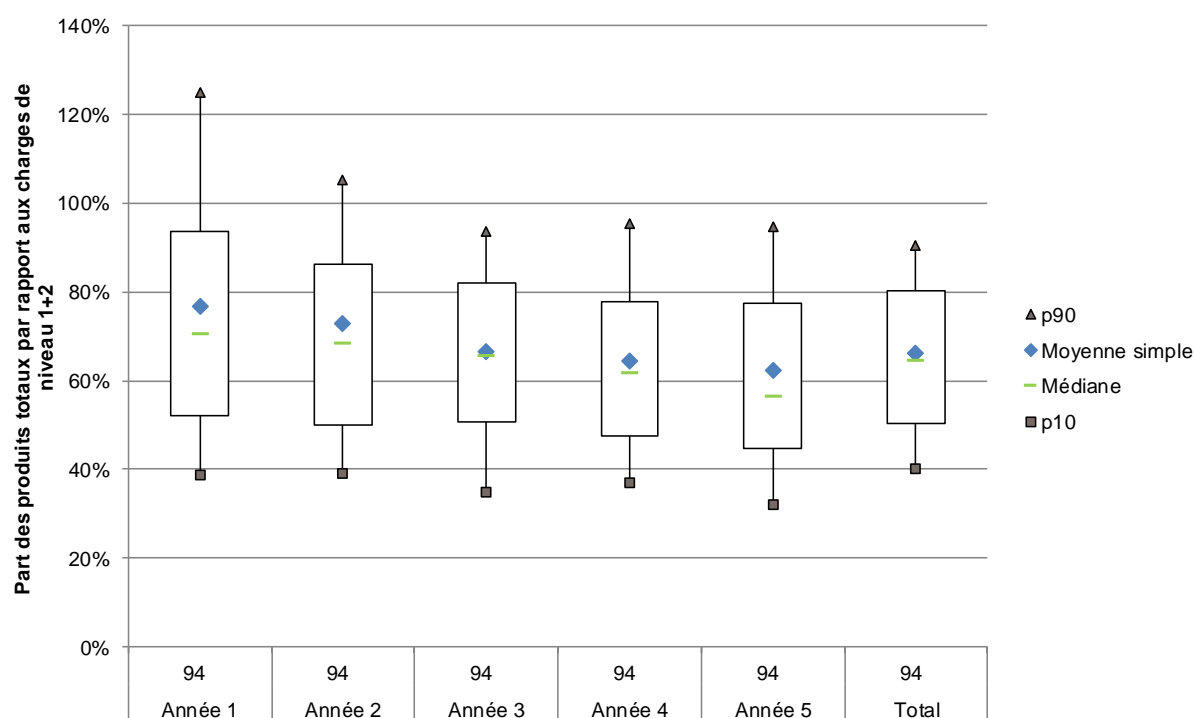


3.3.4 Financement global des PLP (ADEME + autre)

La figure ci-dessous présente le total des produits dans le financement global des PLP. Les collectivités assument donc le complément. Celui-ci a augmenté au cours des années, puisqu'il évolue de 23 % en année 1 à 38 % en année 5, cette évolution étant statistiquement significative entre la première et la dernière année.

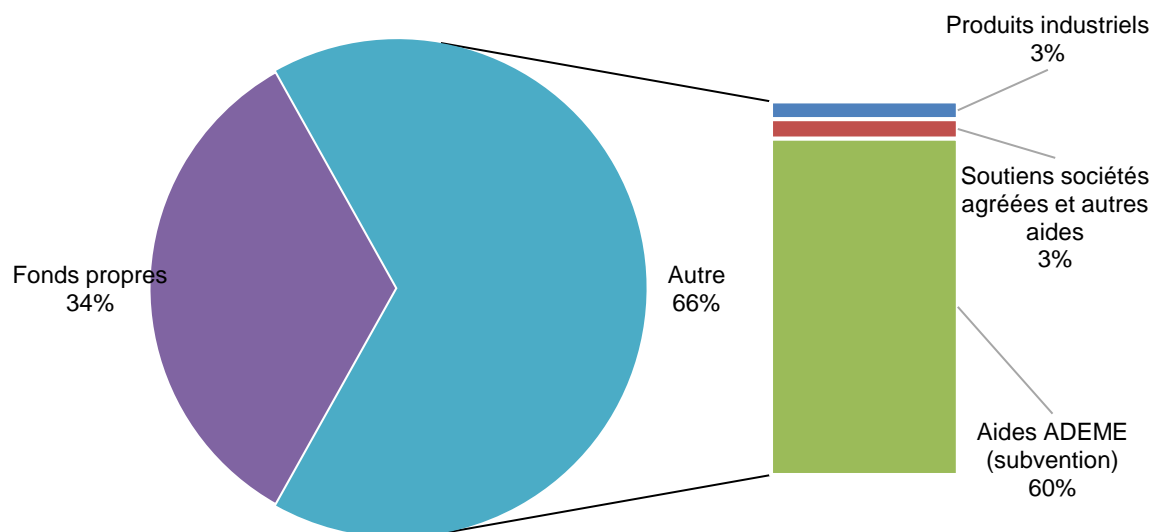
Figure 20 : évolution du financement des PLP

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Nb de cadres	94	94	94	94	94	94
Part des produits totaux par rapport aux charges de niveau 1+2						
Maximum	241%	192%	164%	141%	229%	150%
p90	125%	105%	94%	95%	95%	90%
p75	94%	86%	82%	78%	78%	80%
Médiane	70%	68%	65%	62%	56%	64%
Moyenne simple	77%	73%	67%	64%	62%	66%
p25	52%	50%	51%	48%	45%	50%
p10	39%	39%	35%	37%	32%	40%
Minimum	9%	16%	22%	9%	8%	29%



Si l'on effectue une moyenne sur l'ensemble des PLP, on obtient une répartition du financement présentée dans le camembert ci-dessous.

Figure 21 : modalités de financement des PLP



4 Tableaux des indicateurs de performance pour les PLP

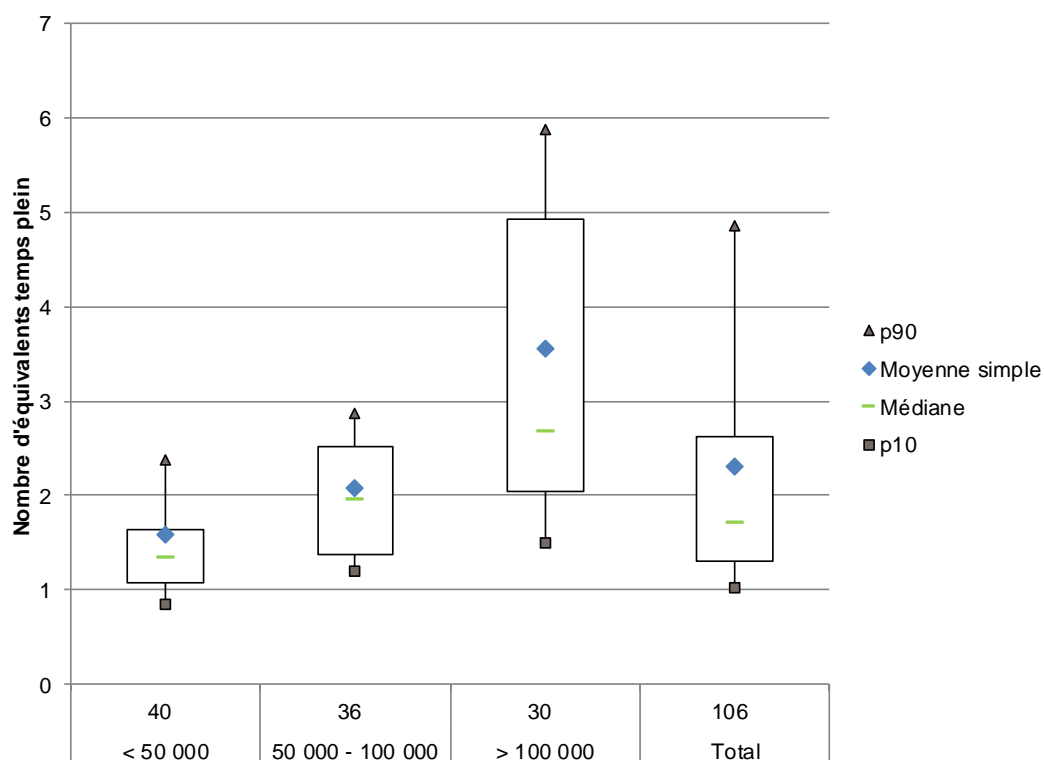
4.1 Taille de l'équipe projet

L'équipe projet est constituée de l'ensemble des personnes de la collectivité impliquées concrètement dans le projet pour tout ou partie de leur temps de travail ; elle concerne toujours l'animateur PLP et tous les emplois dédiés, mais également les agents et élus impliqués partiellement (chargé de communication, secrétariat, « numéro vert » chargé de la prévention, directeur technique). La taille de l'équipe projet est donc la somme du temps de travail dédié à la prévention calculé en ETP (équivalent temps plein).

Les résultats présentés sont constitués par la moyenne des 5 années.

Figure 22 : ETP en fonction de la taille de la collectivité (en nb d'ETP)

	< 50 000	50 000 - 100 000	> 100 000	Total
Nb de collectivités	40	36	30	106
Nombre d'équivalents temps plein				
Maximum	5,6	6,0	10,2	10,2
p90	2,4	2,9	5,9	4,9
p75	1,6	2,5	4,9	2,6
Médiane	1,3	2,0	2,7	1,7
Moyenne simple	1,6	2,1	3,5	2,3
p25	1,1	1,4	2,0	1,3
p10	0,8	1,2	1,5	1,0
Minimum	0,5	1,0	1,0	0,5



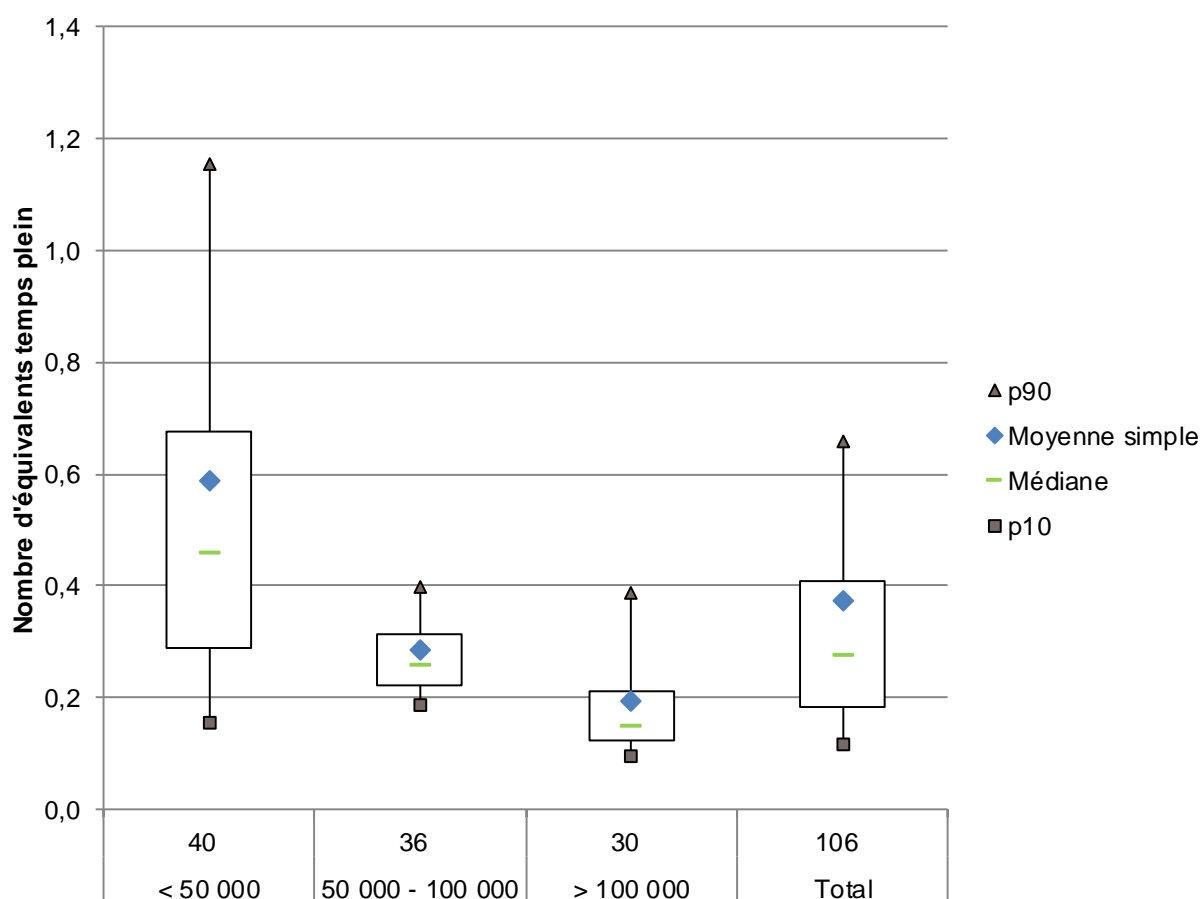
Tous les écarts sont significatifs.

On constate fort logiquement une augmentation significative du temps de travail consacré à la prévention en fonction de la taille de la collectivité.

Cette première analyse peut être complétée en ramenant le nombre d'équivalents temps plein au nombre total d'habitants, ce qui donne les résultats ci-dessous :

Figure 23 : ETP en fonction de la taille de la collectivité (en nb d'ETP/10 000 hab)

	< 50 000	50 000 - 100 000	> 100 000	Total
Nb de collectivités	40	36	30	106
Nombre d'équivalents temps plein				
Maximum	2,3	0,6	0,6	2,3
p90	1,2	0,4	0,4	0,7
p75	0,7	0,3	0,2	0,4
Médiane	0,5	0,3	0,1	0,3
Moyenne simple	0,6	0,3	0,2	0,4
p25	0,3	0,2	0,1	0,2
p10	0,2	0,2	0,1	0,1
Minimum	0,0	0,1	0,0	0,0



Tous les écarts sont significatifs.

Au total, sur les 106 collectivités : 13 millions d'habitants, 296 ETP mobilisés pour la prévention. Ce deuxième graphique montre que si le temps consacré à la prévention s'accroît avec la taille de la collectivité, il n'est pas pour autant proportionnel : **les petites collectivités consacrent 3 fois plus de temps (0,6 ETP pour 10 000 habitants), en proportion, que les moyennes (0,4 ETP) et que les collectivités plus importantes (0,2 ETP pour 10 000 habitants).**

Cette information complète ce qui était déjà visible lors de l'analyse des cadres des coûts : plus les collectivités sont petites, plus les moyens par habitant consacrés à la prévention sont importants ; cela tient au fait que certaines actions ou tâches ont une durée incompressible, comme les tâches transversales (la participation aux formations et journées d'échange, au réseau, les rendus annuels, la rédaction de fiches par exemple). Beaucoup d'actions de communication prennent également autant de temps qu'il y ait beaucoup de destinataires ou moins. Seules les actions impliquant du « face à face » sont proportionnelles au nombre de personnes concernées, mais dans ce cas aussi, les très grosses collectivités peuvent prendre des prestataires ou être relayées par des associations, là où les petites feront plus volontiers avec leurs propres moyens, ce qui influe sur la taille de l'équipe projet.

Il a été demandé à toutes les collectivités contactées dans le cadre de la vérification des tableaux si **des postes avaient été créés** pour la mise en œuvre du PLP **ou si du temps avait été dégagé en interne** par le personnel en place. Chaque possibilité ci-dessous représente **un tiers** des réponses :

- temps dégagé en interne uniquement (c'est-à-dire sans création de poste) ;
- créations de poste ;
- créations de postes complétées par du temps dégagé en interne.

4.2 Mobilisation des partenaires

Dans le cadre des PLP, **les partenaires** sont définis comme des entreprises, des associations, des collectivités membres, des services d'état voire des administrations, **qui prennent à leur compte une part plus ou moins importante sur certaines actions de prévention** ; cette définition recouvre uniquement les structures qui **engagent des moyens**, soit financiers, soit en temps, soit les deux, dans les actions.

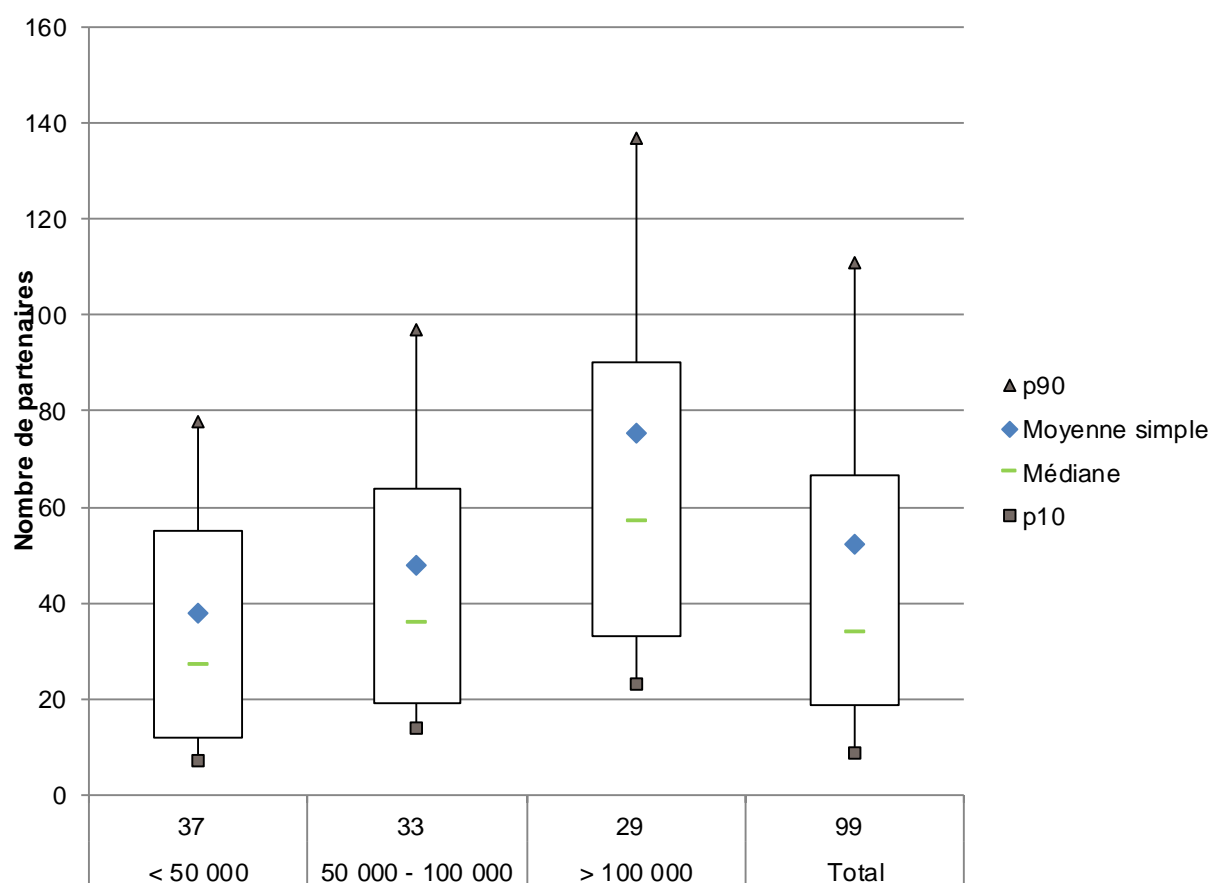
Concrètement, on retrouve souvent les collectivités membres qui vont participer à certaines actions (par exemple en prêtant des salles ou du matériel, en assumant du temps d'accueil, voire en mettant en œuvre des actions éco-exemplaires dans leurs propres services), des commerces (par exemple dans le cadre d'action sur l'éco-consommation), des associations qui reprennent à leur compte ou participent à certaines actions, des services sociaux ou d'aide aux familles (par exemple pour la lutte contre le gaspillage alimentaire), etc.

On considère qu'**un PLP est particulièrement réussi quand il « déborde » de l'activité strictement menée par la collectivité** pour être repris par de **multiples partenaires**, qui vont à leur tour modifier leurs pratiques et toucher de nouveaux usagers, ou porter la prévention sur de nouveaux terrains, et si possible la prolonger au-delà du programme de prévention. Le nombre de partenaires est donc un indicateur particulièrement intéressant à suivre.

Le premier tableau ci-dessous montre que le **nombre de partenaires s'accroît avec la taille de la collectivité**, (cet accroissement est statistiquement significatif entre < 50 000 habitants et > 100 000 habitants) ; par contre la dispersion est de plus en plus grande, ce qui semble traduire un potentiel plus important sur les grosses collectivités qui serait très inégalement « exploité ».

Figure 24 : nombre de partenaires en fonction de la taille de la collectivité

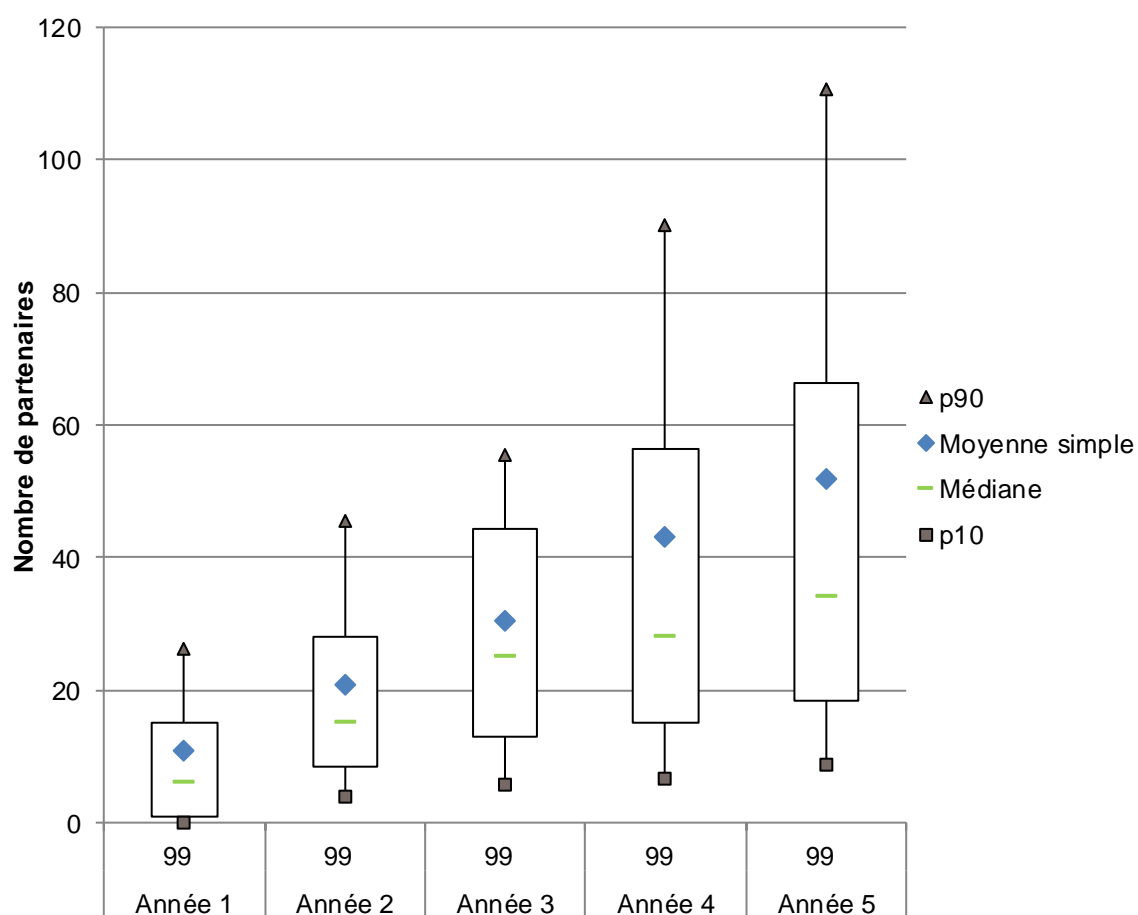
	< 50 000	50 000 - 100 000	> 100 000	Total
Nb de collectivités	37	33	29	99
Nombre de partenaires				
Maximum	203	156	350	350
p90	78	97	137	111
p75	55	64	90	67
Médiane	27	36	57	34
Moyenne simple	38	48	75	52
p25	12	19	33	19
p10	7	14	23	9
Minimum	3	5	4	3



Dans le second tableau, qui traduit le nombre de partenaires en fonction de l'ancienneté du PLP, on peut voir un **accroissement constant du nombre de partenaires au fur et à mesure de l'avancée du PLP**, accompagné également d'un accroissement de la dispersion. La tendance moyenne des collectivités est donc de poursuivre leur recherche de partenariat au cours des années, mais cette recherche est inégalement partagée, ce qui fait que le cumul accroit à la fois la moyenne et la dispersion.

Figure 25 : évolution du nombre de partenaires au cours du programme

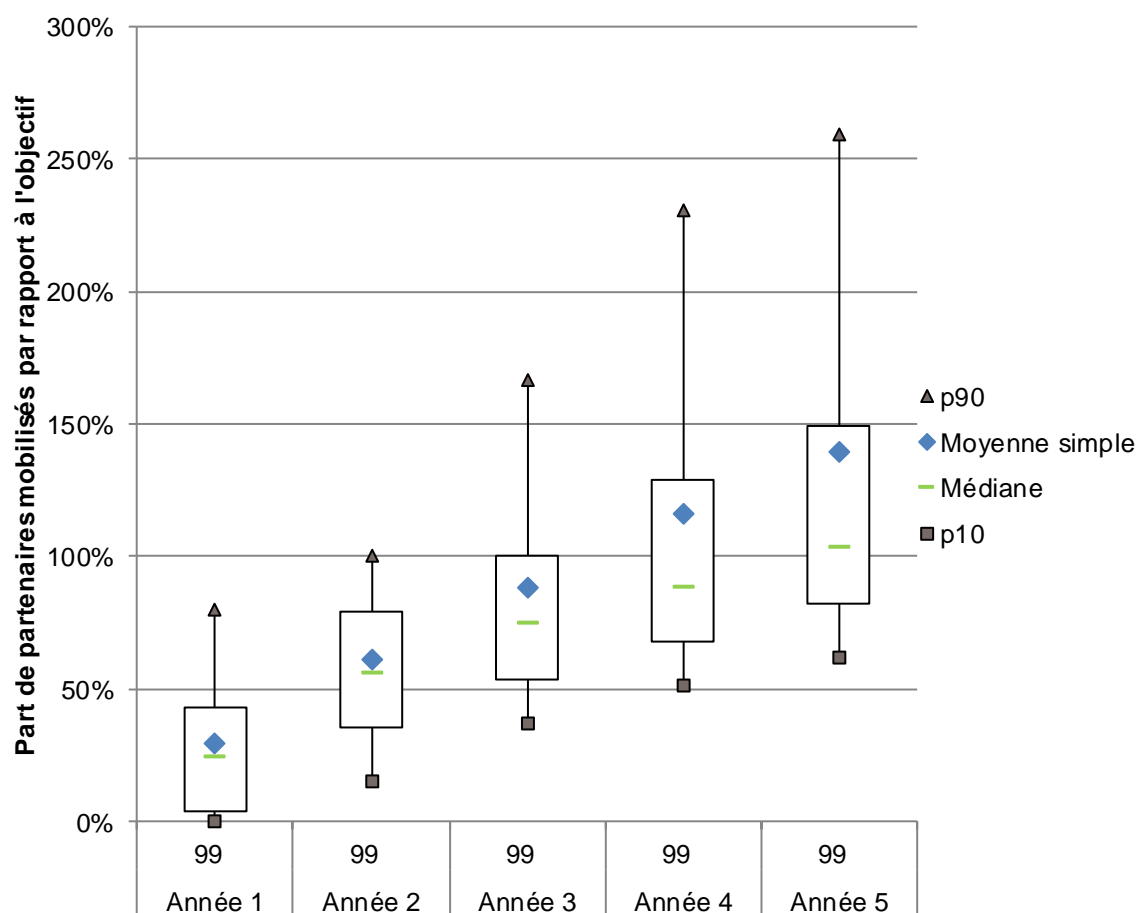
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Nb de collectivités	99	99	99	99	99
Nombre de partenaires					
Maximum	99	94	118	350	350
p90	26	46	55	90	111
p75	15	28	45	57	67
Médiane	6	15	25	28	34
Moyenne simple	11	21	30	43	52
p25	1	9	13	15	19
p10	0	4	6	7	9
Minimum	0	0	0	3	3



Ce dernier tableau (ci-dessous) sur l'évolution du nombre de partenaires situe leur nombre réel par rapport aux objectifs. On constate qu'en moyenne **ces objectifs sont atteints et même dépassés au bout des 5 années de PLP**, confirmant que la recherche et l'engagement de partenaires est un travail de longue haleine.

Figure 26 : part de partenaires mobilisés par rapport à l'objectif

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Nb de collectivités	99	99	99	99	99
Part de partenaires mobilisés par rapport à l'objectif					
Maximum	127%	200%	420%	480%	560%
p90	80%	100%	167%	231%	259%
p75	43%	79%	100%	129%	149%
Médiane	24%	56%	75%	88%	104%
Moyenne simple	30%	61%	88%	116%	139%
p25	4%	36%	54%	68%	82%
p10	0%	15%	37%	51%	62%
Minimum	0%	0%	0%	14%	17%

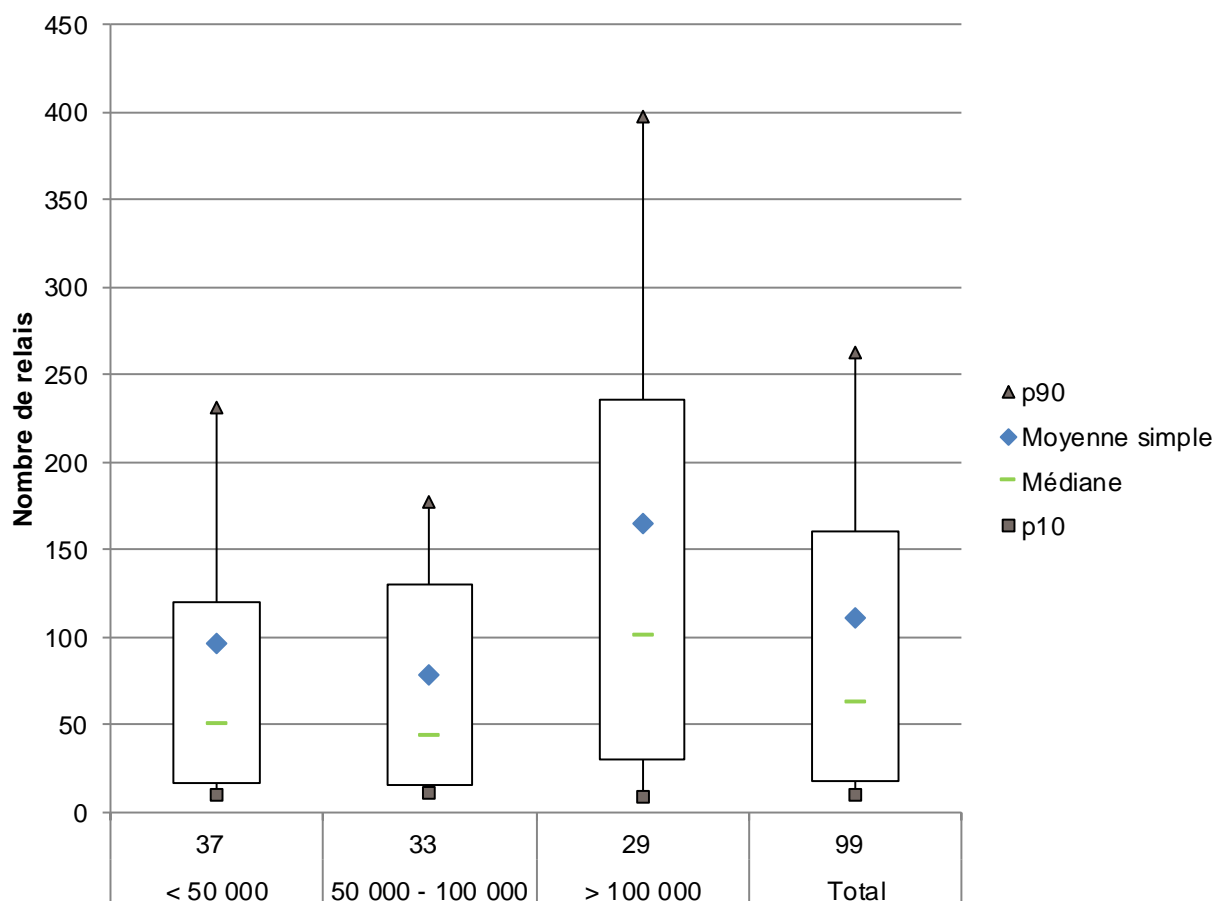


4.3 Mobilisation des relais

Les relais se différencient des partenaires en ce sens qu'ils n'engagent aucun moyen propre dans l'action : cela peut être une commune qui relaie de l'information, une école qui accueille une action auprès des élèves, un commerce qui accepte de distribuer des autocollants « stop-pub ».

Figure 27 : nombre de relais en fonction de la taille de la collectivité

	< 50 000	50 000 - 100 000	> 100 000	Total
Nb de collectivités	37	33	29	99
Nombre de relais				
Maximum	529	271	838	838
p90	232	177	397	263
p75	120	130	236	161
Médiane	50	44	101	63
Moyenne simple	96	78	165	111
p25	17	15	30	18
p10	10	11	9	10
Minimum	4	5	3	3



Aucun écart significatif

On peut noter la grande dispersion des valeurs.

Les grandes collectivités mobilisent en moyenne plus de relais que les petites mais l'écart n'est pas significatif (et la progression n'est pas linéaire : les collectivités de taille intermédiaires sont celles qui ont le moins mobilisé). Si le potentiel est indubitablement plus faible chez les petites, ce résultat est peut-être à croiser avec l'indicateur « équipe projet » qui était proportionnellement plus important chez **les petites collectivités** que chez les grosses, ce qui pourrait indiquer que les premières **ont plus tendance à « faire elles-mêmes » qu'à mobiliser partenaires et relais.**

Figure 28 : évolution du nombre de relais au cours du programme

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Nb de collectivités	99	99	99	99	99
Nombre de relais					
Maximum	250	515	519	522	838
p90	51	100	163	219	263
p75	19	58	90	126	154
Médiane	7	22	40	51	63
Moyenne simple	21	50	65	85	110
p25	0	9	13	15	18
p10	0	3	5	8	10
Minimum	0	0	0	3	3

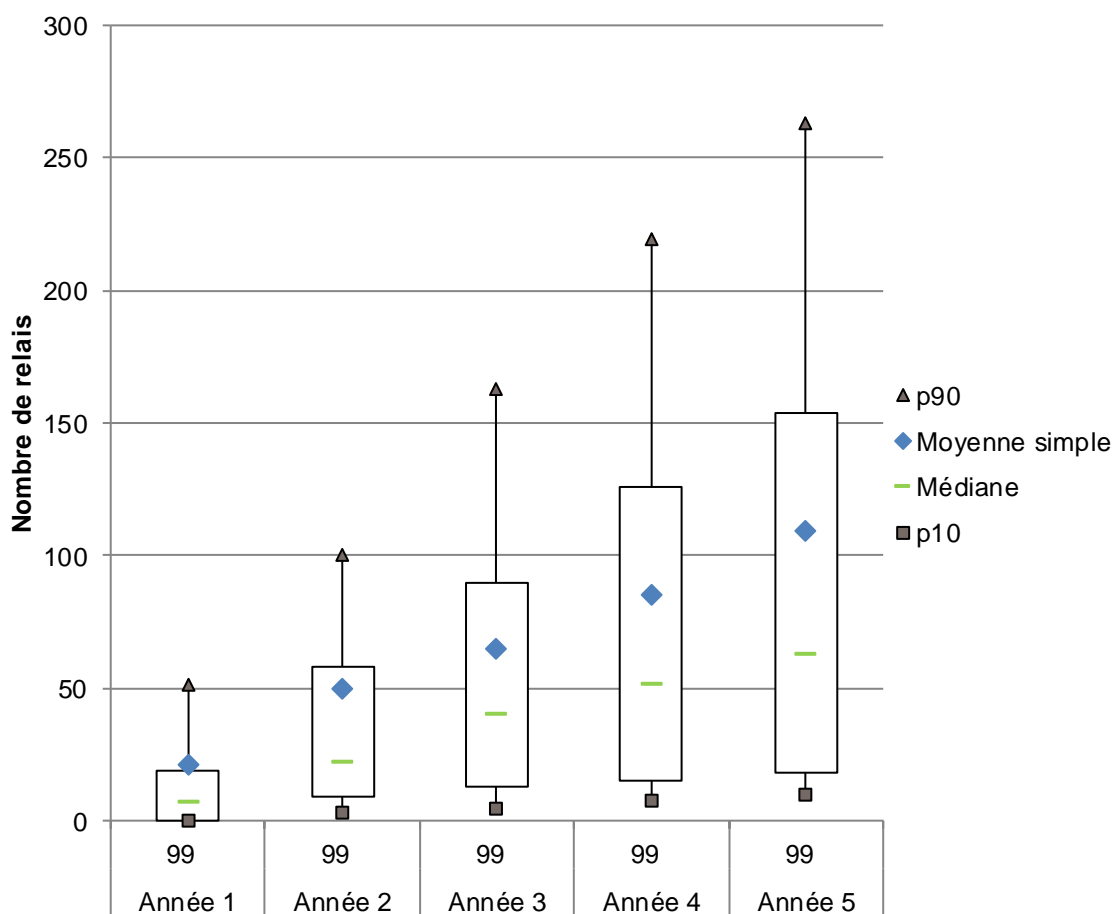
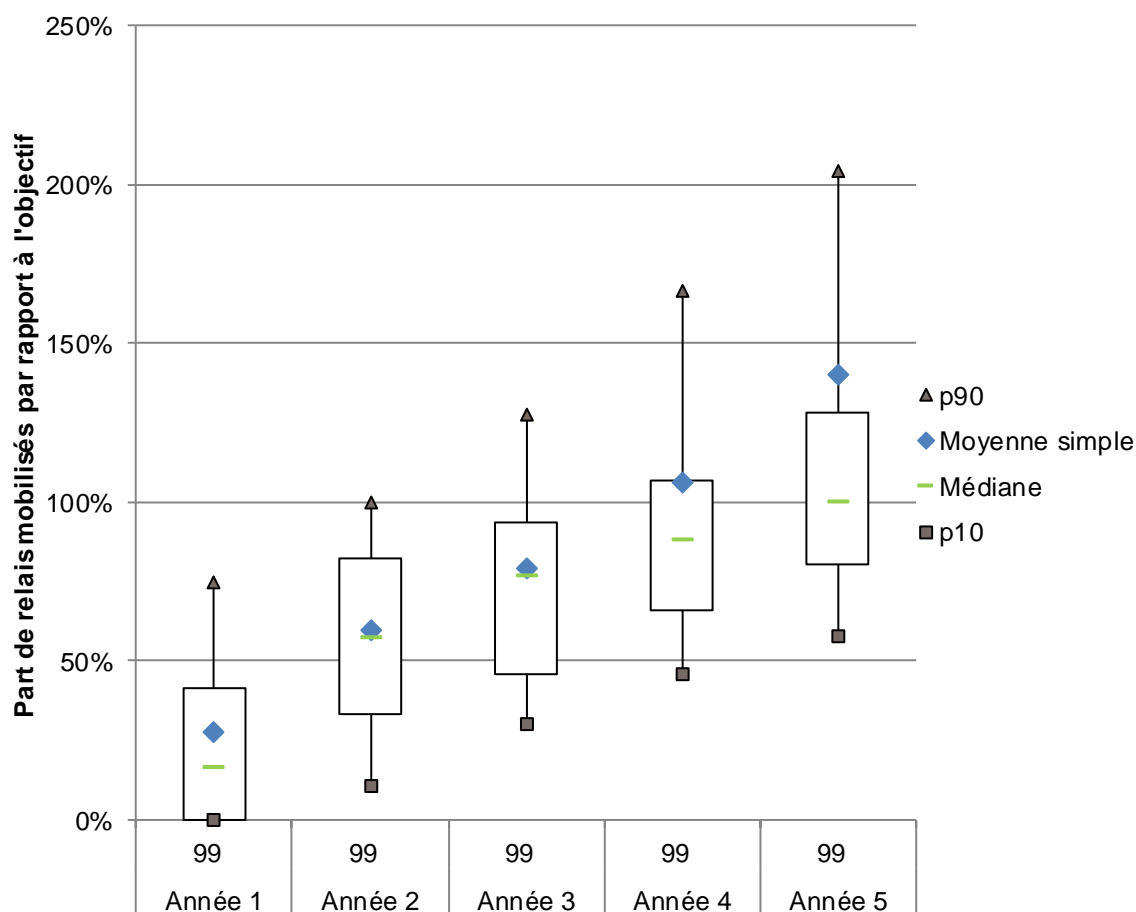


Figure 29 : part de relais mobilisés par rapport à l'objectif

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Nb de collectivités	99	99	99	99	99
Part de relais mobilisés par rapport à l'objectif					
Maximum	140%	331%	388%	703%	1371%
p90	75%	100%	128%	167%	204%
p75	42%	83%	94%	107%	128%
Médiane	17%	57%	76%	88%	100%
Moyenne simple	28%	60%	79%	107%	140%
p25	0%	33%	46%	66%	80%
p10	0%	11%	30%	46%	58%
Minimum	0%	0%	0%	0%	0%



L'évolution au cours des années est la même pour les relais que pour les partenaires : la mobilisation « externe » à la collectivité est un travail qui prend du temps, leur nombre se cumule tout au long du PLP pour se rapprocher de l'objectif, qui est en moyenne dépassé au cours de la dernière année (140%).

Cet indicateur reste difficile à apprécier, car il regroupe des acteurs très différents. Par exemple une « grosse » collectivité (type syndicat de traitement) qui met en place un programme éco-exemplaire visant l'ensemble de ses communes membres peut ainsi afficher un nombre très important de relais (autant que de communes) pour une seule action, ce qui peut expliquer les chiffres très élevés du « maximum ».

4.4 Actions d'éco-exemplarité

Figure 30 : évolution du nombre d'actions d'éco-exemplarité au cours du programme

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Nb de collectivités	98	98	98	98	98
Nombre d'actions d'éco-exemplarité					
Maximum	18	18	18	19	21
p90	3	6	10	12	13
p75	2	4	5	7	7
Médiane	-	2	3	4	4
Moyenne simple	1	3	4	5	6
p25	-	1	2	2	3
p10	-	-	1	1	1
Minimum	-	-	-	1	1

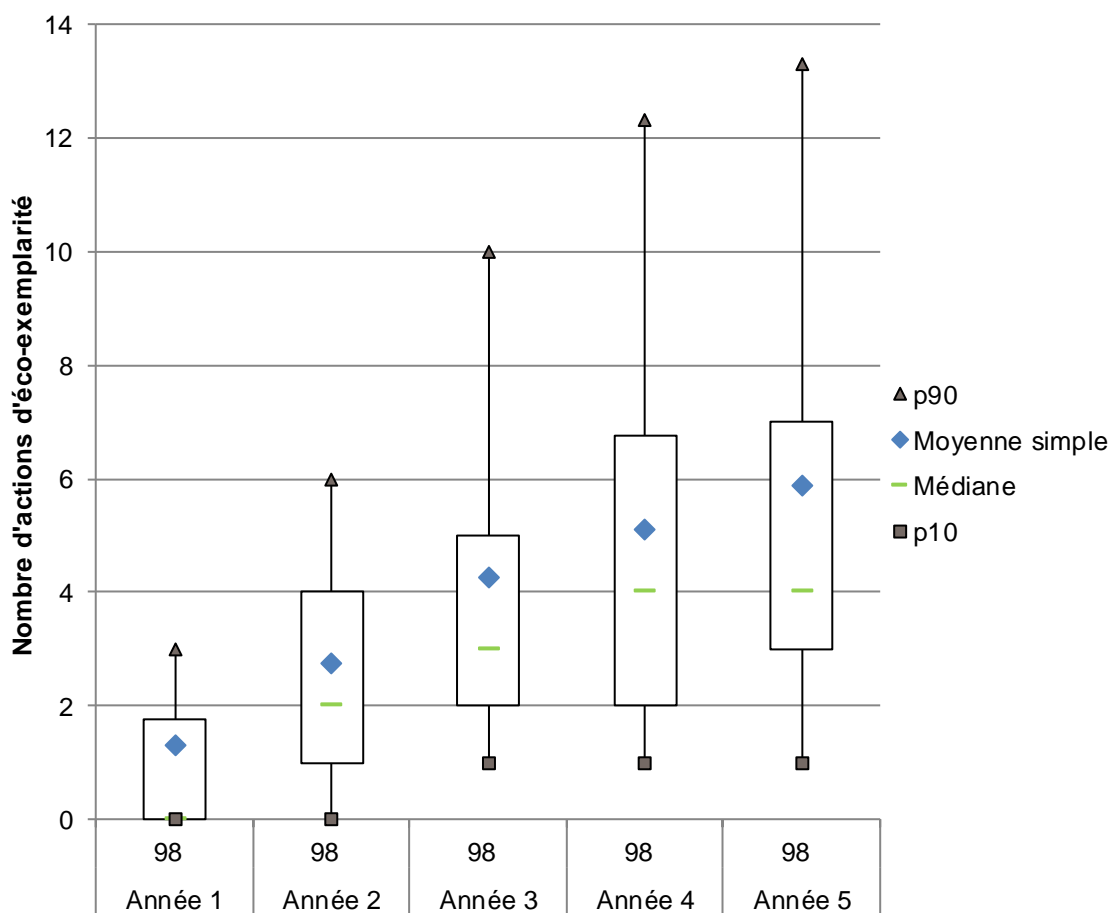
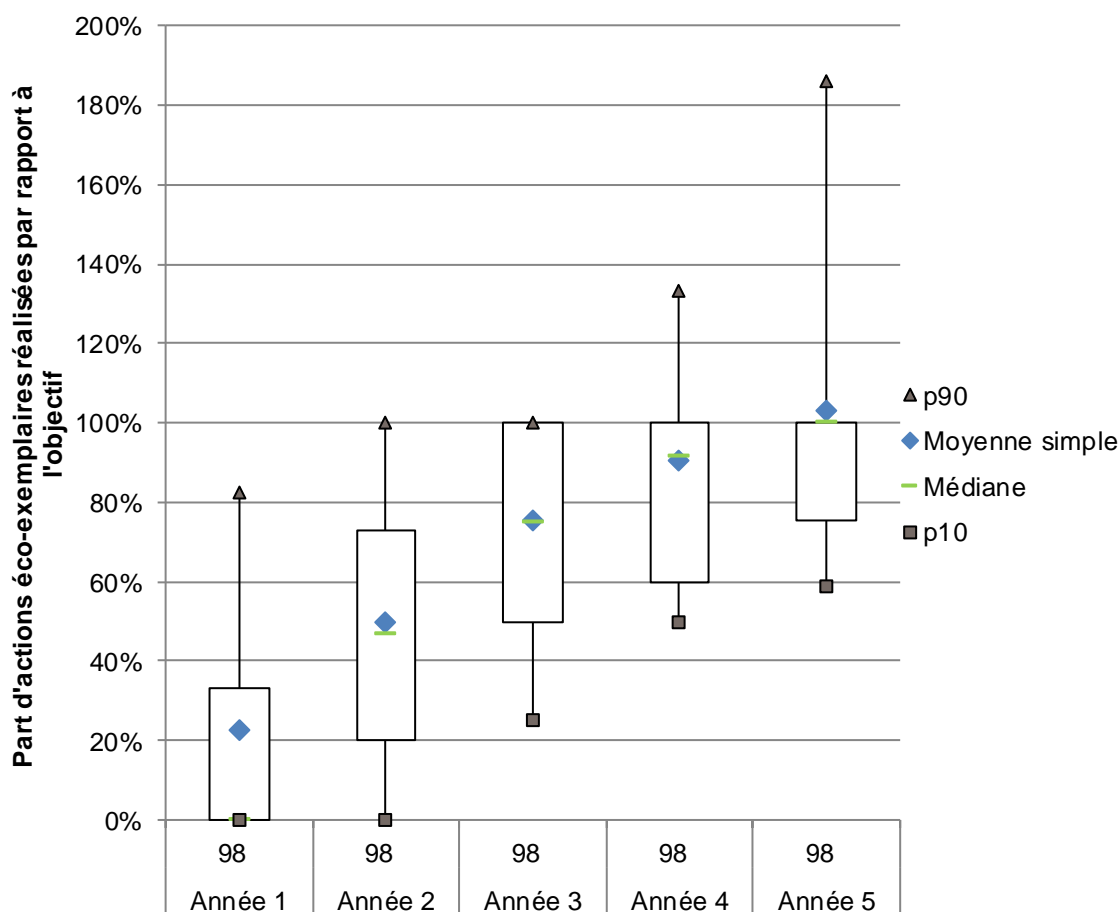


Figure 31 : nombre d'actions éco-exemplaires réalisées par rapport à l'objectif

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Nb de collectivités	98	98	98	98	98
Part d'actions éco-exemplaires réalisées par rapport à l'objectif					
Maximum	200%	200%	250%	275%	275%
p90	82%	100%	100%	133%	186%
p75	33%	73%	100%	100%	100%
Médiane	0%	47%	75%	91%	100%
Moyenne simple	23%	50%	75%	90%	103%
p25	0%	20%	50%	60%	75%
p10	0%	0%	25%	50%	59%
Minimum	0%	0%	0%	10%	10%



Les actions éco-exemplaires enregistrent une nette progression au cours du temps ; on notera que la médiane est à zéro la 1^{ère} année, ce qui signifie que la moitié ou plus de collectivité ne démarrent pas leurs actions éco-exemplaires la 1^{ère} année.

En moyenne les collectivités atteignent 103 % de leurs objectifs en fin de programme, mais on peut noter que 10 % d'entre elles ont rempli cet objectif dès la troisième année et 25 % en quatrième année. A l'inverse 10 % d'entre elles ont attendu la 4^e année pour mener des actions éco-exemplaires.

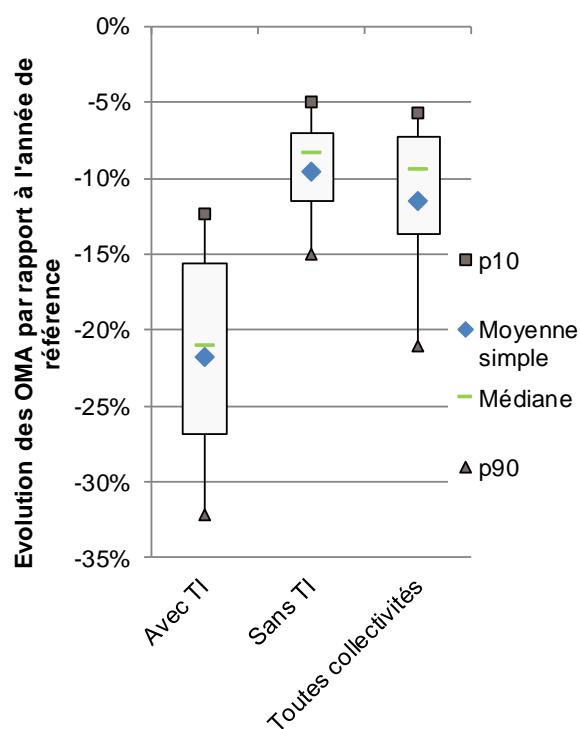
4.5 Évolution des OMA

Il s'agit des évolutions mesurées à partir des données fournies sur les tableaux d'indicateurs. L'analyse porte sur 101 collectivités. Comme dans le deuxième rapport, nous avons **différencié les collectivités avec ou sans TI**. L'effet de la TI sur la réduction des tonnages étant immédiat, nous n'avons **retenu que les collectivités qui l'ont mise en place en même temps ou en cours de PLP**. **Globalement, les collectivités de notre échantillon enregistrent une baisse significative de la quantité d'ordures ménagères et assimilés entre l'année de référence et l'année 5 de 11% en moyenne, dépassant l'objectif de 7%**

La différence est importante entre les collectivités avec ou sans tarification incitative. En effet, **la baisse passe de 10 % en moyenne pour les collectivités ayant seulement le PLP à 22% pour celles qui y associent la mise en place d'une tarification incitative**.

Figure 32 : évolution des OMA entre l'année de référence et l'année 5 en fonction de la mise en place ou non d'une tarification incitative

	Avec TI	Sans TI	Toutes collectivités
Nb de collectivités	16	85	101
Evolution des OMA par rapport à l'année de référence			
Maximum	-41%	-24%	-41%
p90	-32%	-15%	-21%
p75	-27%	-12%	-14%
Médiane	-21%	-8%	-10%
Moyenne simple	-22%	-10%	-11%
p25	-16%	-7%	-7%
p10	-12%	-5%	-6%
Minimum	-8%	-2%	-2%



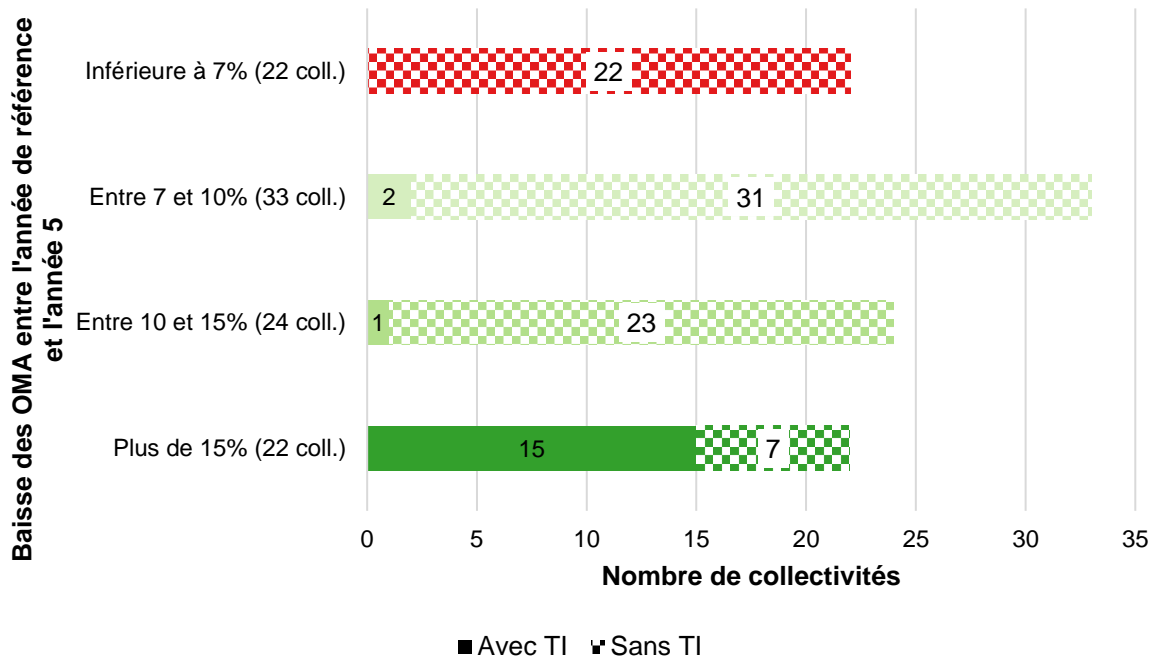
4.5.1 Création de sous-échantillons en fonction de la baisse des OMA

Afin d'affiner l'analyse et pouvoir faire apparaître d'éventuelles différences, **4 sous-échantillons** de collectivités ont été créés, en **fonction de leur taux de baisse des OMA** :

- Baisse plus faible que - 7 %
- Baisse comprise entre - 7 et -10 %
- Baisse comprise entre -10 et -15 %
- Baisse supérieure à -15%

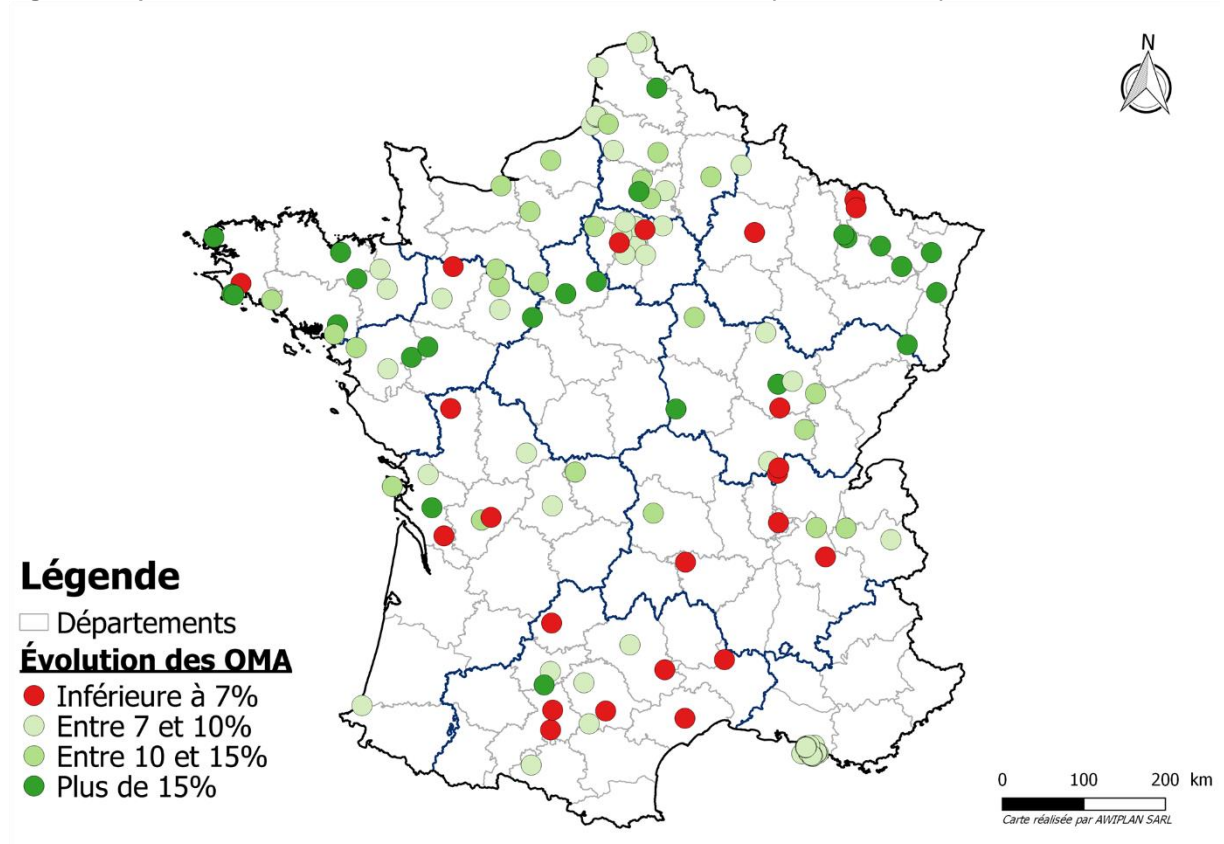
Le ratio de référence moyen d'OMA pour chaque groupe est proche (variant de 336 à 354 kg/an/hab.), sans écart significatif.

Figure 33 : répartition des collectivités selon leur baisse des OMA en année 5 par rapport à l'année de référence (101 collectivités)



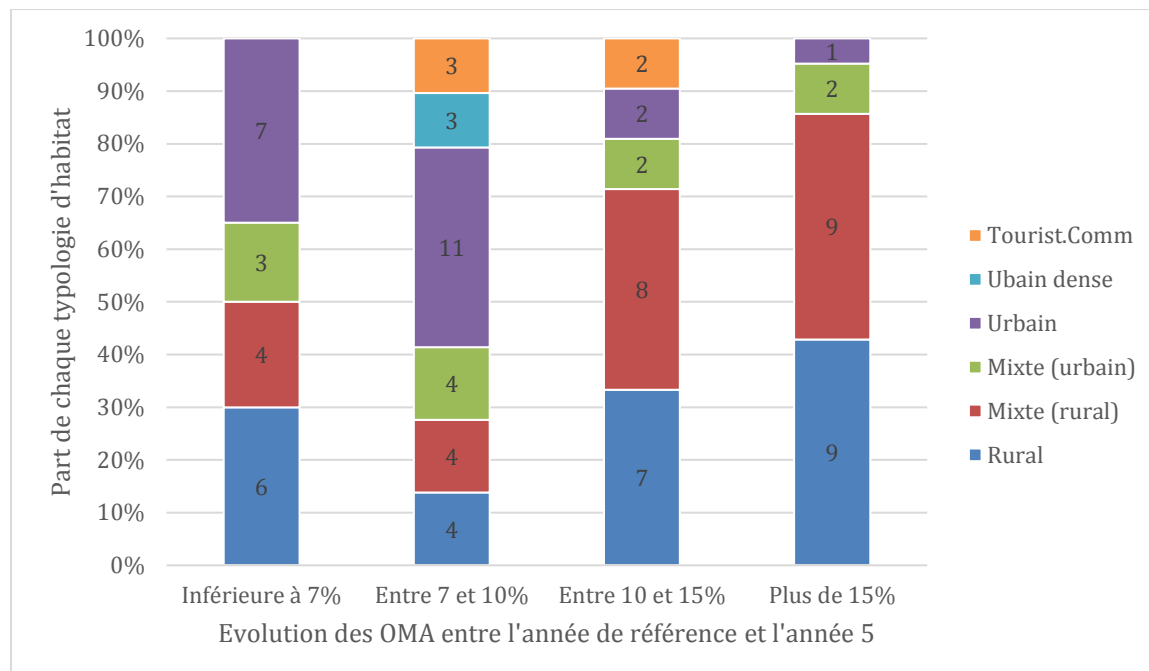
On peut noter la **concentration des collectivités ayant mis en place la TI dans le groupe qui affiche les meilleurs résultats** (plus de 80 % d'entre elles y figurent), et leur absence du groupe dont la baisse des OMA est inférieure à l'objectif de 7 %.

Figure 34: répartition des collectivités selon leur baisse des OMA en 5 ans (101 collectivités)



A noter que la composition des 4 sous-échantillons est différente en termes de typologie de collectivités : l'habitat rural et mixte rural est nettement dominant dans les 2 sous-échantillons qui ont une réduction des déchets supérieure à 10 %, où se situent aussi 16 collectivités sur les 18 qui ont mis en place la TI en cours de PLP.

Figure 35 : répartition des collectivités au sein des 4 sous-échantillons en fonction de leur typologie



4.5.2 Analyse des résultats par sous-échantillons (en fonction de la baisse des OMA)

Ces résultats suscitent deux questions :

1. *Qu'on fait les collectivités qui sont dans le groupe qui a les meilleures performances alors qu'elles n'ont pas mis en place de TI ?*

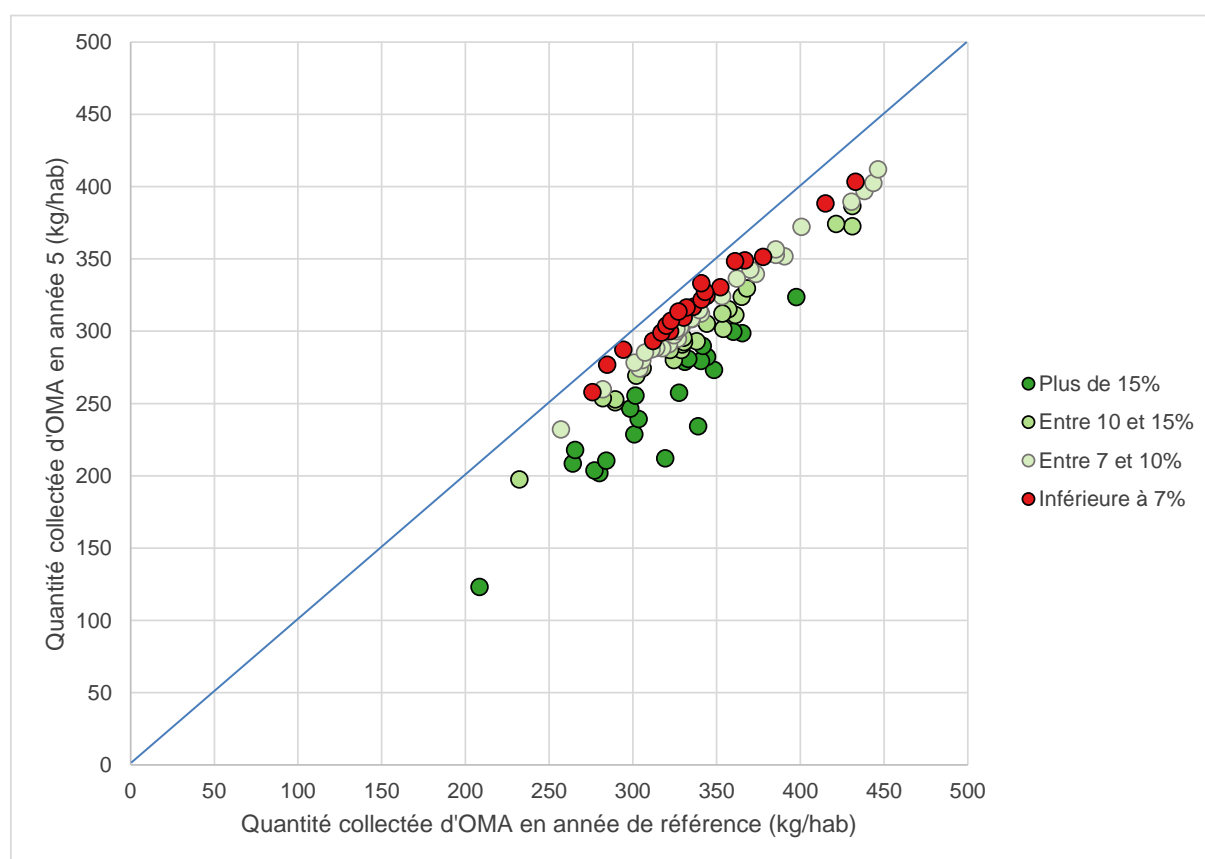
Les 7 collectivités concernées ont toutes procédé à des changements dans la période. Elles expliquent les diminutions observées par les causes suivantes :

- 75 – CC Clermontois : optimisation du service, réduction de la collecte, beaucoup de communication. Et redevance spéciale mise en place à partir de 2012 : 2 gros producteurs qui sont passés au privé, avec la perte du tonnage correspondant ;
- 2435 – CA Béthune, Bruay, Noeux et Environs (Artois Comm): baisse due aux actions de prévention, mise en place de la RS au 2ème semestre 2011, crise économique ;
- 318 – CC Pays d'Iroise : passage en C 0,5 en 2013 avec bacs jaunes en alternance ;
- 5811 – SIEEEN : les CC adhérentes ont beaucoup travaillé sur leurs règlements de collecte, avec une vigilance accrue sur la liste des déchets à présenter ;
- 1063 - Pays Bigouden Sud : la mise en place de la redevance spéciale à l'ensemble des professionnels du territoire en 2010 ;
- 806 – SICTOM Brou Bonneval Illiers : changement de la collecte avec un passage à des bacs individuels pour les OMR (à la place des sacs) + communication ;
- 138 – SIEEOM Grisolles-Verdun : la moitié du territoire a été conteneurisé au porte-à-porte pour les recyclables et les OMR en remplacement des points de regroupement.

3 types d'actions sont donc à retenir pour les collectivités n'ayant pas mis en place la TI mais ayant d'excellentes performances en termes de réduction des OMA :

- La mise en place de la redevance spéciale qui responsabilise les professionnels sur la réduction de leurs déchets et fait basculer les plus gros producteurs sur une collecte privée, soustrayant ces tonnages du service public ;
 - La réduction du volume de bac mis à disposition des usagers, avec 2 modalités :
 - La réduction de fréquence de collecte (le passage d'une collecte hebdomadaire à une collecte tous les 15 jours pour une même taille de bac réduit le volume disponible de moitié) ;
 - Le passage en bac individuel en remplacement des bacs collectifs (qui limite également le volume disponible par foyer à la stricte taille du bac, et n'autorise pas le dépôt de « petits encombrants », fréquents dans les bacs collectifs).
2. *Les baisses les plus marquantes sont-elles le fait de collectivités ayant un ratio par habitant élevé en année de référence ? (« Marge de manœuvre » plus importante ?)*

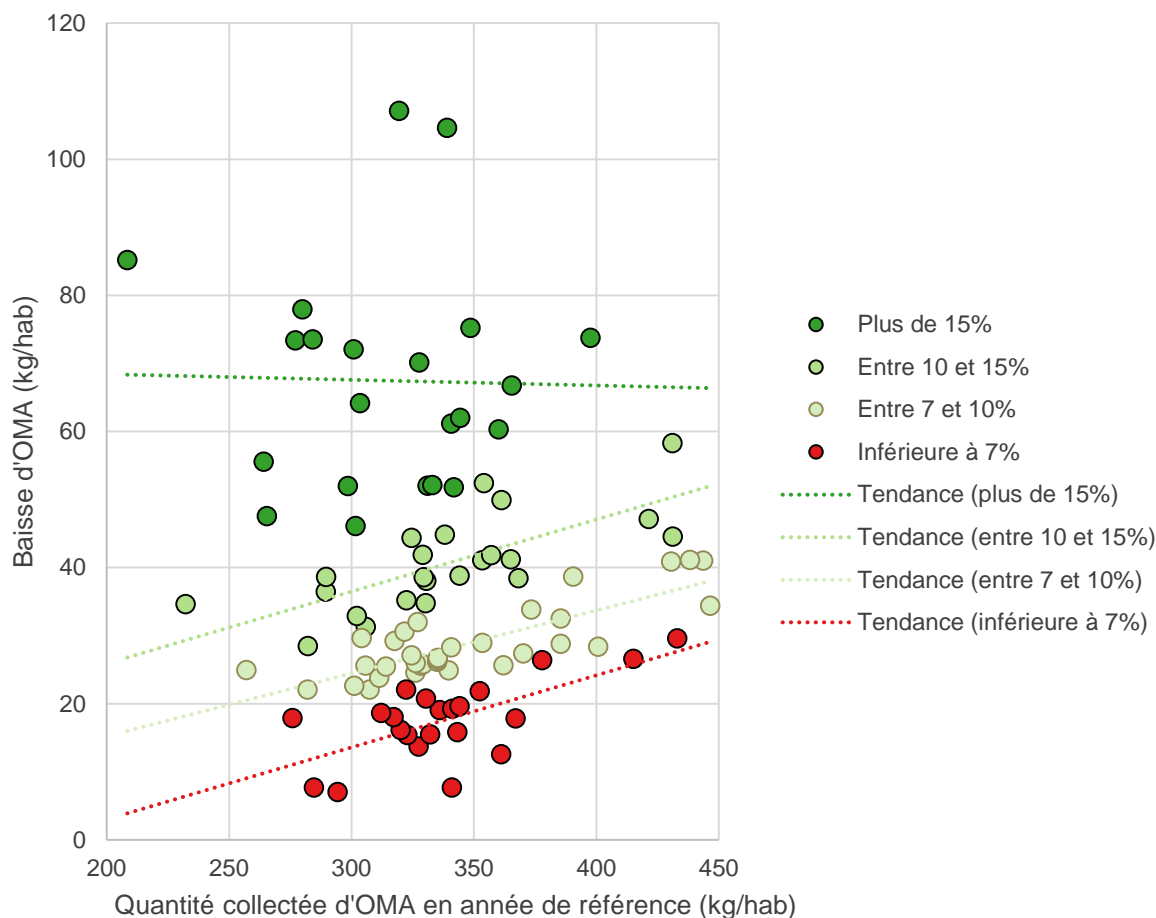
Figure 36 : position des collectivités en fonction de leur ratio d'OMA en année de référence et à la fin de PLP



Le graphique ci-dessus montre que si toutes les collectivités affichent bien une baisse (elles sont placées sous la diagonale qui représente des quantités stables) **les taux de réduction sont indépendants du ratio par habitant en amont de la période de 5 ans du PLP**. On trouve des collectivités correspondant aux 4 niveaux de performance alignées selon un axe de production initiale qui va de 210 à 450 kg.

Pour préciser l'analyse, le graphique ci-dessous représente les mêmes sous-échantillons avec les mêmes couleurs, affichant la réduction non plus en % mais en **kg/habitant et par an**.

Figure 37 : répartition des collectivités en fonction de leur diminution en Kg d'OMA entre l'année de référence et à la fin de PLP



Il apparaît nettement que :

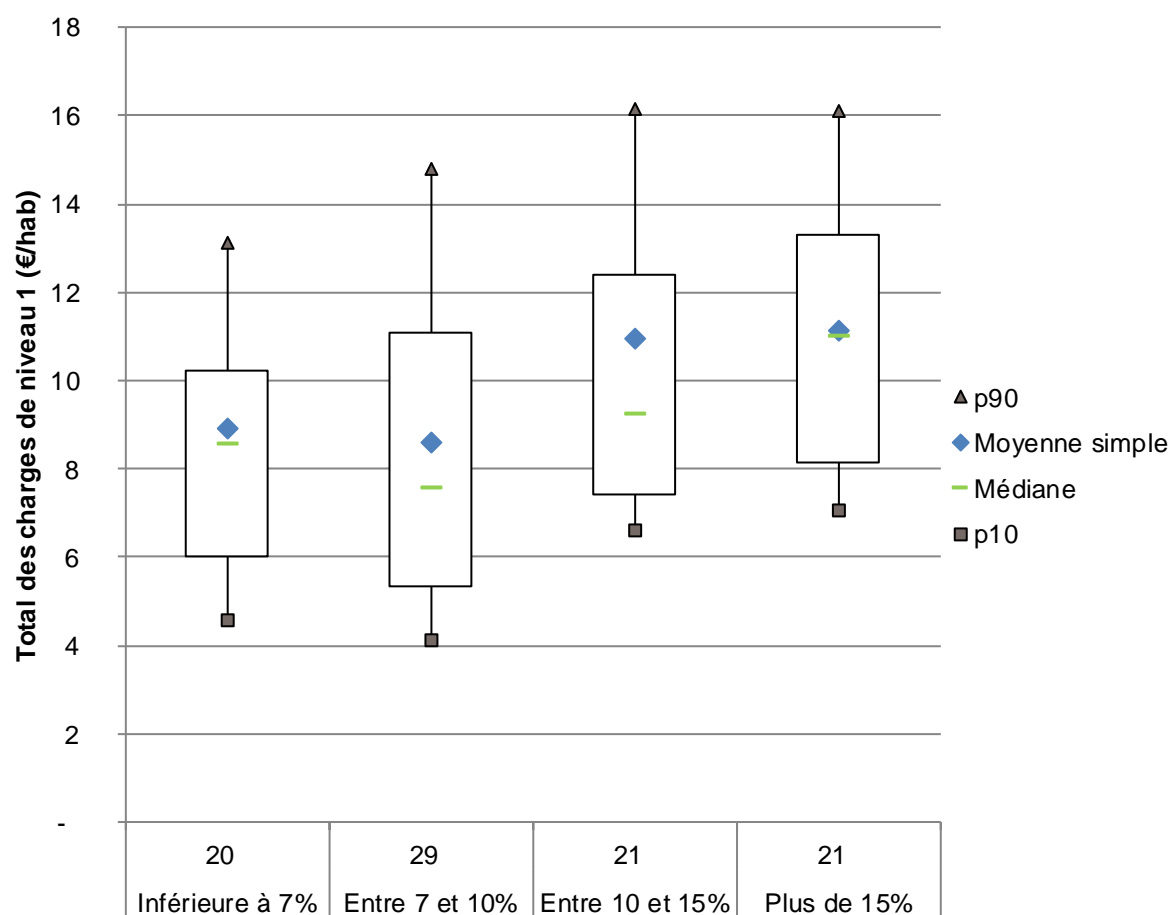
- Quel que soit le ratio initial d'OMA (de 250 à 450 kg/habitant/an si on excepte 2 collectivités en dessous de 250 kg), on trouve des collectivités ayant de faibles, moyennes ou importantes baisses en « kg/habitant ». **Les très bonnes performances (et les moins bonnes) sont donc possibles quels que soient les ratios de départ.**
- **Le groupe de collectivités** qui affiche une réduction **de plus de 15 % d'OMA s'avère très disparate** en termes de « réduction de nombre de kg », les chiffres allant d'environ 50 à 110 kg, sans relation entre le ratio de départ et la perte enregistrée. Pour les 3 autres catégories, le linéaire montre une tendance nette à la hausse : **globalement, en deçà des 15 % de réduction, plus une collectivité à un ratio d'OMA élevé en année de référence, plus sa perte en kg sera importante.**

4.5.3 Répartition des charges au sein des collectivités en fonction de leur performance

La figure ci-dessous, montre une **tendance moyenne à la hausse des dépenses de prévention par habitant avec l'amélioration des performances des PLP, mais les écarts ne sont pas statistiquement significatifs**. La différence de typologie d'habitat suffit à expliquer cette différence, dans la mesure où l'on a constaté précédemment que les collectivités rurales engageaient proportionnellement plus de moyens dans la prévention que les autres. Autrement dit : les collectivités de typologie rurale ou mixte à dominante rurale sont plus représentées dans les collectivités ayant mis en place une tarification incitative et ayant plus diminué leurs quantités d'OMA, et ce sont elles aussi qui affichaient des coûts par habitant supérieurs.

Figure 38 : dispersion des charges de niveau 1 (en EUR/hab sur 5 ans) en fonction de la baisse des OMA

	Inférieure à 7%	Entre 7 et 10%	Entre 10 et 15%	Plus de 15%
Nb de collectivités	20	29	21	21
Total des charges de niveau 1 (€/hab)				
Maximum	21	19	37	19
p90	13	15	16	16
p75	10	11	12	13
Médiane	9	8	9	11
Moyenne simple	9	9	11	11
p25	6	5	7	8
p10	5	4	7	7
Minimum	4	2	2	5

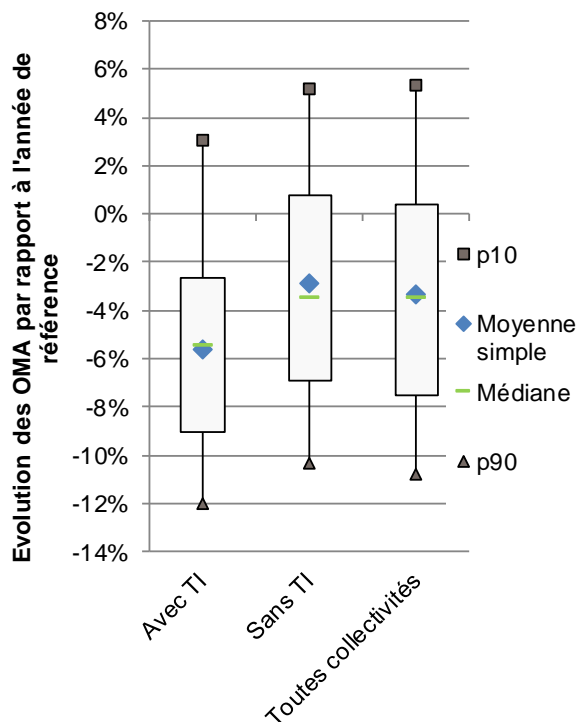


4.6 Évolution des DMA

Toutes collectivités confondues, l'étude montre une baisse moyenne de 3 % entre l'année de référence et la fin du PLP, non significative.

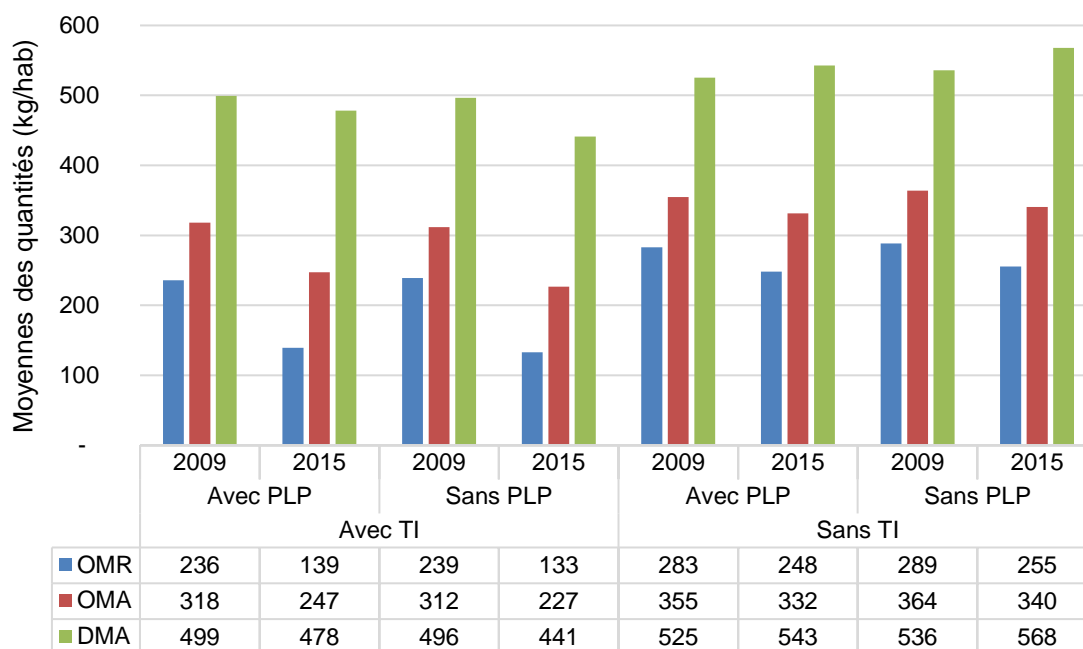
Figure 39 : évolution des DMA entre l'année de référence et l'année 5 en fonction de la mise en place ou non d'une tarification incitative

	Avec TI	Sans TI	Toutes collectivités
Nb de collectivités	16	76	92
Evolution des DMA par rapport à l'année de référence			
Maximum	-24%	-21%	-24%
p90	-12%	-10%	-11%
p75	-9%	-7%	-8%
Médiane	-5%	-3%	-4%
Moyenne simple	-6%	-3%	-3%
p25	-3%	1%	0%
p10	3%	5%	5%
Minimum	8%	24%	24%



Le taux de réduction des DMA est faible et n'apparaît au mieux que comme le simple impact de la réduction des OMA, comme le montre le tableau ci-dessous qui indique les ratios par habitants.

Figure 40 : moyennes des quantités de déchets (en kg/hab.)



Le tableau ci-dessus confirme que la baisse des OMA en kg/ habitant est supérieure en kg à la baisse des DMA quand celle-ci existe ; **les PLP, au même titre que la Tarification incitative, n'ont aucun effet de réduction sur les flux apportés en déchèteries**, qui récupèrent au contraire des quantités supplémentaires.

Pour ce qui est du « niveau » des ratios de déchets par habitant, on constate qu'avant la mise en place des PLP comme de la TI, **les collectivités qui ont mis en place la TI avaient déjà des quantités de déchets inférieures** à celles qui ne l'ont pas mise en place, avec des écarts significatifs dès 2009 sur les OMR et les OMA. Mais ce sont toutes des collectivités rurales ou mixtes à dominante rurale, qui ont en moyenne des ratios d'OMA plus faibles.

5 Tableaux des indicateurs de performance pour les PTP

Le profil de l'échantillon des tableaux étudiés est rapproché de celui de l'ensemble des Territoires ayant signé un plan territorial de prévention (PTP).

Le profil de l'échantillon est réalisé **sur 23 tableaux (données "échantillon") remplis pour au moins 5 années** (sauf indication contraire) **sur 45 PTP (44 Départements et la Région Ile-de-France), soit un taux de couverture de 51% des PTP.**

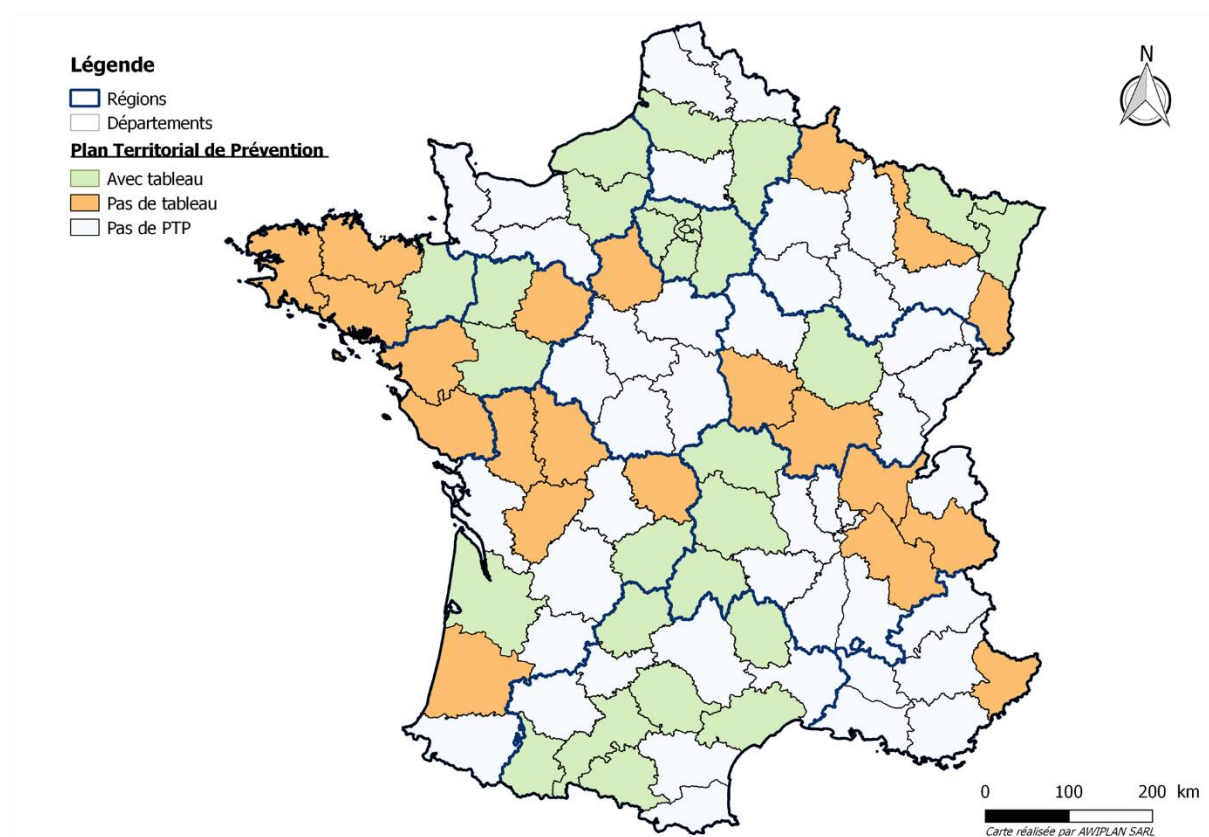
La carte ci-après permet de visualiser :

- Les territoires avec PTP (colorés) ;
- Et leur positionnement selon l'état d'avancement de leur tableau.

Figure 41 : carte des PTP avec et sans tableaux des indicateurs



La Martinique a également un PTP avec tableau (en vert donc)



5.1 Informations issues des tableaux des indicateurs des PTP

Les résultats de l'analyse des PTP sont comparables à ceux des PLP. Afin d'alléger la lecture du document, toutes les figures ont été déplacées en annexe. Seules les analyses sont détaillées ci-après. À noter que **les objectifs sur les divers indicateurs étaient différents suivant les PTP**. Les évaluations globales sur l'atteinte des objectifs ont donc été faites en pourcentage.

5.1.1 Taille de l'équipe projet

Comme on pouvait s'y attendre, la taille de l'équipe projet augmente avec la population du PTP (coefficient Rho de Spearman : 0,68). À l'inverse, lorsque l'on rapporte au nombre d'ETP pour 10 000 habitants, la corrélation est négative (Rho = - 0,87).

Le constat est donc le même que pour les PLP : l'augmentation de la taille de l'équipe projet n'est pas directement proportionnelle à celle de la population.

5.1.2 Actions d'éco-exemplarité

Comme pour le PLP, le nombre d'actions éco-exemplaires s'accroît au fur et à mesure de l'avancée dans le plan, la moyenne passant de 2 à 10 actions entre l'année 1 et l'année 5.

Les objectifs en nombre d'actions éco-exemplaires ne sont pas toujours remplis (86 % en moyenne au bout des 5 ans), mais les ¾ des PTP les ont atteints.

Comme pour les programmes, la médiane à zéro la 1^{ère} année indique que la moitié ou plus des PTP ne démarrent pas leurs actions éco-exemplaires la 1^{ère} année.

5.1.3 Réunions de réseau des animateurs de prévention

En moyenne 3 réunions sont organisées chaque année par PTP, ce qui est en-dessous de l'objectif moyen, qui n'est globalement atteint qu'à 86 % ; les objectifs en termes de nombre de réunions étaient disparates, entre 1 et 7, et le nombre de réunions réalisées se situe entre 0 et 11, ce qui révèle une **grande disparité des pratiques**.

5.1.4 Taux de couverture des Plans Territoriaux en Programmes Locaux de Prévention

Les objectifs de couverture des PTP par des PLP étaient variables, entre 80% et 100% des habitants.

En cinquième année de plan, le taux d'atteinte des objectifs fixés s'échelonne entre 65% et 100%, avec une **moyenne à 91 %**.

On peut donc conclure que la grande majorité des plans territoriaux sont relayés dans les collectivités par les programmes locaux de prévention.

5.1.5 Évolution des OMA

Les quantités produites correspondent au cumul de toutes les collectivités du département (ou de la région pour l'Île-de-France), qu'elles soient couvertes ou non par un PLP.

L'évolution à la baisse concerne toutes les collectivités quel que soit leur quantités d'OMA avant le PLP ; par exemple le PTP ayant la production la plus importante est passé de 392 à 375 kg/an/hab., et celui ayant le plus faible ratio de 303 à 270 kg/an/hab.

La taille de l'échantillon constant est plus faible que pour les autres analyses avec seulement 15 PTP disposant des données sur 5 années de suite. On constate toutefois **une réduction progressive du ratio de déchets, qui passe en moyenne de 356 à 336 kg**, entre la première et la dernière année, pour une **diminution globale moyenne de 7%** par rapport à l'année de référence (diminution variable selon les collectivités, de 3% au minimum et 14% au maximum). À noter que cette baisse est significative d'un point de vue statistique dès l'année 3 par rapport à l'année 1.

5.1.6 Évolution des DMA

L'échantillon sur les DMA comporte 14 PTP et si les quantités ont enregistré en moyenne une baisse de 2% la première année, elles sont à l'inverse en légère augmentation entre la 1^e et la 5^e année des PTP ; **ces évolutions ne sont pas significatives**, et comme pour les PLP il est difficile d'apporter un éclairage étant donné la **diversité des flux et des consignes concernant les apports en déchèteries**. Néanmoins étant donné que les OMA ont diminué de façon significative, on peut conclure que les déchets des déchèteries ont augmenté de façon significative, sans qu'il soit possible de faire un lien entre les deux : les augmentations de flux en déchèteries peuvent avoir de multiples causes.

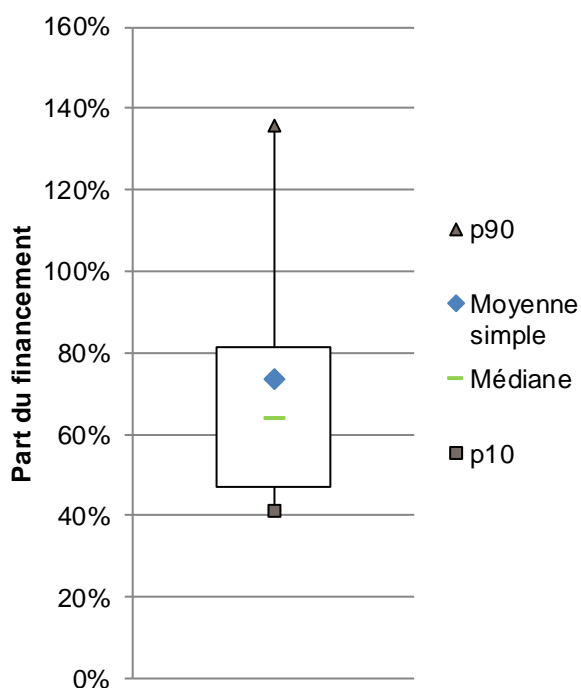
5.1.7 Coût annuel du PTP

Les coûts consentis par habitant passent de 0,3 EUR/habitant en moyenne la première année à 0,6 en année 5, pour **un total de 2,2 EUR pour la durée du PTP**. Les écarts sont importants entre PTP : de 0,8 à 4,8 pour le maximum et de 0 à 0,6 pour le minimum.

Pour ces 22 PTP la part de financement de l'ADEME s'établit selon le graphique ci-dessous.

Figure 42 : part du financement des PTP par l'ADEME au bout des 5 années

Nb de collectivités	22
Part du financement	
Maximum	172%
p90	136%
p75	81%
Médiane	64%
Moyenne simple	73%
p25	47%
p10	41%
Minimum	38%



En proportion, la **part du financement ADEME** a été plus importante pour les PTP (73 % en moyenne) que pour les PLP (60 % en moyenne).

6 Estimation de l'efficacité, coûts de gestion évités

Cette partie ne porte pas sur l'analyse des cadres mais sur les données de l'enquête collective et celles contenues dans le module coûts de SINOE®. La seule indication en lien avec l'objet de cette étude est la différenciation entre les collectivités ayant mis en œuvre un PLP ou non.

Le renseignement des données par les collectivités pendant plusieurs années rend possible l'analyse des résultats globaux, et permet de lisser les particularités locales.

Un des objectifs d'un programme de prévention des déchets est la maîtrise des coûts. Celle-ci est dépendante de plusieurs facteurs :

- **En priorité, la baisse des tonnages** : l'un des enseignements de l'exploitation des Matrices des coûts est d'établir le lien direct entre les quantités de déchets collectés et le coût global de la gestion des déchets. En effet, le référentiel national des coûts a montré que plusieurs facteurs, se combinant, permettaient d'expliquer les écarts de coûts observés entre collectivités (coût aidé en EUR/hab.), notamment les quantités totales de déchets et les quantités d'OMR. Les OMR étant le flux représentant la majeure partie des charges, il est logique qu'à organisation constante, des quantités plus importantes de déchets aboutissent à des coûts plus élevés, les charges de traitement étant, dans la grande majorité des cas, directement proportionnelles aux quantités d'OMR.

A noter cependant qu'il s'agit de conclusions globales sur l'ensemble des matrices, et que les transferts d'un flux vers l'autre au sein d'une même collectivité peuvent donner des résultats différents.

- **L'organisation du service et son efficience** : l'optimisation du service est à l'œuvre dans beaucoup de collectivités, en vue de limiter l'augmentation continue des coûts de gestion des déchets. Pour les OMR notamment, elle se traduit souvent par une baisse des fréquences de collecte, permettant de supprimer des tournées et donc de diminuer les moyens humains et matériels affectés aux déchets. La baisse des fréquences peut être justifiée par la prévention et aura elle-même un impact sur les tonnages : en effet, on constate que moins souvent on collecte les déchets, moins les usagers en proposent à la collecte.
- **Les coûts « unitaires »** (coûts de collecte et de traitement à la tonne), qui subissent une augmentation régulière de toutes les charges de collecte (salaires, équipements) mais également du coût de traitement, globalement à la hausse, à la fois en raison de normes toujours plus exigeantes pour limiter les impacts environnementaux et de l'augmentation de la TGAP. Par ailleurs, le coût à la tonne peut également être amené à augmenter du simple fait de la baisse de tonnage collecté, en raison de l'importance des frais fixes qui seront répartis sur moins de tonnes.

Au final le tonnage est fortement lié à un ensemble de facteurs qui agissent sur les coûts et il est totalement déterminant sur la réduction des coûts.

6.1 Evolution des tonnages

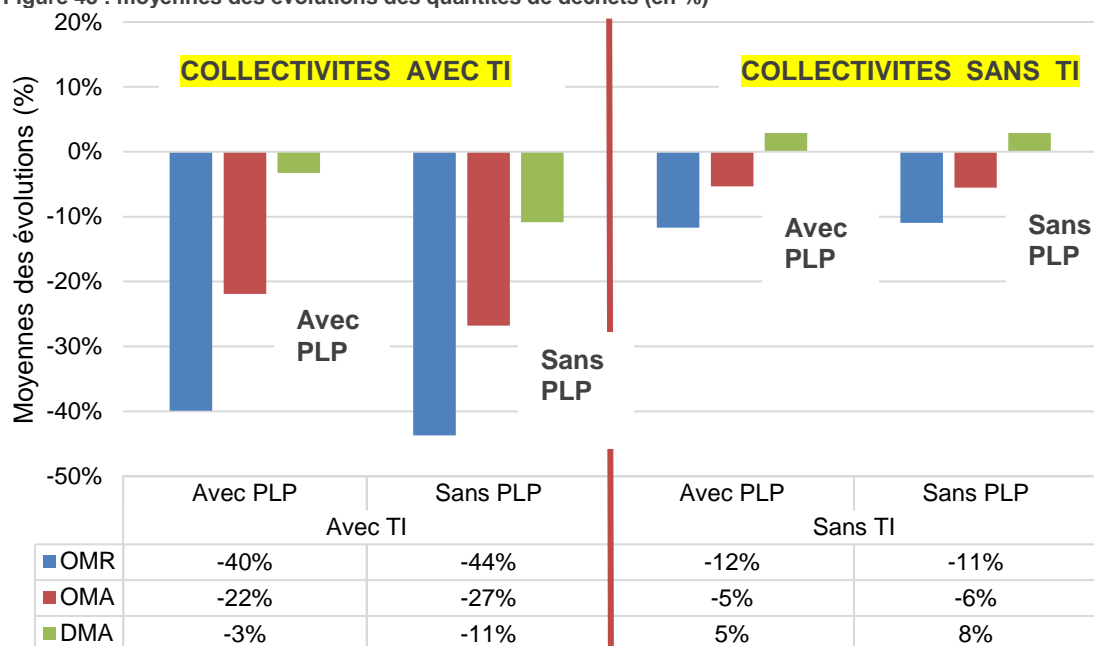
Rappel : la prévention s'insère dans un mouvement global en faveur de la réduction des tonnages et des coûts, les collectivités travaillant à l'optimisation de leur service en permanence, et particulièrement en période de restriction des budgets. Il ne peut donc être fait de lien direct entre la prévention et les autres facteurs, les évolutions doivent donc être considérées de façon globale, l'action de la collectivité constituant un tout cumulant plusieurs axes d'action.

En termes d'efficience globale, le tonnage OMR et le tonnage DMA paraissent être « le couple » constituant un bon indicateur. En effet, la réduction de DMA indique une baisse réelle et globale mais elle comporte beaucoup d'aléas sur les déchets portés en déchèteries (déchets verts liés au climat, politique tarifaire à l'égard des professionnels, actions plus ou moins marquées sur les dépôts sauvages...); elle peut aussi masquer des changements d'habitudes tout aussi nécessaires (transfert de tonnages de matériaux des OMR vers les filières de tri), qui sont mis en évidence par la baisse des OMR.

Les figures ci-dessous synthétisent les données détaillées, proposées en annexe 2 du présent document. La source des données est l'enquête collecte 2015 de l'ADEME. Les collectivités ayant mis en place une tarification incitative avant 2009 ou courant 2009 ne sont pas intégrées à l'analyse.

A échantillon constant pour les trois flux de déchets (collectivités dont les ratios sont disponibles dans l'enquête collecte 2009 et 2015), soit 1 048 collectivités sans TI et 91 qui ont mis en place la TI dans la période, les moyennes des évolutions sont les suivantes :

Figure 43 : moyennes des évolutions des quantités de déchets (en %)



- ⇒ Pour les flux OMR et OMA : écarts significatifs avec TI < sans TI
- ⇒ Pour les DMA : tous les écarts sont significatifs

Il y a de fortes réserves sur la validité des résultats sur les DMA : en effet, les DMA enregistrent une hausse pour les collectivités sans TI, alors que sur l'enquête collecte montrait des résultats à la baisse. Le calcul ci-dessous a pourtant été réalisé en écartant certaines collectivités dont le résultat était à l'évidence inexploitable. (Raison : en 2009 les tonnages d'OMA étaient identiques à ceux de DMA, ce qui indique que les déchets de déchèteries n'étaient pas pris en compte (pas de pesée, ou déchèteries hors du territoire), alors qu'ils le sont en 2015). D'autres collectivités enregistrent des hausses importantes, mais ne connaissant pas les raisons qui les justifient (ou pas), elles ne peuvent être exclues.

On constate une baisse en 2009 et 2015 pour les OMR et OMA. Les écarts sont toujours significatifs entre les collectivités qui ont mis en place une tarification incitative et les autres, mais les PLP n'apportent pas de baisse supplémentaire significative.

6.2 Evolution du coût de la gestion globale – comparaison 2010-2016

6.2.1 Coût global du service déchet

Il est donné par le coût aidé affiché par la **Matrice des coûts**, qui apporte une **information fiable, comparable dans le temps entre les diverses années et comparable entre collectivités**. L'analyse des résultats de la Matrice des coûts permet donc de **mesurer**, au cours des 5 ans de PLP, **si les coûts ont décliné ou pas**.

A noter que le coût global est la résultante des actions qui ont conduit à une baisse (telle la baisse des tonnages constatée ci-dessus) et des tendances globales à la hausse (inflation, progression des salaires...).

Il faut donc des baisses brutales et importantes des coûts liés aux baisses de tonnages pour obtenir une diminution globale, là où au contraire la prévention agit sur le changement de comportement et se situe plutôt sur une progression régulière.

L'indicateur retenu pour l'analyse est le coût aidé « tous flux » en EURHT par habitant.

6.2.2 Avec / sans PLP et avec / sans TI

Comme précédemment, afin de distinguer les effets notables de la tarification incitative sur les tonnages et de voir leurs répercussions sur les coûts, les tableaux sont présentés suivant les deux panels « avec ou sans tarification incitative » avec des sous-groupes « avec ou sans PLP ».

A noter : le niveau des échantillons de collectivités avec ou sans tarification incitative est très différent ; à échantillon constant, on dispose seulement de 7 collectivités avec TI et PLP, 5 collectivités avec TI sans PLP. Les collectivités sans TI sont plus nombreuses.

La grande dispersion des résultats et les différences de tailles d'échantillons ne permettent pas d'obtenir des écarts significatifs entre les groupes de collectivités, et il est même impossible de définir des tendances sur les groupes avec / sans PLP ou avec ou sans TI, les évolutions se situant dans des fourchettes assez proches. On peut juste noter, qu'en moyenne, les collectivités avec TI « partent » d'un coût à l'habitant un peu plus bas, tout comme elles avaient une quantité d'OMA un peu plus faible, que les collectivités sans TI.

Figure 44 : évolution du coût aidé HT (%)

	Avec TI		Sans TI		Toutes collectivités	
	Avec PLP (7 coll.)	Sans PLP (5 coll.)	Avec PLP (61 coll.)	Sans PLP (27 coll.)	Avec PLP (68 coll.)	Sans PLP (32 coll.)
Evolution du coût aidé HT (%)						
Maximum	18%	34%	42%	53%	42%	53%
p90	17%	28%	24%	26%	23%	29%
p75	16%	18%	14%	18%	15%	19%
Médiane	12%	10%	5%	2%	6%	5%
Moyenne simple	9%	10%	7%	8%	7%	9%
p25	6%	-4%	-1%	-4%	-1%	-4%
p10	-1%	-6%	-8%	-7%	-8%	-7%
Minimum	-8%	-8%	-20%	-24%	-20%	-24%

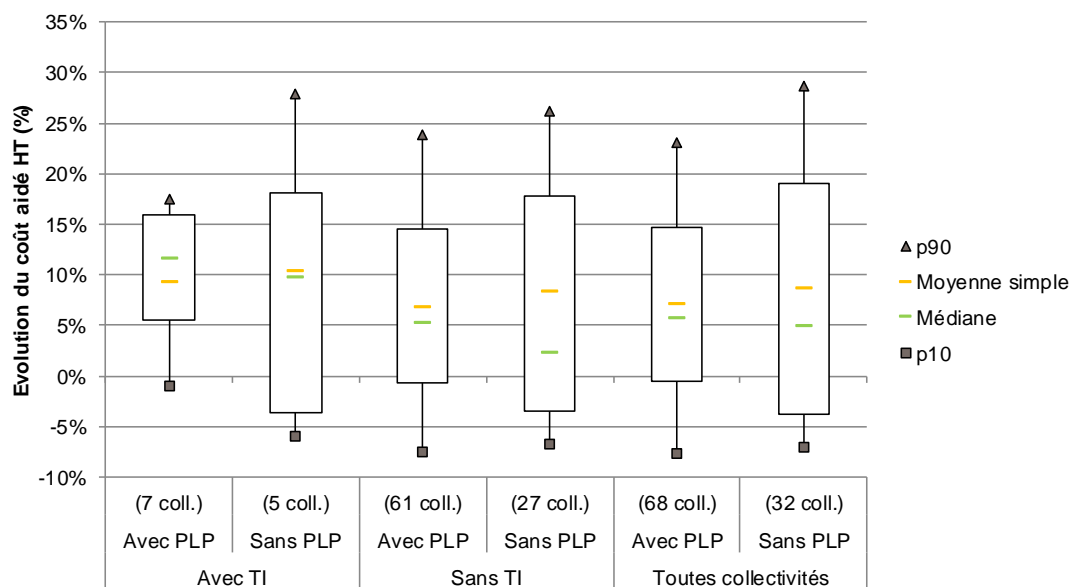
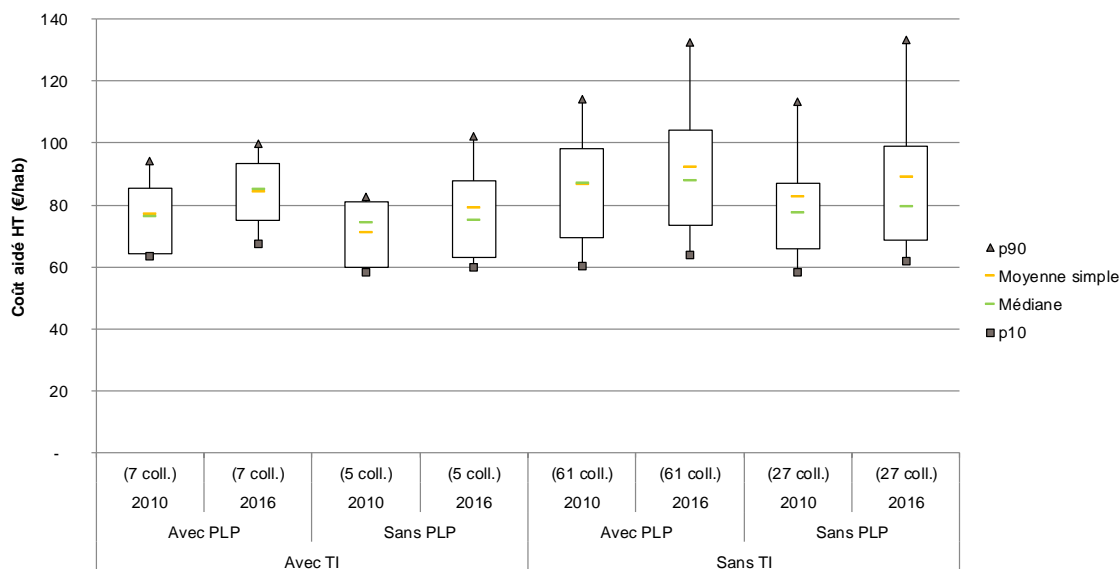


Figure 45 : évolution du coût aidé en EUR / habitant / an

	Avec TI				Sans TI			
	Avec PLP		Sans PLP		Avec PLP		Sans PLP	
	2010	2016	2010	2016	2010	2016	2010	2016
Nb de collectivités	(7 coll.)	(7 coll.)	(5 coll.)	(5 coll.)	(61 coll.)	(61 coll.)	(27 coll.)	(27 coll.)
Coût aidé HT (€/hab)								
Maximum	101	109	83	112	141	163	165	184
p90	94	100	82	102	114	132	113	133
p75	86	93	81	88	98	104	87	99
Médiane	76	85	74	75	87	88	77	79
Moyenne simple	77	84	71	79	86	92	83	89
p25	64	75	60	63	69	74	66	69
p10	63	68	58	60	60	64	58	62
Minimum	63	59	57	58	49	53	55	59



6.2.3 Application d'un calcul liant baisse de tonnages et des coûts

Le [référentiel des coûts de la gestion des déchets](#), montre, au niveau global Français, un lien entre la production des déchets et les coûts de gestion : plus le ratio/habitant augmente, plus le coût /habitant est élevé.

Une tentative de mise en équation de ce lien a été proposée par l'ADEME ; les calculs proposés ici ont vocation à tester si ce lien, visible au niveau de la moyenne des collectivités en France, est applicable « individuellement » aux collectivités qui diminuent leur production de déchets.

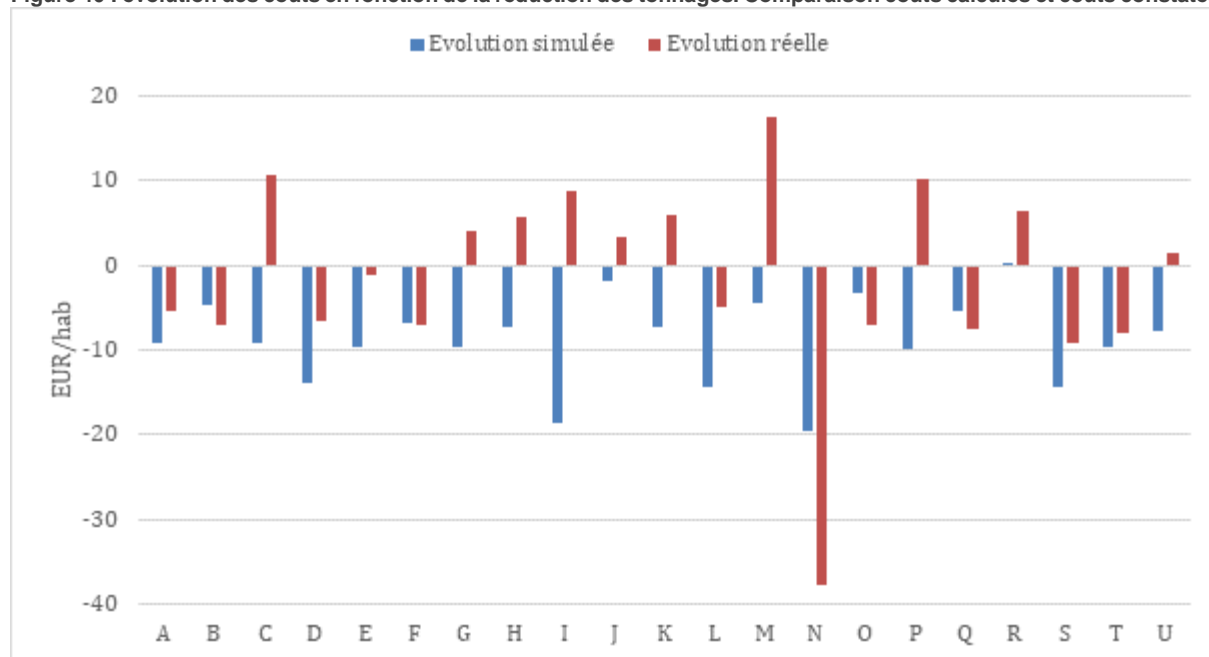
Le calcul proposé est le suivant : pour chaque tonne évitée, le coût de traitement et les recettes (industrielles et aides) sont supprimés, 30% du coût de collecte subsiste.

Le tableau ci-dessous détaille un exemple avec une réduction de 36 kg pour les OMR, de 1 kg pour le verre et 1 kg pour les recyclables secs collectés séparément hors verre. Le calcul aboutit à une réduction de 3,63 EUR par habitant :

EUR HT	OMR	RSOM	Verre	Total
Evolution production kg par hab	-36	1	-1	-36
Coût de traitement				
Coût complet en EUR/tonne	85	136	0	
Evolution du coût de traitement en EUR / habitant	-3,06	0,14	0	-2,92
Coût de collecte				
Coût complet en EUR/tonne	93	159	42	
30% du coût collecte	27,9	47,7	12,6	
Evolution du coût de collecte en EUR / hab	-1,00	0,05	-0,01	-0,97
Produits (industriels + soutiens) EUR / tonne	13	241	32	
Evolution des produits en EUR / hab	0,47	0,24	-0,03	0,68
Evolution du coût de gestion des déchets EUR / hab	-3,60	-0,06	0,02	-3,63

Le calcul, appliqué sur les collectivités ayant obtenu une réduction de plus de 15 % est présenté dans le graphique suivant : en bleu, le résultat calculé, et en rouge l'évolution réelle des coûts enregistrés dans la matrice. Chaque lettre correspond à une collectivité.

Figure 46 : évolution des coûts en fonction de la réduction des tonnages. Comparaison coûts calculés et coûts constatés



Les résultats sont assez aléatoires et il n'y a guère de correspondance. Plus en détail, sur les calculs intermédiaires flux par flux, on a pu relever les points suivants :

- Pour les coûts de traitement des OMR, le coût calculé et réel (à la baisse) s'ajustent parfaitement sur certaines collectivités, pas du tout sur d'autres ; cela peut se justifier si :
 - les premières sont en **prestation avec un coût stable sur la période**, facturé à la tonne (chaque tonne est donc complètement économisée) ;

- les deuxièmes assument le **traitement en régie** (centre d'enfouissement par exemple) et ne peuvent réduire les charges en proportion des tonnages, **ou quand le coût à la tonne augmente fortement dans la période** (plusieurs cas relevés dans l'échantillon : vide de four d'incinérateur ou travaux réalisés).
- Les coûts de collecte des OMR observés ont presque tous des évolutions différentes des coûts de collecte calculés : quand il y a baisse, elle est souvent bien plus importante au réel que celle calculée, mais parfois il y a une hausse des coûts malgré la baisse des quantités. De fait **la collecte est difficilement ajustable « en proportion » de la baisse de quantité : ou on ne la modifie pas et les charges sont identiques pour un tonnage qui baisse, ce qui provoque une augmentation du coût unitaire, soit la collecte est optimisée avec en général une baisse de fréquence, et le coût régresse fortement et brutalement.**
- En ce qui concerne les recyclables secs et le verre, les coûts de collecte et de traitement calculés sont presque systématiquement différents des coûts constatés (variations très réduites dans les calculs, et nettement plus importantes dans le réel). Seul le montant des aides et recettes industrielles sont très proches, ce qui est logique puisqu'elles sont effectivement calculées sur les tonnages produits.

En fait on constate au cours des 5 ans de fortes évolutions des coûts à la tonne des différentes étapes de la gestion des déchets et pour tous les flux (Changement d'organisation, mises aux normes, nouveau marché avec révision importante des coûts, destinations changées, charges fixes de collectes importantes malgré la baisse des tonnages ...) qui viennent perturber toute tentative de modélisation. On pourrait faire une simulation à coûts unitaires constants, mais elle donnerait un résultat complètement déconnecté de la réalité. Enfin les autres charges (charges de structures et flux « déchèteries ») non prises en compte dans le coût simulé mais intégrées dans l'évolution réelle, sont loin d'être négligeables et subissent aussi des variations susceptibles de masquer les évolutions.

En conclusion :

- L'analyse des matrices sur la France entière montre qu'**en moyenne, moins une collectivité produit de déchets moins le coût à l'habitant est élevé.** On peut estimer que globalement, les collectivités ont un service adapté à leurs quantités.
- L'analyse des matrices des collectivités de notre échantillon montre que **la baisse des coûts n'accompagne pas la baisse des quantités.**
- Si l'on ne considère que le **coût des 3 flux concernés par les OMA** (OMR, RSHOM et Verre), la mise en équation du lien quantité / coût issu du « référentiel France entière » ne fonctionne pas non plus, comme le confirme **les résultats divergents** entre le coût calculé en fonction de la baisse des quantités et le coût réel des OMA ; en effet les coûts unitaires des différentes étapes pour les différents flux sont soumis à trop de variations
- **Une modélisation prévisionnelle dans la durée, en fonction des baisses de quantités, de l'ensemble du coût de la gestion des déchets paraît difficilement envisageable.** Les meilleurs outils d'aide à la décision restent, dans ce cas, des **simulations simples** portant sur **chaque flux séparément**, prenant en compte à la fois l'évolution des tonnages et les variations du coût unitaires (à la tonne) en cas de prestation, ou, le cas échéant, des moyens engagés en cas de modification du service.



7 Conclusions

7.1 Synthèse des résultats

Ce bilan sur les coûts de la prévention s'appuie sur 106 intercommunalités ayant mené à terme un programme de prévention et pour lesquelles les données « coûts » et « indicateurs » étaient exploitables.

Il porte sur les collectivités ayant exclusivement 4 ou 5 cadres ; pour celles qui n'ont fourni que 4 cadres, l'année manquante a été extrapolée. L'analyse porte sur la totalité du PLP, soit 5 ans.

Ce référentiel est enrichi de l'analyse de tableaux des indicateurs fournis par les collectivités, et des éléments issus des plans territoriaux de prévention (PTP), portés par les départements et la région Ile de France.

Les enseignements sont les suivants :

- **Les montants par habitant** (seuls comparables) accordés à la prévention sont très faibles et restent relativement cadrés, en lien avec les aides accordées :
 - Pour la moitié des collectivités, les charges varient dans une fourchette de 9 à 17 EUR/hab sur 5 ans (moyenne 13 EUR) et les produits dans une fourchette de 6 à 8 EUR/hab sur 5 ans (moyenne 7EUR) ;
 - Pour 80 % des cadres, les charges varient dans une fourchette de 3 à 21 EUR/hab sur 5 ans et les produits dans une fourchette de 5 à 9 EUR/hab sur 5 ans.

- **D'un point de vue global :**
 - **La part du personnel est de 56 %**, le fonctionnement représente 29 % et l'investissement, qui porte presque exclusivement sur l'achat de composteurs, 15 %.
 - Les **écarts entre typologies d'habitat** sont faibles, et différencient globalement **3 groupes** : les zones touristiques qui engagent le plus de moyens à l'habitant (mais il s'agit d'un ratio calculé sur les habitants sédentaires), les zones rurales, et les zones urbaines qui ont le ratio le plus faible.
 - En parallèle, **les moyens** par habitant engagés par les collectivités **diminuent significativement avec l'augmentation de la taille des collectivités**.
 - **L'essentiel des produits (90%) est assuré par l'ADEME**, les 5 % de produits industriels correspondent à la revente de composteurs, les 5 % restant étant essentiellement des aides des conseils généraux ou syndicat de traitement.
 - En terme de financement global, **l'ADEME finance en moyenne les PLP à 60 % et les collectivités ont mobilisé 34% sur leurs fonds propres** ; les autres aides et les produits industriels représentant chacun 3% du total

- **Les axes de gestion des biodéchets et sensibilisation sont ceux sur lesquels le plus de moyens sont investis :**
 - L'axe « **prévention et gestion de proximité des biodéchets** » (**35 % des charges**) inclut la promotion du compostage domestique, très souvent engagée avant même les programmes de prévention, et bénéficiant de soutiens propres.
 - L'axe **sensibilisation représente 19 % des charges**. La sensibilisation est au cœur de la politique de prévention, car celle-ci consiste à changer les habitudes et le comportement des citoyens. Elle est donc développée en priorité et en soutien de toute autre action.

- Le troisième poste de charge important est celui concernant la **gestion globale du programme, soit 16 % des charges** ; on trouve dans ce poste diverses actions (diagnostic, formation des personnels, restitution...) qui ont participé à la montée en compétence des personnels et à l'intégration de la dynamique prévention au sein de la politique de gestion des déchets des collectivités.
- Les autres axes mobilisent moins de moyens : **la réparation-réemploi consomme 9 % des moyens, les actions éco-exemplaires des collectivités 7 %, les autres actions mobilisent chacune moins de 5%.**

Les tableaux des indicateurs fournissent des éléments d'information complémentaires ; le référentiel porte les tableaux de 106 collectivités représentant :

- 13,3 millions d'habitants ;
- 28% des collectivités engagées dans un programme local de prévention ;
- 29% de la population concernée par un PLP.

Les principaux enseignements des tableaux sont les suivants :

- Logiquement, **la taille de l'équipe projet croît avec celle de la collectivité** la moyenne étant de 2,3 ETP par PLP ; pour autant cet accroissement n'est pas proportionnel au nombre d'habitants : si l'on ramène le nombre d'ETP consacré à la prévention à 10 000 habitants, ce sont **les petites collectivités qui ont le ratio le plus élevé** (3 fois plus !). Ce constat est logique au vu de la structure des coûts : la communication (quand elle n'est pas en face à face) ou les actions transversales prennent globalement le même temps qu'il y ait beaucoup ou peu d'habitants.
- Le nombre de **partenaires et de relais s'accroît au cours des années de programme** (écarts significatifs) et également avec la taille de la collectivité (écarts significatifs). Les objectifs affichés en termes de nombre de partenaires sont atteints en moyenne au bout de la 4^e année, et sont nettement dépassés en fin de programme.
- Les **actions éco-exemplaires enregistrent une nette progression** au cours du temps ; la médiane est à zéro la 1^{ère} année, ce qui signifie que la moitié ou plus de collectivités ne démarrent pas leurs actions éco-exemplaires la 1^{ère} année. En moyenne les collectivités dépassent leurs objectifs (103 %) de leurs objectifs en fin de programme, mais on peut noter que 10 % d'entre elles ont rempli cet objectif dès la 2^e année et 25 % en 3^e année.
- A l'issue des 5 ans du PLP, **les OMA baissent en moyenne de 22 %** pour les collectivités qui ont cumulé la mise en place de la tarification incitative avec leur PLP, et **l'objectif moyen de 7 % défini dans le Grenelle de l'environnement est un peu dépassé (8%)** pour celles qui s'en sont tenues au PLP.
- **La baisse moyenne des DMA n'est pas significative** (de l'ordre de 3 % en moyenne) et se justifie uniquement par le report de la baisse des OMA. L'analyse des données brutes en kg / habitant montre **que les flux en déchèterie n'ont pas diminué**, ils sont au contraire à la hausse, sans qu'il soit possible de définir s'il s'agit ou non d'un report des OMA ou l'admission d'autres types de déchets.
- Les tableaux des indicateurs des **plans territoriaux de prévention** donnent des **résultats et évolutions analogues à ceux des PLP**. Cela n'a rien d'étonnant quand on sait que plus de 90% des habitants étaient relayés localement par les Programmes de prévention des collectivités. **La diminution moyenne des OMA est de 7 %**, collectivités avec ou sans TI confondues, avec une dispersion allant de -3% à -14 %. La baisse des DMA est trop faible pour en tirer des conclusions.

7.2 Efficience des programmes

Elle a été approchée de 2 manières :

- A partir du **tableau des indicateurs**, qui fournissent pour les collectivités ayant souscrit un PLP des éléments sur l'évolution des OMA et des DMA. La mise en place de la tarification incitative ayant un impact important sur les tonnages, nous avons séparé les collectivités en 2 panels, celles ayant mis en place la TI pendant la durée du PLP, et les autres. Les résultats ont été résumés ci-dessus.
- A partir des **enquêtes collectes** dont les résultats nous ont été communiqués, et qui permettent d'avoir les tonnages des collectivités en 2009 et en 2015. Ces enquêtes fournissent un ratio supplémentaire, celui des ordures ménagères résiduelles. Nous avons à nouveau séparé les collectivités ayant mis en place la TI des autres, et pour chaque panel, nous avons fait la distinction entre celles ayant mis en place un PLP et les autres. Les résultats sur les OMA sont résumés ici, mais ceux sur les DMA ne peuvent être pris en compte car les valeurs récupérées divergent des résultats affichés sur SINOE®.
 - **Dans tous les cas et pour les flux OMR et OMA, on enregistre une baisse entre 2009 et 2015** ; pour les collectivités qui n'ont pas mis en place la TI, cette baisse est modérée, de l'ordre de -5% à -6 % pour les OMA, mais de l'ordre de -11% à -12% pour les OMR.
 - Pour les collectivités ayant mis en place la **tarification incitative, la baisse est significativement plus marquée**, de -40% à -44% pour les OMR, -22% à -27% pour les OMA. Ici encore, il n'y a pas de différences significative entre les collectivités avec ou sans PLP.
 - **Ces baisses sont significatives pour les OMR et les OMA** entre 2009 et 2015, de même que l'écart entre collectivités avec ou sans TI, par contre l'écart n'est pas significatif entre les collectivités avec PLP ou sans PLP.
 - L'indication supplémentaire apportée par les valeurs sur les OMR est que la diminution est plus faible pour les OMA que pour les OMR, ce qui indique que **la réduction s'accompagne d'un transfert de déchets sur les collectes sélectives**, qui traduit un meilleur tri des produits recyclables, voire des biodéchets quand cette collecte existe.
 - Enfin, en ce qui concerne les coûts de gestion, la dispersion des résultats est très importante et globalement **la baisse des tonnages ne s'accompagne pas d'une baisse des coûts sur la durée du PLP du fait d'évolution des coûts de gestion externes à la prévention**. Néanmoins gardons en mémoire le [référentiel national des coûts du service public prévention gestion des déchets 2014](#) qui indique page 40 : « Tous flux confondus, les tests statistiques mettent en évidence une corrélation entre la quantité de déchets collectés et les coûts complets par habitant. »

Remarques

Au-delà de l'analyse de la distribution des charges et des produits de la prévention abordée dans cette étude, la question prioritaire reste de savoir **quel est l'impact des programmes de prévention**. Les résultats obtenus en termes d'efficience quantitative et économique suscitent plusieurs remarques et interrogations :

L'efficience globale ne peut en aucun cas être mesurée à l'aune de la seule politique de prévention ; les variations de tonnages ou de coûts sont le résultat non seulement du contexte extérieur, mais aussi des choix de gestion de la collectivité. On peut citer plusieurs exemples bien connus.

En ce qui concerne les contraintes extérieures :

- **Les ratios par habitant sont plus importants dans les villes et les agglomérations que dans les zones rurales** : en effet, non seulement les villes disposent de commerces et services centraux qui attirent temporairement les personnes des zones voisines lorsqu'ils utilisent ces services (enseignement secondaire et supérieur, commerces, santé, loisirs culturels ou sportifs...) ou parce qu'elles leur fournissent un emploi, mais également parce qu'elles vont concentrer l'activité.
- **Les zones touristiques** sont également un autre cas : la population prise en compte pour le calcul des ratios ne comporte pas l'afflux touristique ; quand on sait que certaines collectivités peuvent enregistrer des augmentations qui multiplient par 10 leur population pendant plusieurs semaines, les ratios par habitants sont évidemment sans comparaison possible. Cela se répercute également sur les charges, y compris celles de la prévention, comme l'illustre la figure n°1.
- **Les contraintes géographiques ont un impact sur les coûts**, et cela même si les quantités à collecter sont faibles : dans les zones très peu peuplées, les collectes sont longues pour des tonnages ramassés très faibles, mobilisant des heures de personnel et de camion pour un faible « rendement de collecte », l'obligation de collecte 1 fois par semaine au minimum ayant longtemps constitué une limite pour l'optimisation. Les collectes en porte-à-porte des recyclables y sont vite jugées prohibitives et sont généralement remplacées par des collectes par apport volontaire, qui ont des performances plus faibles par habitant et génèrent moins de recettes. Les déchèteries, qui ne doivent pas être trop éloignées des habitants pour remplir leur rôle, sont beaucoup moins fréquentées et donc leur coût par habitant est plus élevé. La situation est du même ordre pour les zones éloignées des sites de traitement (zones montagneuses pas exemple) qui enregistrent des coûts de transfert et de transport élevés.

En ce qui concerne les choix de gestion des collectivités :

- **Le type de pré-collecte a un impact sur les quantités** ; c'est particulièrement net entre les bacs collectifs (660 litres ou 750 litres le plus souvent) et les bacs individuels ;
 - **Les bacs collectifs offrent un « débouché » permanent aux ménages**, qui amènent leur sac de déchets et le déposent au moment qui leur convient ; si le bac est plein le sac est posé à côté du bac, et un certain nombre d'encombrants et déchets de grande taille (cartons notamment), viennent les rejoindre ; le bac collectif peut ainsi rapidement se transformer en un point de dépôt qui va regrouper des déchets qui ne relèvent plus des ordures ménagères résiduelles, mais qui vont quand même être ramassés dans le cadre de la collecte et augmenter les ratios d'OMR par habitant ;
 - A l'inverse **le bac individuel fait basculer la responsabilité de la propreté** (« ils ne passent pas assez souvent, c'est pourquoi le bac collectif déborde ! ») **de la collectivité vers le ménage** : le bac est celui du ménage et s'il déborde ou si l'utilisateur dépose des sacs à côté, ce n'est plus « la faute » du service, mais la sienne.
- **La fréquence de collecte** joue dans le même sens : plus elle est élevée, plus on peut jeter car le bac n'est jamais plein ; on peut d'ailleurs y rajouter des déchets de bricolage ou de jardin écoulés peu à peu, dans la place qui reste ! Et même des emballages pour éviter de les porter au point d'apport volontaire, le cas échéant ... A l'inverse la baisse de fréquence oblige à limiter les quantités jetées au volume disponible et donc à s'organiser, à mieux trier, ou faire des choix personnels pour ne pas être débordé.
- **La politique menée à l'égard des « déchets assimilés »**, essentiellement produits par les services, commerces et administration, a également un impact sur les tonnages d'OMA ; elle influe directement sur les fréquences de collecte et sur les quantités : ne pas collecter les zones commerciales et industrielles, refuser les cartons (ou organiser une collecte de cartons) avoir une gestion correcte des déchets de marché, créer une collecte spécifique pour les métiers de bouche plutôt que de maintenir une fréquence élevée à cause d'eux, sont autant de décisions qui ont un impact sur les tonnages et sur les coûts.

Ces quelques exemples montrent à quel point **l'efficacité globale est conditionnée par de multiples facteurs, parmi lesquels la politique de prévention ne constitue qu'un point** ; les résultats ne se font réellement sentir que lorsque qu'un **ensemble de choix coordonnés** sont faits en vue d'optimiser la gestion des déchets.

L'analyse montre que **la baisse des tonnages, qui est générale pour les OMR et les OMA, ne se traduit pas par une baisse des coûts proportionnelle**. Quelques kilos en moins dans les poubelles réparties sur l'année ne changent pas le nombre de bacs ni de points d'arrêts, ni les circuits, ni les distances, ni le personnel et les véhicules engagés dans la collecte. Pas plus que cela ne change les charges fixes ou celles du fonctionnement des déchèteries. La seule baisse possible est celle du traitement, et encore cela n'est vrai que si l'on a affaire à un prestataire avec un paiement à la tonne ; dans le cas où l'équipement est en régie, la baisse du nombre de « tonnes entrantes » ne changera ni les charges fixes, ni probablement les besoins en personnel pour faire fonctionner l'équipement.

Par contre **lorsqu'une TI est mise en place, les résultats sont plus souvent visibles**, car elle est généralement **accompagnée d'une phase d'optimisation du service**. En effet il est quasi-impossible pour une collectivité de mettre en place une tarification incitative et d'augmenter ses coûts ; d'abord parce que l'argument principal auprès des ménages pour instaurer ce système est que cela va coûter moins cher, ensuite parce que si les coûts augmentent le système sera rejeté et les élus qui l'ont mis en place désavoués, ce qui peut se traduire par un abandon de la TI. **La réussite de la mise en place de la TI passe donc par une optimisation simultanée du service de collecte**, afin d'absorber les coûts administratifs et techniques de mise en place ; cela passe souvent par une réduction de fréquence, qui est la mesure d'économie la plus immédiate (moins de personnel, moins de camions, moins de carburant). Comme expliqué plus haut, la réduction de fréquence s'accompagne d'une responsabilité accrue du producteur (moins de volume de déchet disponible à la collecte = recherche de solutions pour en avoir moins) et cette responsabilité est d'autant plus engagée qu'il y a un signal « coût ». La réduction des quantités, consécutive à cette optimisation, combinée à ce « signal coût », vont limiter la hausse des coûts de collecte et traitement.

Dans ce cadre **les actions de prévention soutiennent les efforts d'optimisation** : en proposant aux ménages des solutions pour réduire leurs déchets, ils peuvent trouver suffisant le service de collecte plus restreint qu'on leur propose ; ainsi les différents choix se complètent : la tarification incitative permet aux ménages de mieux accepter les diminutions de fréquences, non plus comme une baisse du service mais comme le bon rapport service /prix, et les actions de prévention offrent des solutions pour s'adapter à cette nouvelle organisation du service

En résumé sur l'efficacité globale, il apparaît que :

- La **prévention** seule constitue un **renforcement de la communication** sur les déchets et la responsabilité des ménages ; elle permet une amélioration liée aux efforts des personnes volontaires sensible aux arguments essentiellement environnementaux et citoyens, avec une diminution moyenne de 7 % sur les OMA et n'a quasiment pas d'effet sur les coûts, qui augmentent régulièrement.
- **Certaines collectivités obtiennent d'excellents résultats** ; au-delà des moyennes qui lissent les chiffres entre celles qui n'ont rien changé et celles qui se sont saisies du PLP pour faire d'importants changements, on constate que **plus d'1 collectivité sur 5 de notre échantillon enregistre une réduction des OMA de plus de 15 %**. 15 d'entre elles ont baissé leurs OMA de **plus de 60 kg par habitant et par an, 2 sont au-delà des 100 kg de réduction**, et cela indépendamment du ratio initial de production par habitant (qui s'étend de 200 kg ou de 400 kg d'OMA en année de référence).
- La **baisse des quantités d'OMR et OMA** est nette dès lors qu'il y a des **optimisations** dans la gestion des déchets, et notamment des réductions de fréquences, motivées par la diminution des coûts ; on passe d'une notion de « haut niveau de service » qui se limitait à un nombre de collectes élevé (visible par les ménages) à une appréciation liée à la performance : ajuster le service au besoin réel, qui peut varier suivant les usagers (ménages, commerces, restauration...), obtenir le meilleur rapport service-prix. Cet effet est visible dans notre étude au travers des collectivités qui ont mis une TI, car cette information « TI » est consignée. Comme indiqué ci-dessus la TI est en outre un signal auprès des usagers qui renforce les résultats et facilite l'acceptation du changement.

Mais la réduction des quantités concerne potentiellement toute collectivité ayant opéré cette optimisation de son service, comme le montrent les **7 collectivités qui ont obtenus plus de 15 % de réduction des OMA sans avoir mis de TI**, mais qui ont toutes mis en œuvre des changements conduisant à la réduction des déchets.

- Les évolutions quantitatives, fournies par les collectivités en PLP via leurs indicateurs, sont **faibles pour les DMA** ; cette fraction inclut **les apports en déchèteries, qui ont plutôt augmenté**, et qui sont soumis à des aléas bien plus importants que les flux d'OMR et d'OMA, dont les conditions de collectes sont cadrées. Ces aléas sont liés au contexte naturel (par exemple les conditions climatiques influent sur la production de déchets verts, ou encore les catastrophes naturelles comme les inondations récentes provoquent des forts apports d'encombrants divers), à des choix politiques (accueil ou pas des professionnels en déchèterie et modalités de paiement en entrée, qui peuvent changer complètement les ratios), ou à l'activité professionnelle. En l'occurrence, bien qu'intéressant à enregistrer, **cet indicateur est peu fiable pour évaluer les évolutions de comportement vis-à-vis des déchets**. L'évolution des **divers flux**, pris séparément, serait probablement plus riche d'enseignement pour définir les actions à mener pour leur diminution.

On ne saurait parler d'efficacité sans aborder la question de l'**emploi**, primordiale dans les collectivités. Les collectivités ont parfois **embauché**, mais elles ont toujours utilisé **des ressources internes** à la collectivité pour mener les actions de prévention (parfois exclusivement pour des petites collectivités qui n'ont pas embauché). Dans ces cas, on assiste à un **changement de nature des emplois** au sein même du service ou un **élargissement de la mission sur certains postes**, ce qui indique que la politique de prévention peut être « absorbée » par le service initial. On peut ainsi estimer que c'est à terme le devenir d'un programme de prévention réussi : le fait que la prévention ne soit pas menée par une cellule dédiée, mais intégrée dans tous les postes du service comme un mode d'action faisant partie intégrante de la mission de gestion des déchets.

On peut noter que les collectivités engagées dans les PLP ont souvent maintenu et élargi leur effort : sur 156 programmes « Territoire zéro déchet zéro gaspillage » signés, 115 avaient préalablement mené un PLP.

7.3 Extrapolation des résultats au financement global de la prévention

Pour conclure sur cette analyse des coûts de la prévention, menée à partir des restitutions des collectivités sur les années 2013, 2015 et en 2017 à la clôture de la plupart des programmes, il semble utile de **mettre en perspective les résultats avec les sommes globales engagées** :

Le soutien financier de l'ADEME à la prévention s'élève au total à **246 MEUR**, répartis entre 2009 et 2017 (y compris les soutiens aux PTP) pour une couverture de **42 M d'habitants par les PLP**. Avec les aides ciblées directement sur les actions (le financement des PLP représentait 96 % des aides ADEME), le total atteint 256,25 MEUR.

L'aide ADEME correspondant à 60%, **le financement de la prévention a donc représenté 427 MEUR** soit un peu plus de 10 euros par habitant sur 5 ans, soit 2 EUR /an à mettre en regard avec le coût complet de 113 euros par habitant et par an pour la gestion des déchets.

Si on extrapole les résultats à la somme globale investie dans les PLP, on peut **dégager quelques points marquants** concernant l'utilisation de ces fonds :

Du point de vue de **la structure des dépenses** (« nature ») :

- **56 % soit 235 MEUR sont des frais de personnel** et ont donc servi à **créer ou soutenir de l'emploi**. Dans une période où les pouvoirs publics ont mené une politique de soutien à l'emploi pour contrer la montée du chômage, on peut estimer que la politique de prévention, et à travers elle l'ADEME, a pris sa part dans l'effort consenti.

Du point de vue de **la typologie des dépenses** (« fonction »)

- **35 %, soit 147 MEUR, ont été affectés à la gestion de proximité des biodéchets**, dont une part importante (40 %), à l'équipement des ménages en composteurs. Cet investissement est capital et était de toute façon indispensable pour les raisons suivantes :
 - o le principe de la **gestion séparée des biodéchets est désormais acté dans la loi** (LTECV). La gestion de proximité en est une des modalités, au même titre que la collecte sélective. Il était donc nécessaire d'avoir un **retour d'ampleur sur les impacts** de ce choix tant sur le plan quantitatif que sur l'adhésion des ménages, et les implications en termes de moyens humains (accompagnement, formation) à mettre en œuvre pour obtenir des résultats.
 - o La prise en charge de ses propres biodéchets est un des gestes les plus exigeants en termes de « responsabilisation » des usagers face à leur production (tri, manutention, utilisation ou valorisation). Elle intervient fortement dans la **prise de conscience et le changement de pratiques** que l'on souhaite voir se développer pour limiter la production, mais aussi le coût de la gestion des déchets.
 - o La gestion domestique des biodéchets est une des solutions les plus **efficaces**, bien comprise par les usagers, **pour réduire les quantités** de déchets en cas de mise en place d'une tarification incitative, elle-même appelée à se développer.
- **19 %, soit 81 MEUR ont été affectés aux actions de sensibilisation** : c'est également une action indispensable, car elle lie la gestion des déchets à la défense de l'environnement et à la surconsommation des ressources, et il n'y aura pas d'évolution de la gestion des déchets vers « l'économie circulaire » ou le « zéro déchets » sans **l'évolution des comportements et pratiques des usagers impliqués à la fois dans la limitation du gaspillage, la réduction et le tri des déchets.**
- **16 %, soit 68 MEUR ont financé les actions transversales** : les diagnostics, formations, suivis et compte rendus, analyses financières, ont favorisé la **formation des acteurs et l'évolution au sein des collectivités par l'intégration de la prévention dans la gestion des déchets**, leur permettant de s'adapter aux nouvelles obligations des plans. On pourrait ajouter à cette « évolution interne » toutes les actions d'éco-exemplarité, menées auprès les personnels des collectivités concernées mais aussi des communs membres, qui représentaient 7 % des dépenses, soit près de **30 MEUR supplémentaires**
- Le niveau des autres actions est plus modeste mais représente tout de même des sommes importantes ; on notera particulièrement que plus de **38 MEUR ont été dévolus au réemploi**, autre volet important en termes de prise de conscience sur la **finitude des ressources** (sortie du tout jetable, durabilité des biens...mais aussi souvent support de réinsertion) initiant de nombreuses réflexions ou réalisations en termes de recycleries.

En conclusion sur l'utilisation des fonds de la prévention et au-delà des résultats en termes de diminution des quantités de déchets, et des attentes vis-à-vis de la stabilisation des coûts, les PLP se révèlent être non seulement un excellent retour d'expérience, mais surtout une véritable **étape de transition** pour faire **évoluer la gestion des déchets vers l'économie circulaire**. L'intégration de la prévention dans les obligations légales, après avoir été un axe d'action volontaire de grande ampleur via la contractualisation des PLP, constitue une méthode progressive pour que les nouvelles ambitions soient effectivement prises en compte.

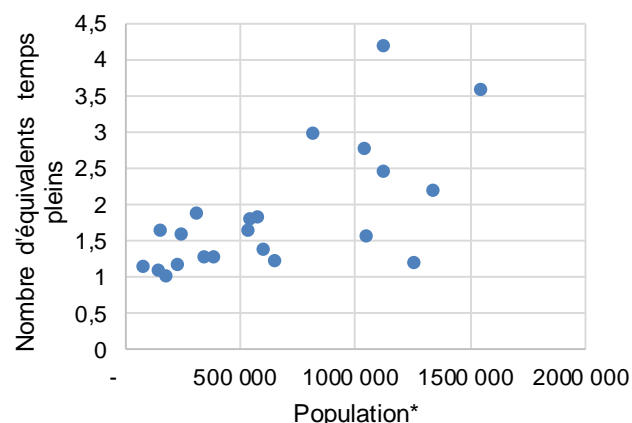
8 Annexes

8.1 Annexe 1 : Analyse de tableaux des indicateurs des PTP (données et graphiques du chapitre 3.2)

8.1.1 Taille de l'équipe projet

Figure 47 : ETP en fonction de la taille de la collectivité (en nb d'ETP)

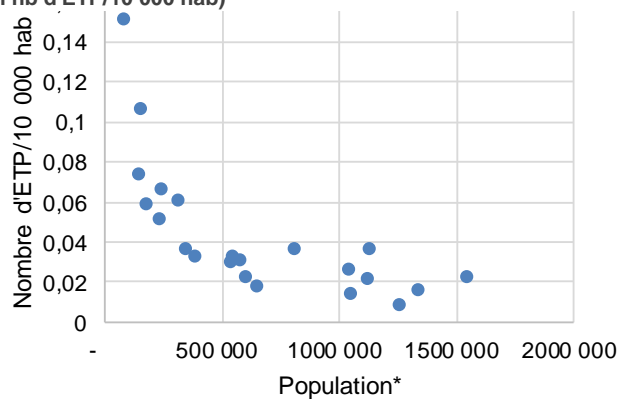
	ETP
Nb de collectivités	23
Nombre d'équivalents temps plein	
Maximum	4,2
p90	3,5
p75	2,3
Médiane	1,6
Moyenne simple	2,0
p25	1,3
p10	1,2
Minimum	1,0



* pour une meilleure lisibilité de la figure, un point à 12 000 000 d'habitants a été supprimé (3,87 ETP)

Figure 48 : ETP en fonction de la taille de la collectivité (en nb d'ETP/10 000 hab)

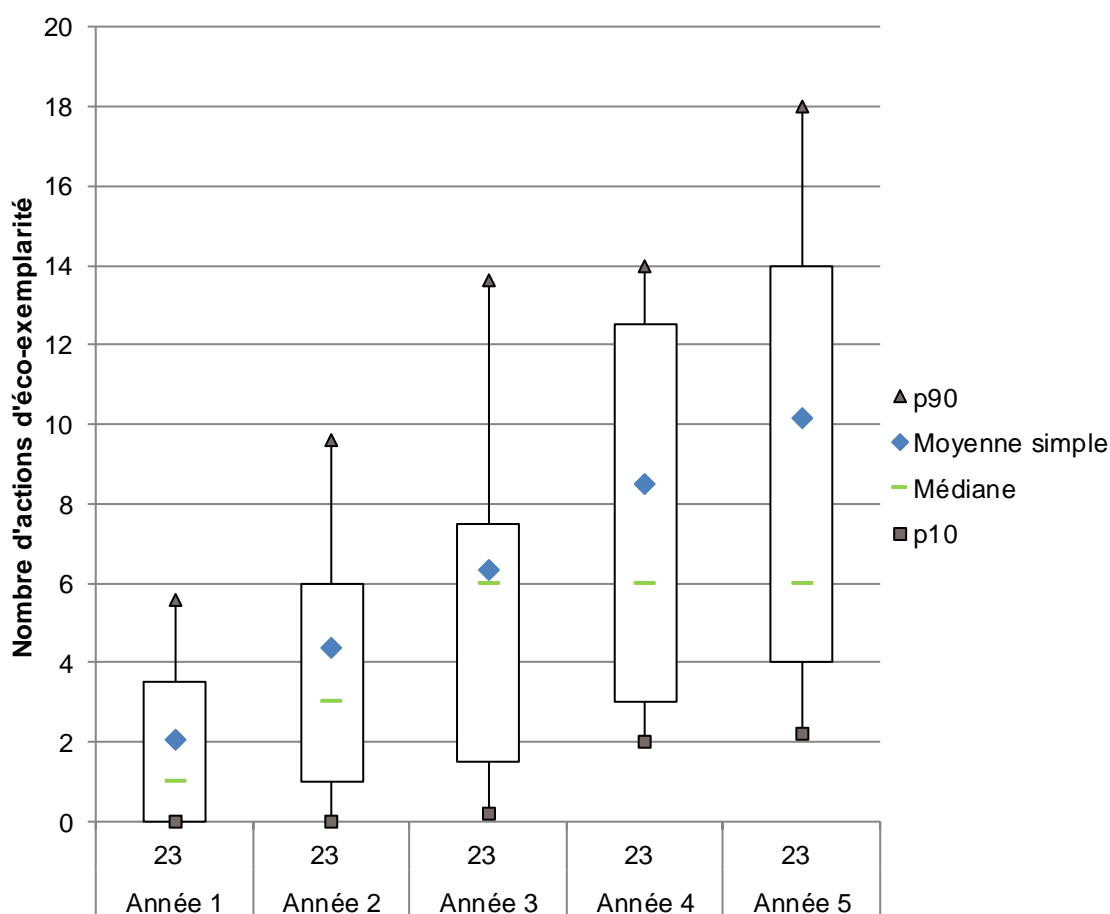
	ETP
Nb de collectivités	23
Nombre d'équivalents temps plein / 10 000 hab	
Maximum	0,15
p90	0,07
p75	0,06
Médiane	0,03
Moyenne simple	0,04
p25	0,02
p10	0,02
Minimum	0,00



8.1.2 Actions d'éco-exemplarité

Figure 49 : évolution du nombre d'actions d'éco-exemplarité au cours du plan

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Nb de collectivités	23	23	23	23	23
Nombre d'actions d'éco-exemplarité					
Maximum	11	18	22	32	33
p90	6	10	14	14	18
p75	4	6	8	13	14
Médiane	1	3	6	6	6
Moyenne simple	2	4	6	9	10
p25	0	1	2	3	4
p10	0	0	0	2	2
Minimum	-	-	-	-	2

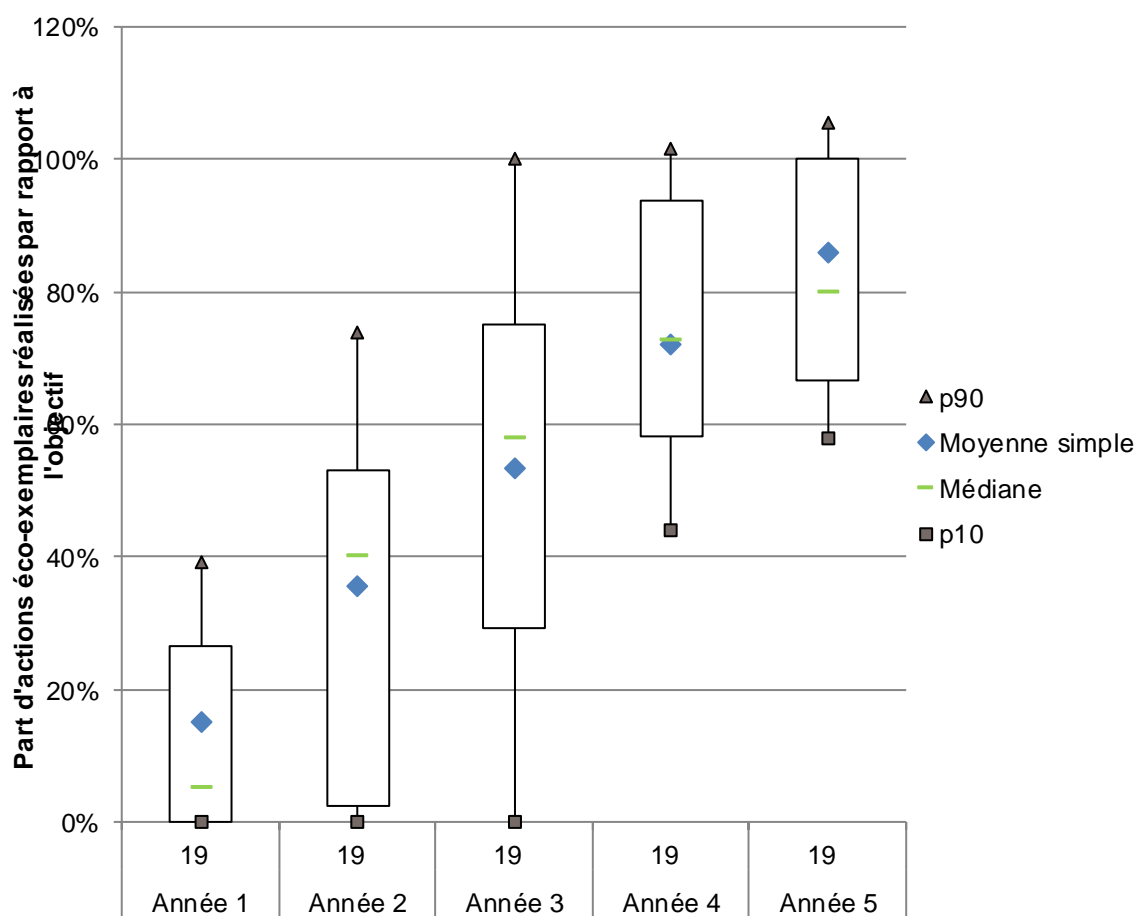


Écart significatif :

⇒ Année 1 < année 5.

Figure 50 : nombre d'actions éco-exemplaires réalisées par rapport à l'objectif

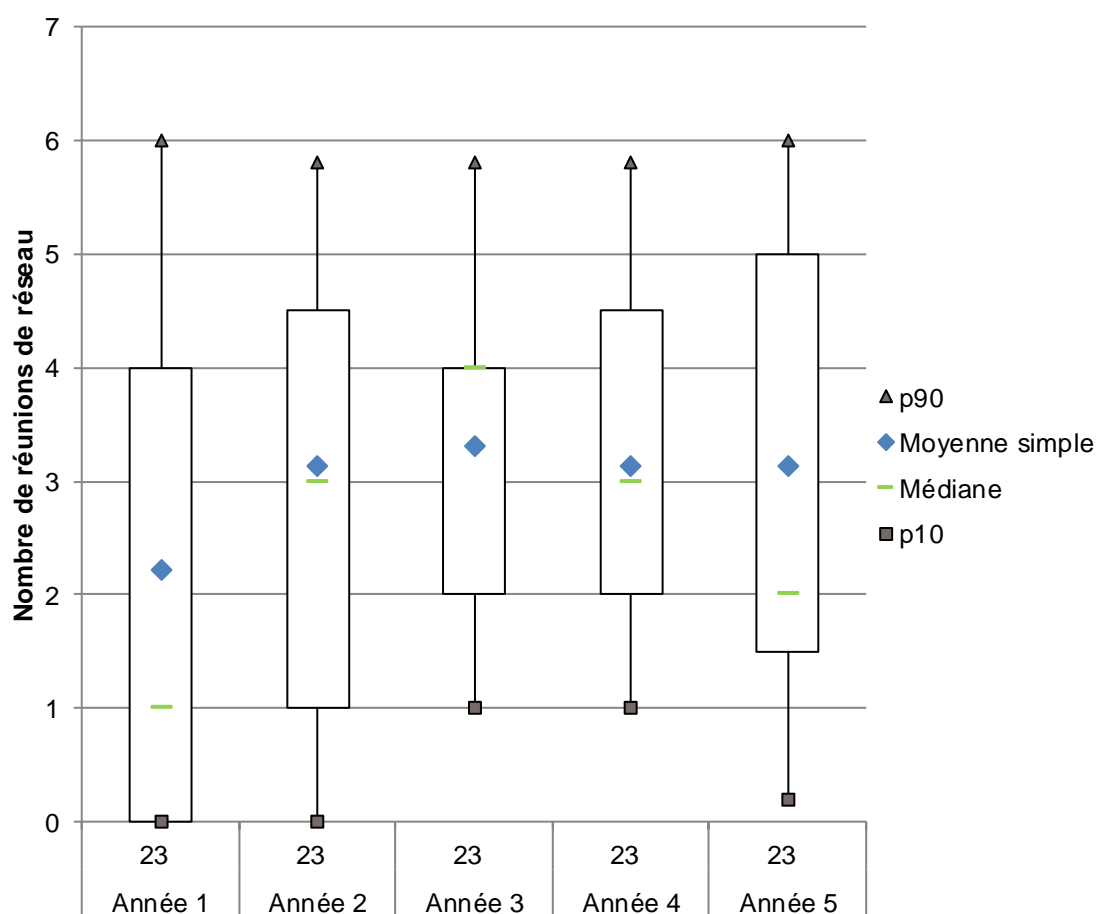
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Nb de collectivités	19	19	19	19	19
Part d'actions éco-exemplaires réalisées par rapport à l'objectif					
Maximum	67%	83%	100%	120%	170%
p90	39%	74%	100%	102%	106%
p75	26%	53%	75%	94%	100%
Médiane	5%	40%	58%	73%	80%
Moyenne simple	15%	36%	53%	72%	86%
p25	0%	3%	29%	58%	67%
p10	0%	0%	0%	44%	58%
Minimum	0%	0%	0%	0%	36%



8.1.3 Réunions de réseau des animateurs prévention

Figure 51 : évolution du nombre de réunions de réseau au cours du plan

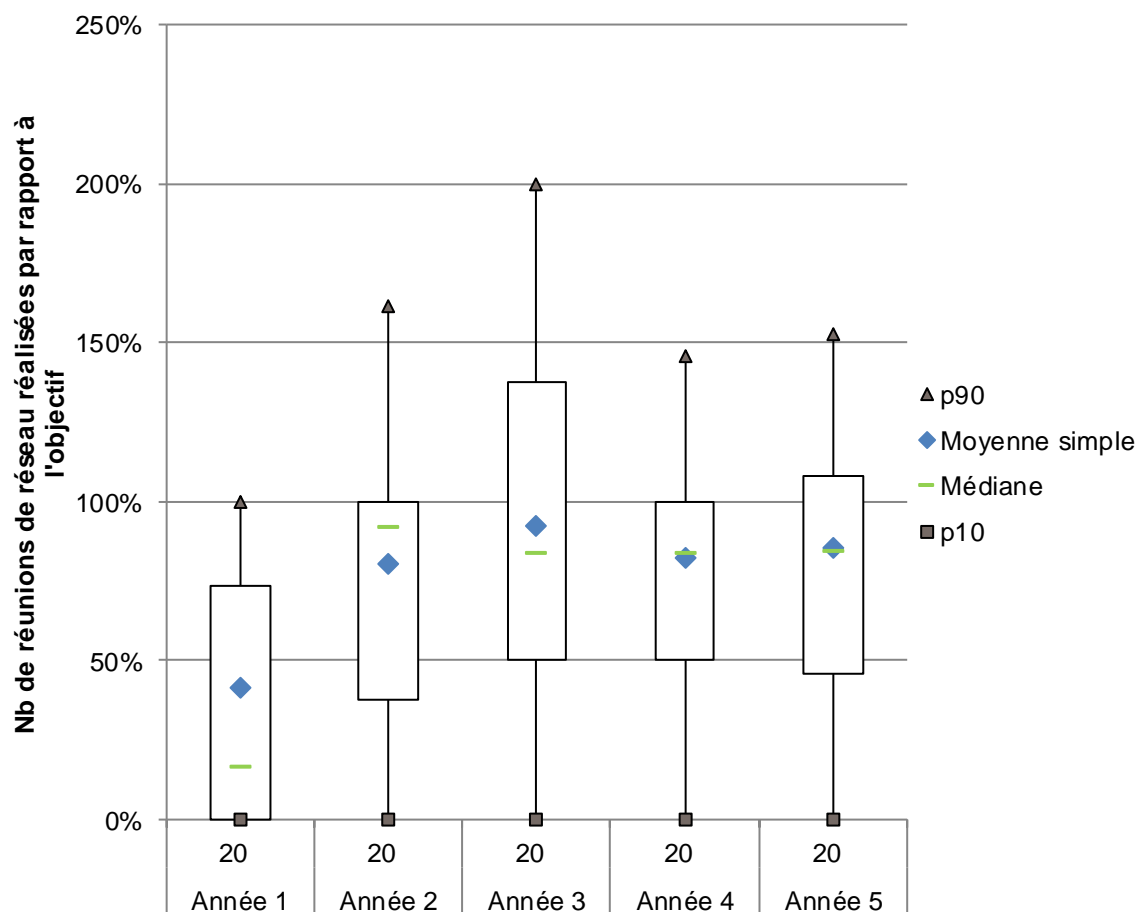
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Nb de collectivités	23	23	23	23	23
Nombre de réunions de réseau					
Maximum	8	11	8	7	9
p90	6	6	6	6	6
p75	4	5	4	5	5
Médiane	1	3	4	3	2
Moyenne simple	2	3	3	3	3
p25	0	1	2	2	2
p10	0	0	1	1	0
Minimum	0	0	0	0	0



Aucun écart significatif

Figure 52 : nombre de réunions de réseau réalisées par rapport à l'objectif

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Nb de collectivités	20	20	20	20	20
Nb de réunions de réseau réalisées par rapport à l'objectif					
Maximum	200%	250%	250%	200%	250%
p90	100%	161%	200%	146%	153%
p75	74%	100%	138%	100%	108%
Médiane	17%	92%	83%	83%	85%
Moyenne simple	42%	81%	93%	82%	86%
p25	0%	38%	50%	50%	46%
p10	0%	0%	0%	0%	0%
Minimum	0%	0%	0%	0%	0%

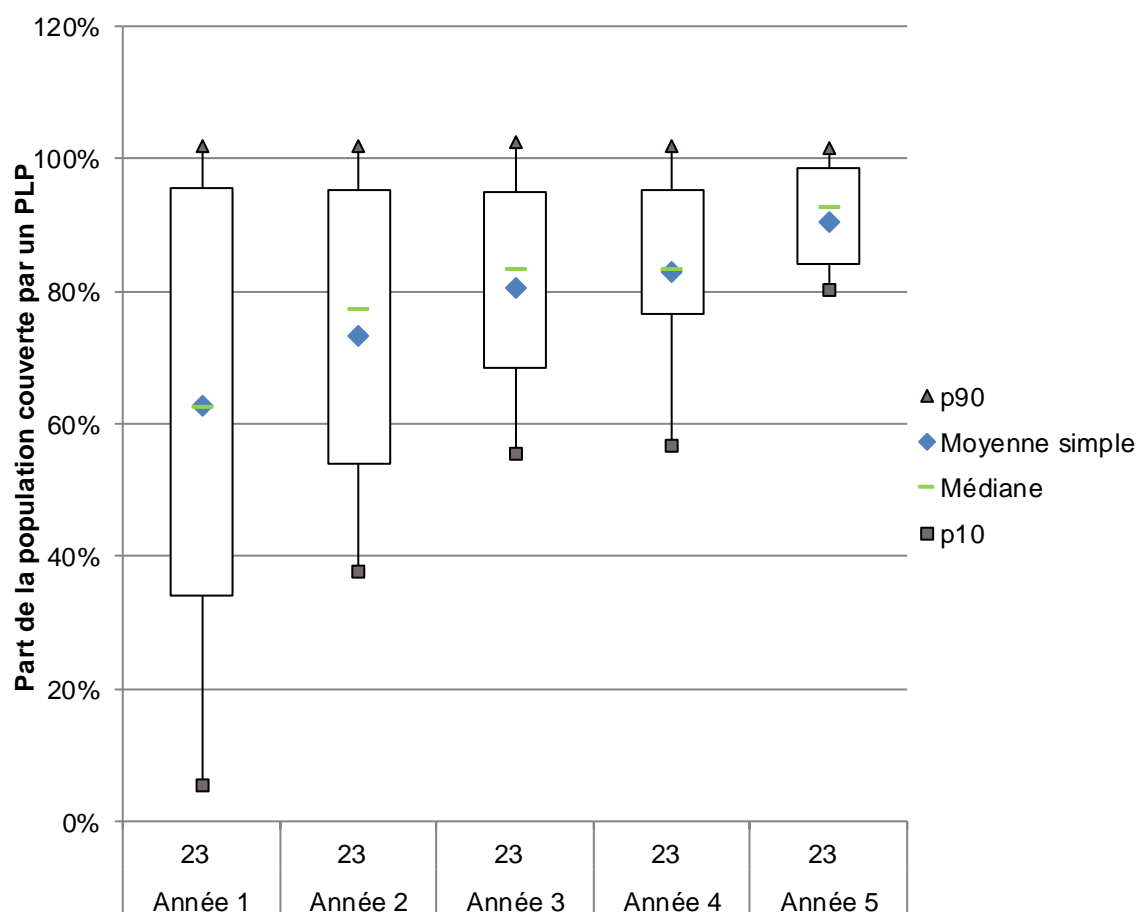


8.1.4 Taux de couverture des Plans territoriaux en Programmes locaux de prévention

Remarque : Une des collectivités du tableau ci-dessous comporte des communes extérieures au département (enclavées dans un autre département) ce qui aboutit pour un département à un taux de couverture supérieur à 100%.

Figure 53 : évolution de la part de la population couverte par un PLP au cours du plan

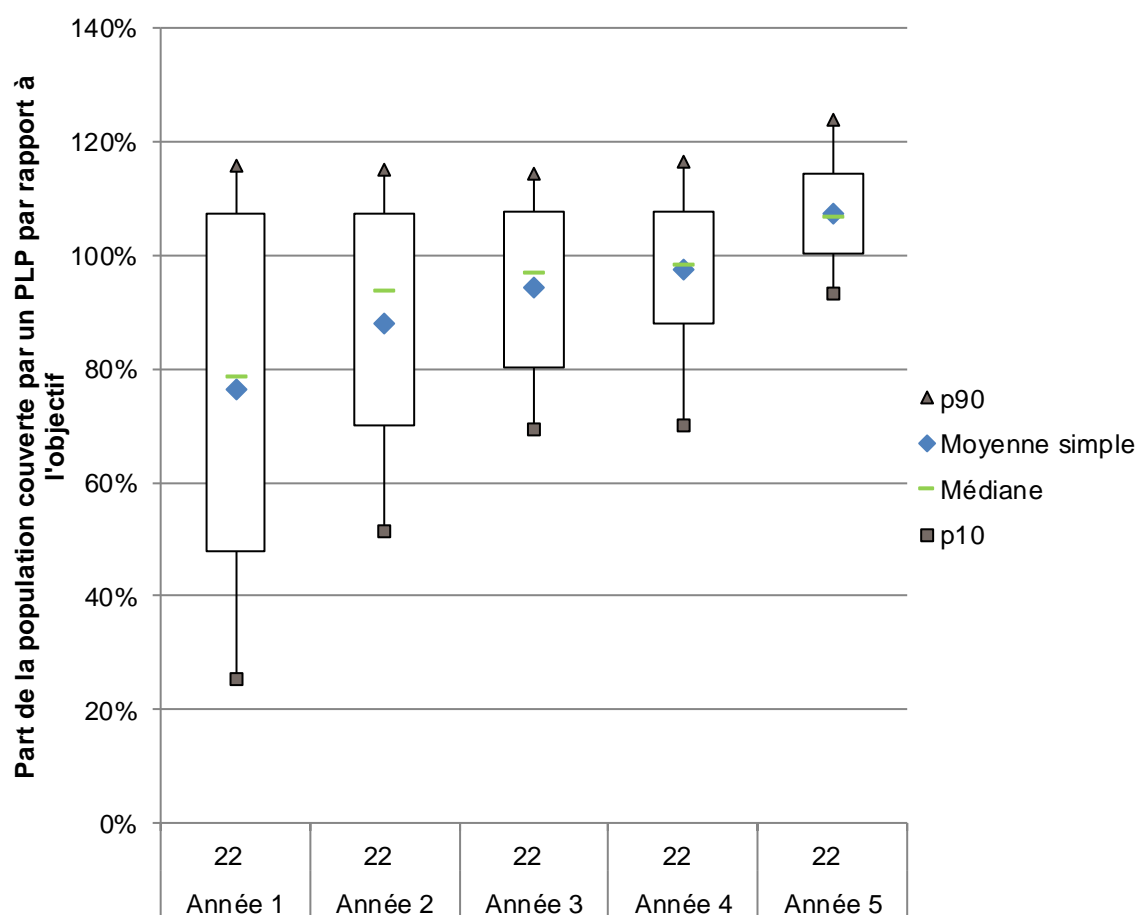
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Nb de collectivités	23	23	23	23	23
Part de la population couverte par un PLP					
Maximum	104%	104%	105%	105%	105%
p90	102%	102%	103%	102%	102%
p75	96%	95%	95%	95%	99%
Médiane	62%	77%	83%	83%	93%
Moyenne simple	63%	73%	81%	83%	91%
p25	34%	54%	69%	77%	84%
p10	5%	38%	56%	57%	80%
Minimum	0%	30%	50%	52%	65%



⇒ Aucun écart significatif

Figure 54 : part de la population couverte par des PLP par rapport à l'objectif

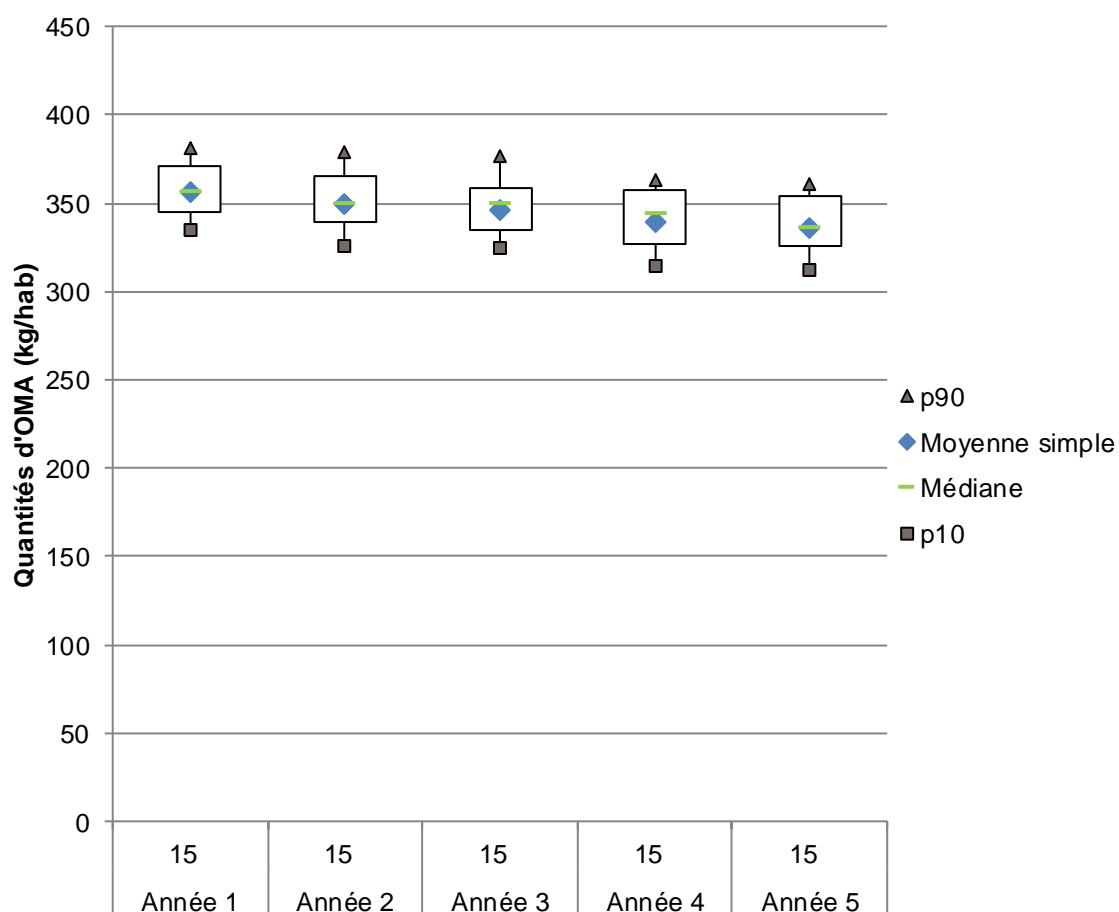
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Nb de collectivités	22	22	22	22	22
Part de la population couverte par un PLP par rapport à l'objectif					
Maximum	130%	130%	132%	131%	131%
p90	116%	115%	114%	117%	124%
p75	108%	107%	108%	108%	114%
Médiane	78%	94%	97%	98%	107%
Moyenne simple	76%	88%	94%	97%	107%
p25	48%	70%	80%	88%	100%
p10	25%	51%	69%	70%	93%
Minimum	0%	43%	57%	63%	81%



8.1.5 Évolution des OMA

Figure 55 : évolution des OMA par rapport à l'année de référence (kg/hab)

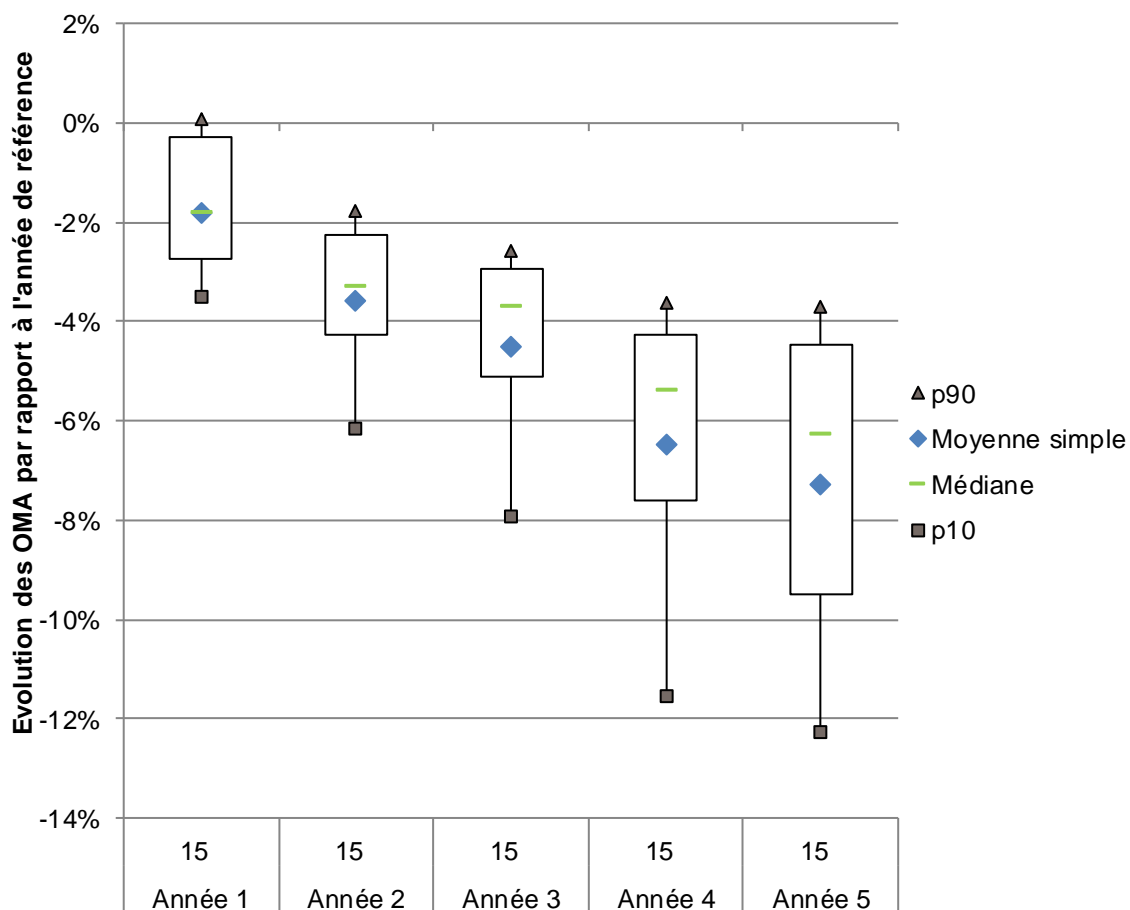
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Nb de collectivités	15	15	15	15	15
Quantités d'OMA (kg/hab)					
Maximum	392	387	384	374	375
p90	381	378	376	364	361
p75	371	365	359	358	354
Médiane	357	349	349	344	336
Moyenne simple	356	350	346	339	336
p25	345	339	335	327	326
p10	335	325	325	314	312
Minimum	303	289	281	274	270



Évolution non significative

Figure 56 : pourcentage d'évolution des OMA par rapport à l'année de référence (échantillon constant)

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Nb de collectivités	15	15	15	15	15
Evolution des OMA par rapport à l'année de référence					
Maximum	0%	-1%	-2%	-3%	-3%
p90	0%	-2%	-3%	-4%	-4%
p75	0%	-2%	-3%	-4%	-4%
Médiane	-2%	-3%	-4%	-5%	-6%
Moyenne simple	-2%	-4%	-5%	-6%	-7%
p25	-3%	-4%	-5%	-8%	-9%
p10	-3%	-6%	-8%	-12%	-12%
Minimum	-6%	-8%	-10%	-12%	-14%



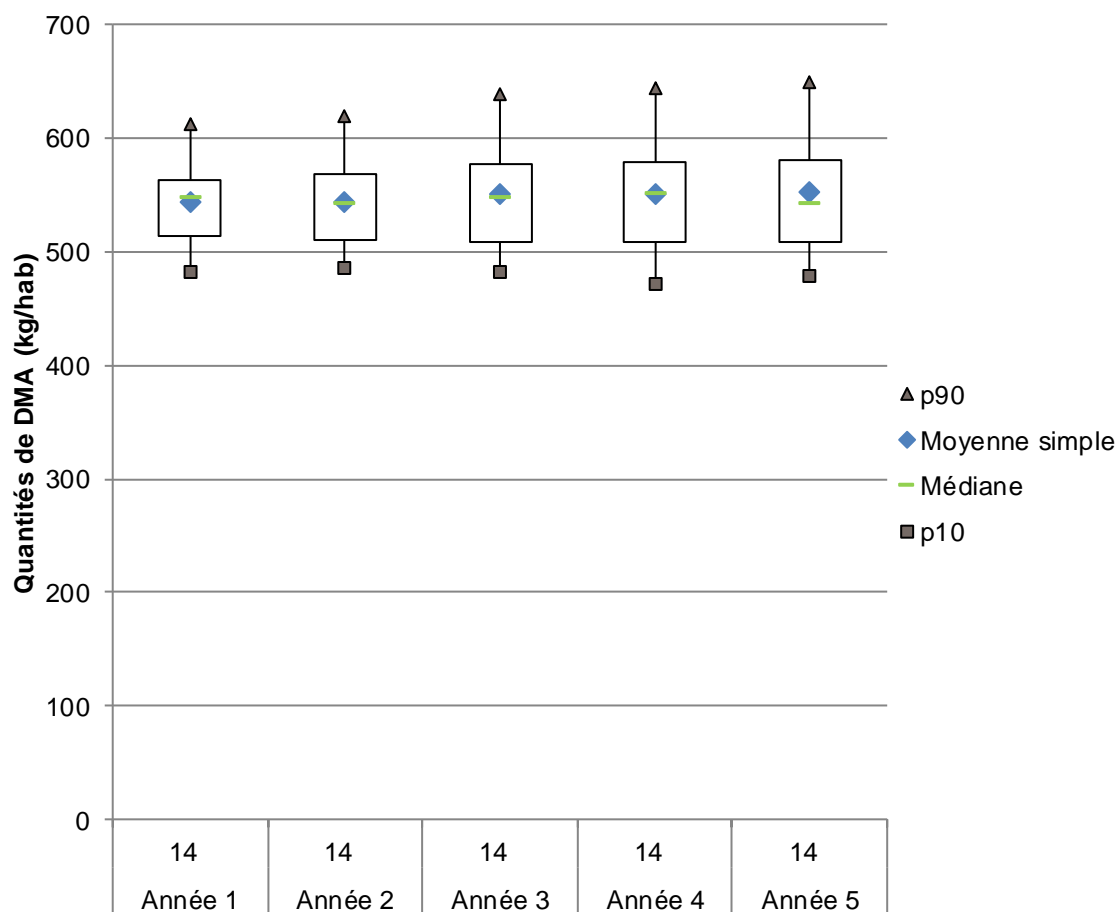
La diminution est significative dès l'année 3 par rapport à l'année 1.

8.1.6 Évolution des DMA

Les valeurs sont présentées ici afin d'être complets dans le rendu et le traitement des données, mais la taille de l'échantillon ne permet pas une analyse.

Figure 57 : évolution des OMA par rapport à l'année de référence (kg/hab)

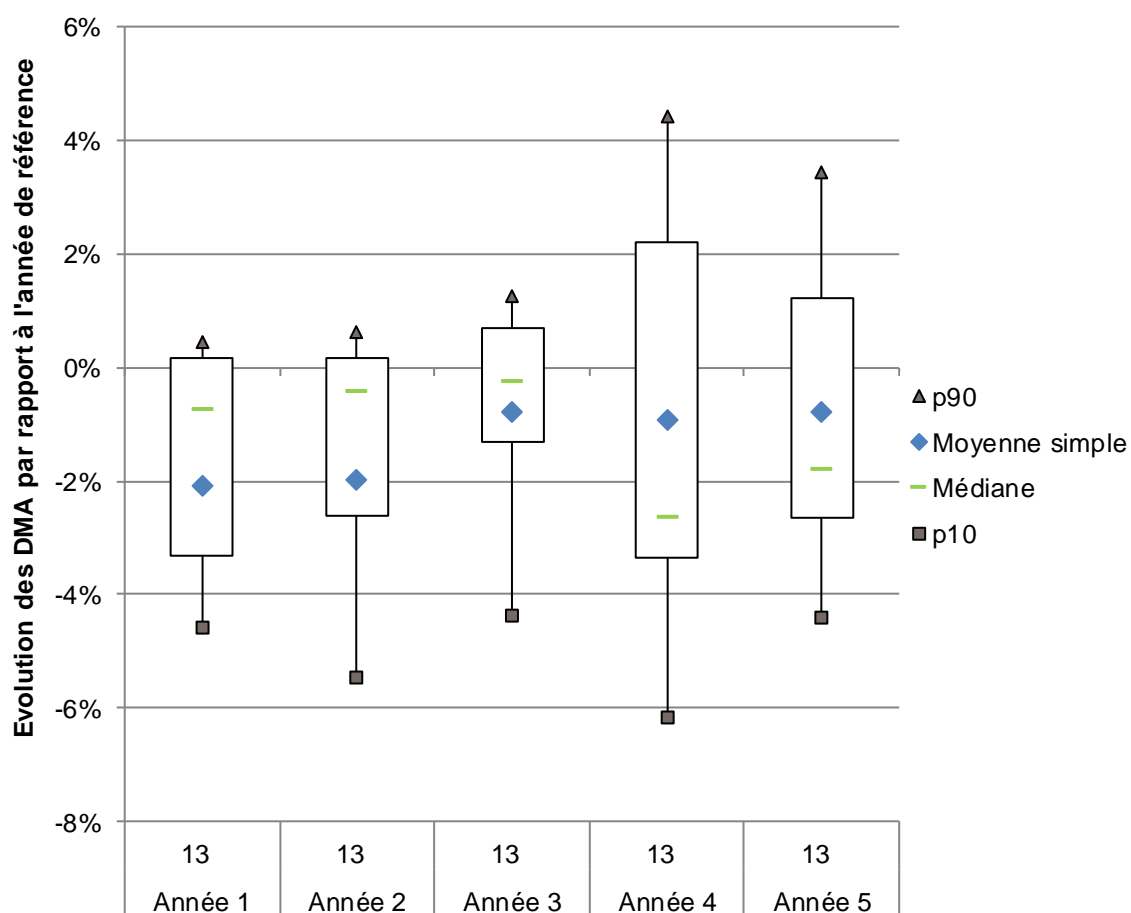
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Nb de collectivités	14	14	14	14	14
Quantités de DMA (kg/hab)					
Maximum	638	638	646	661	660
p90	613	619	639	644	650
p75	564	568	578	578	580
Médiane	548	542	547	552	542
Moyenne simple	544	545	551	551	553
p25	514	510	509	508	509
p10	482	486	482	471	479
Minimum	449	453	454	458	464



Évolution non significative

Figure 58 : pourcentage d'évolution des DMA par rapport à l'année de référence

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Nb de collectivités	13	13	13	13	13
Evolution des DMA par rapport à l'année de référence					
Maximum	2%	1%	5%	7%	8%
p90	0%	1%	1%	4%	3%
p75	0%	0%	1%	2%	1%
Médiane	-1%	0%	0%	-3%	-2%
Moyenne simple	-2%	-2%	-1%	-1%	-1%
p25	-3%	-3%	-1%	-3%	-3%
p10	-5%	-5%	-4%	-6%	-4%
Minimum	-12%	-11%	-7%	-8%	-10%

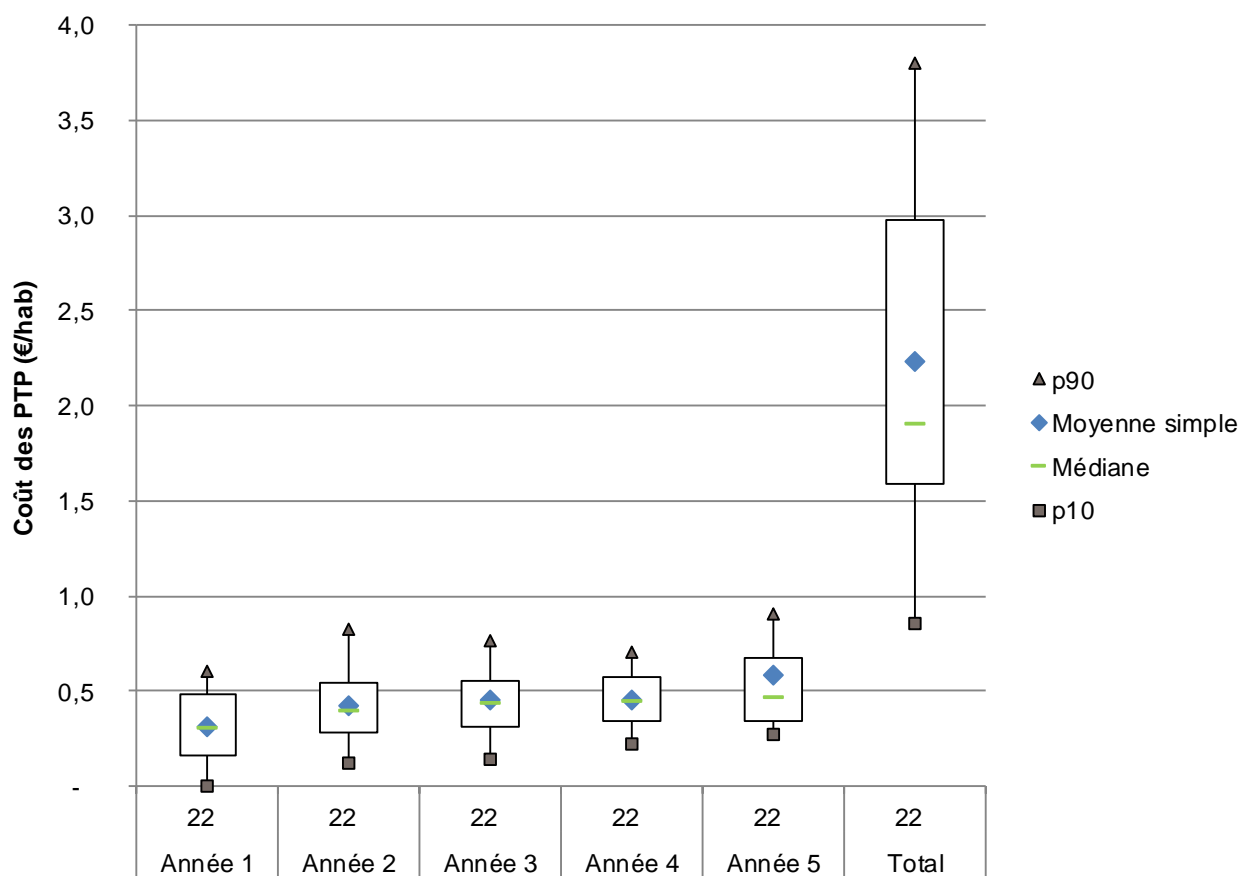


Évolution non significative

8.1.7 Coût annuel du PTP

Figure 59 : coût des PTP en EUR/hab

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Nb de collectivités	22	22	22	22	22	22
Coût des PTP (€/hab)						
Maximum	0,8	1,1	1,0	0,9	1,7	4,8
p90	0,6	0,8	0,8	0,7	0,9	3,8
p75	0,5	0,5	0,6	0,6	0,7	3,0
Médiane	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	1,9
Moyenne simple	0,3	0,4	0,5	0,5	0,6	2,2
p25	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	1,6
p10	0,0	0,1	0,1	0,2	0,3	0,9
Minimum	-	-	-	0,1	0,1	0,6

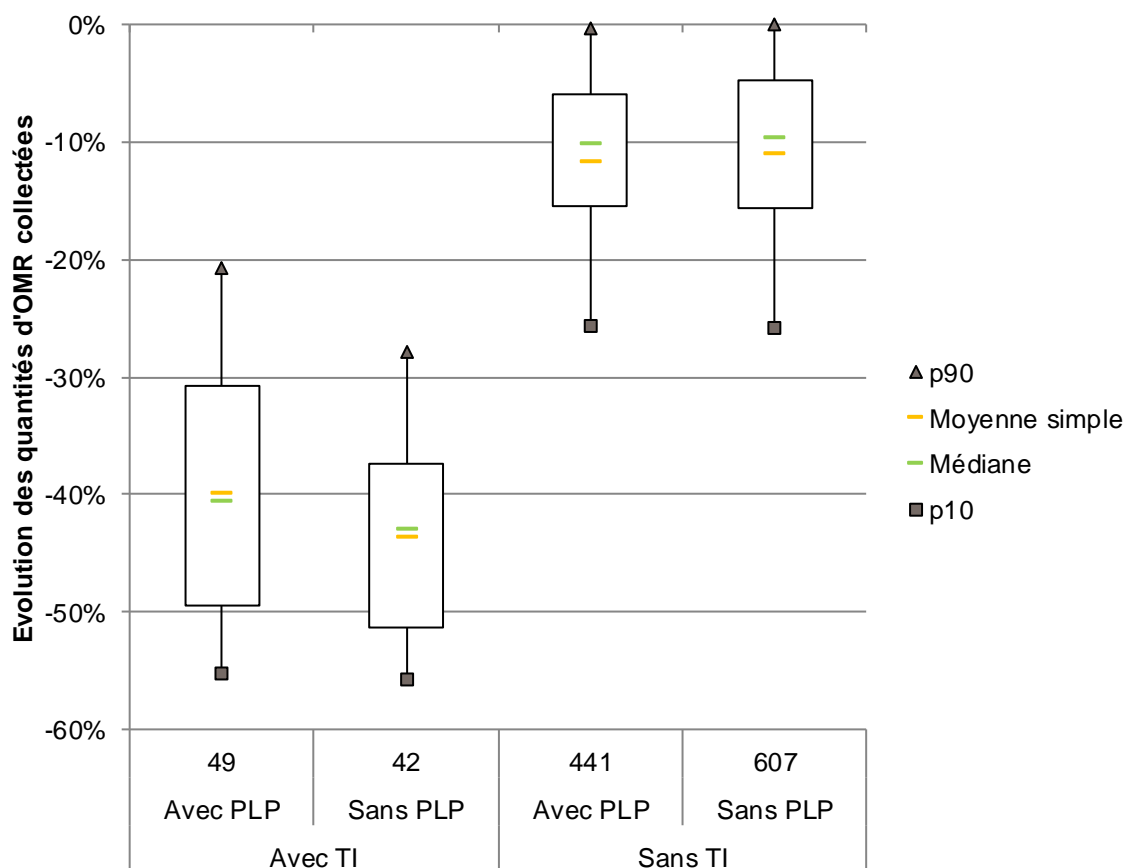


8.2 Annexe 2 : Analyse de l'évolution des tonnages (à partir des données de l'enquête « collecte », chapitre 6.1)

Préambule : il y a plus de collectivités avec PLP ci-dessous que le nombre total de PLP car l'analyse est réalisée ici au niveau des collectivités à compétence collecte (quand un syndicat de traitement a un PLP, toutes les collectivités "collecte" l'ont). Par ailleurs, les collectivités ayant mis en place une tarification incitative avant 2009 ou courant 2009 ne sont pas intégrées à l'analyse.

Figure 60 : évolution des quantités d'OMR (en %)

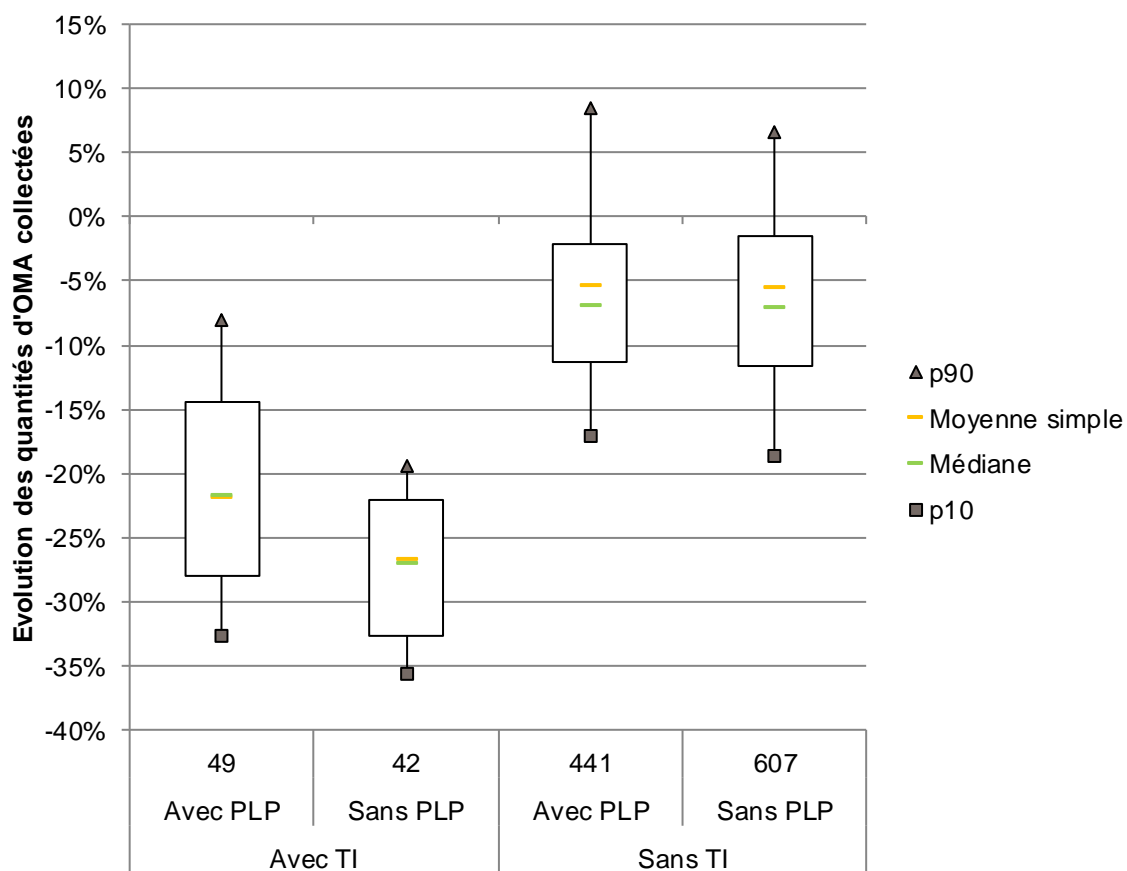
	Avec TI		Sans TI	
	Avec PLP	Sans PLP	Avec PLP	Sans PLP
Nb de collectivités	49	42	441	607
Evolution des quantités d'OMR collectées				
Maximum	-12%	-20%	42%	65%
p90	-21%	-28%	0%	0%
p75	-31%	-37%	-6%	-5%
Médiane	-41%	-43%	-10%	-10%
Moyenne simple	-40%	-44%	-12%	-11%
p25	-49%	-51%	-15%	-16%
p10	-55%	-56%	-26%	-26%
Minimum	-72%	-82%	-57%	-59%



⇒ Ecarts significatifs : avec TI < sans TI

Figure 61 : évolution des quantités collectées d'OMA (en %)

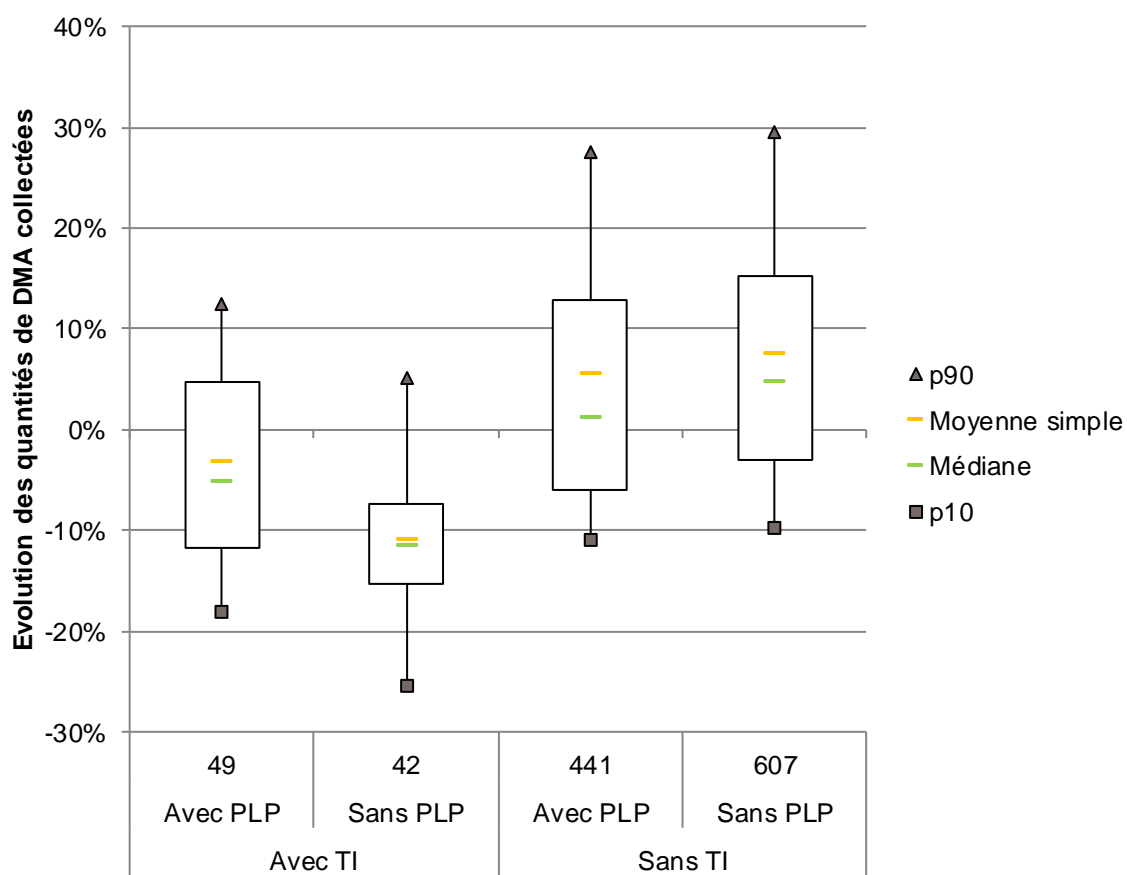
	Avec TI		Sans TI	
	Avec PLP	Sans PLP	Avec PLP	Sans PLP
Nb de collectivités	49	42	441	607
Evolution des quantités d'OMA collectées				
Maximum	4%	12%	65%	87%
p90	-8%	-19%	8%	7%
p75	-14%	-22%	-2%	-1%
Médiane	-22%	-27%	-7%	-7%
Moyenne simple	-22%	-27%	-5%	-6%
p25	-28%	-33%	-11%	-12%
p10	-33%	-36%	-17%	-19%
Minimum	-44%	-52%	-48%	-45%



⇒ Ecarts significatifs : avec TI < sans TI

Figure 62 : évolution des quantités collectées de DMA (en %)

	Avec TI		Sans TI	
	Avec PLP	Sans PLP	Avec PLP	Sans PLP
Nb de collectivités	49	42	441	607
Evolution des quantités de DMA collectées				
Maximum	33%	17%	63%	69%
p90	12%	5%	28%	30%
p75	5%	-7%	13%	15%
Médiane	-5%	-12%	1%	5%
Moyenne simple	-3%	-11%	5%	8%
p25	-12%	-15%	-6%	-3%
p10	-18%	-26%	-11%	-10%
Minimum	-40%	-33%	-37%	-30%



Tous les écarts sont significatifs

Index des tableaux et figures

Figure 1 : charges de niveau 1 + 2 en EURHT/hab.	7
Figure 2 : tableau des indicateurs de performance	9
Figure 3 : répartition des collectivités selon la typologie d'habitat	11
Figure 4 : population moyenne selon la typologie d'habitat	12
Figure 5 : dispersion des charges des PLP selon les niveaux du cadre (en EURHT/hab sur 5 ans) ...	13
Figure 6 : moyenne des charges de niveau 1, niveaux 1+2 et niveaux 1+2+3 par type d'habitat (en EUR/hab sur 5 ans)	14
Figure 7: moyenne des charges de niveau 1, niveaux 1+2 et niveaux 1+2+3 par taille de collectivité (en EUR/hab sur 5 ans)	15
Figure 8 : part des charges de niveau 2 par rapport aux charges de niveaux 1+2	16
Figure 9 : part des apports des partenaires	17
Figure 10 : structure des charges de niveau 1 par type de charge (104 collectivités)	18
Figure 11 : structure des charges de niveau 1 par axe d'action (83 collectivités)	19
Figure 12 : structure des charges par type de charge et par type d'action (valeurs moyennes, EURHT/hab. sur 5 ans)	20
Figure 13 : total des produits en fonction de la typologie d'habitat (en EUR/hab. sur 5 ans)	21
Figure 14 et Figure 15 : structure des produits par type de produit (en EUR/hab. sur 5 ans et en %) .	22
Figure 16 : montants des aides de l'ADEME par colonne du cadre (EUR/hab. sur 5 ans)	25
Figure 17 : cibles des aides ADEME répertoriées dans les cadres des coûts	26
Figure 18 : part du financement total du PLP provenant de l'ADEME	27
Figure 19 : part du financement de l'ADEME en fonction de la taille des collectivités	28
Figure 20 : évolution du financement des PLP	29
Figure 21 : modalités de financement des PLP	30
Figure 22 : ETP en fonction de la taille de la collectivité (en nb d'ETP)	31
Figure 23 : ETP en fonction de la taille de la collectivité (en nb d'ETP/10 000 hab)	32
Figure 24 : nombre de partenaires en fonction de la taille de la collectivité	34
Figure 25 : évolution du nombre de partenaires au cours du programme	35
Figure 26 : part de partenaires mobilisés par rapport à l'objectif	36
Figure 27 : nombre de relais en fonction de la taille de la collectivité	37
Figure 28 : évolution du nombre de relais au cours du programme	38
Figure 29 : part de relais mobilisés par rapport à l'objectif	39
Figure 30 : évolution du nombre d'actions d'éco-exemplarité au cours du programme	40
Figure 31 : nombre d'actions éco-exemplaires réalisées par rapport à l'objectif	41
Figure 32 : évolution des OMA entre l'année de référence et l'année 5 en fonction de la mise en place ou non d'une tarification incitative	42
Figure 33 : répartition des collectivités selon leur baisse des OMA en année 5 par rapport à l'année de référence (101 collectivités)	43
Figure 34: répartition des collectivités selon leur baisse des OMA en 5 ans (101 collectivités)	43
Figure 35 : répartition des collectivités au sein des 4 sous-échantillons en fonction de leur typologie	44
Figure 36 : position des collectivités en fonction de leur ratio d'OMA en année de référence et à la fin de PLP	45
Figure 37 : répartition des collectivités en fonction de leur diminution en Kg d'OMA entre l'année de référence et à la fin de PLP	46
Figure 38 : dispersion des charges de niveau 1 (en EUR/hab sur 5 ans) en fonction de la baisse des OMA	47
Figure 39 : évolution des DMA entre l'année de référence et l'année 5 en fonction de la mise en place ou non d'une tarification incitative	48
Figure 40 : moyennes des quantités de déchets (en kg/hab.)	48
Figure 41 : carte des PTP avec ou sans tableaux d'indicateurs	49
Figure 42 : part du financement des PTP par l'ADEME au bout des 5 années	51
Figure 43 : moyennes des évolutions des quantités de déchets (en %)	53
Figure 44 : évolution du coût aidé HT (%)	55
Figure 45 : évolution du coût aidé en EUR / habitant / an	56

Figure 46 : évolution des coûts en fonction de la réduction des tonnages. Comparaison coûts calculés et coûts constatés.....	57
Figure 47 : ETP en fonction de la taille de la collectivité (en nb d'ETP).....	66
Figure 48 : ETP en fonction de la taille de la collectivité (en nb d'ETP/10 000 hab)	66
Figure 49 : évolution du nombre d'actions d'éco-exemplarité au cours du plan	67
Figure 50 : nombre d'actions éco-exemplaires réalisées par rapport à l'objectif	68
Figure 51 : évolution du nombre de réunions de réseau au cours du plan	69
Figure 52 : nombre de réunions de réseau réalisées par rapport à l'objectif	70
Figure 53 : évolution de la part de la population couverte par un PLP au cours du plan	71
Figure 54 : part de la population couverte par des PLP par rapport à l'objectif	72
Figure 55 : évolution des OMA par rapport à l'année de référence (kg/hab)	73
Figure 56 : pourcentage d'évolution des OMA par rapport à l'année de référence (échantillon constant)	74
Figure 57 : évolution des OMA par rapport à l'année de référence (kg/hab)	75
Figure 58 : pourcentage d'évolution des DMA par rapport à l'année de référence.....	76
Figure 59 : coût des PTP en EUR/hab	77
Figure 60 : évolution des quantités d'OMR (en %).....	78
Figure 61 : évolution des quantités collectées d'OMA (en %).....	79
Figure 62 : évolution des quantités collectées de DMA (en %).....	80

Sigles et acronymes

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
PLP	Programme local de prévention
PTP	Plans territoriaux de prévention des déchets
PPLP	Plans et programmes locaux de prévention
DMA	Déchets ménagers et assimilés (inclut les déchèteries)
OMA	Ordures ménagères et assimilées (collectées en bacs individuels ou collectifs)
OMR	Ordures ménagères résiduelles (hors collectes sélectives)
SPPGD	Service public de prévention et de gestion des déchets
TECV	Transition énergétique pour une croissance verte
TI	Tarifification incitative

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition Écologique et Solidaire et du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

LES COLLECTIONS DE L'ADEME



ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



EXPERTISES

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.





ANALYSE DES COÛTS ET PERFORMANCES DES PLANS ET PROGRAMMES DE PRÉVENTION

Les collectivités engagées dans les Programmes Locaux de Prévention des déchets ont produit chaque année un « cadre des coûts » et un « tableau des indicateurs » rendant compte des moyens engagés sur les différentes actions et des résultats obtenus sur un nombre réduit d'indicateurs. Ces données ont été vérifiées, et pour un échantillon de 106 collectivités aux résultats complets et cohérents, compilées, traitées statistiquement et analysées. Les données relevées dans des Plans Territoriaux de prévention (menés par les départements) présentent des résultats convergents.

La dépense moyenne engagée par les collectivités pour les PLP est d'environ 10 EUR par habitant sur 5 ans, financée à 60 % par l'ADEME. Ces 2 EUR par an sont une faible part des 113 EUR/an /hab. consacrée chaque année à la gestion des déchets.

Les moyens humains ont été prioritaires (56 %) pour mener à bien les actions de prévention, le fonctionnement représentant 29 % et l'investissement (qui porte presque exclusivement sur l'achat de composteurs) 15 %.

Les axes de gestion des biodéchets (35 %) et de sensibilisation (19 %) sont ceux sur lesquels les collectivités ont le plus investi, les actions transversales arrivant en 3^{ème} position avec 16 % des moyens.

La mise en place des PLPDMA réglementaires s'inscrit dans la continuité de ces PLP volontaires. De plus ces choix anticipent et préparent l'application de la Loi TECV : tri des biodéchets, sensibilisation des usagers, montée en compétence des collectivités sur les nouveaux enjeux : la réduction des gaspillages et l'économie circulaire

Par leur effet de sensibilisation des usagers du service et de mobilisation des équipes, les PLP ont permis d'intégrer la prévention dans la gestion des déchets, préparant la mise en place d'un PLPDMA et des nouvelles orientations de la loi de transition énergétique. Elle fait partie intégrante des actions d'optimisation que doivent mettre en place les collectivités pour réduire leurs déchets et maîtriser leurs coûts.

